

Option : Environnement et Agriculture

**Mémoire de fin d'études
Ingénieur d'AgroSupDijon
Spécialité Agriculture**

En Formation Continue

**Rémunération contre bons soins : les jeunes agriculteurs sont-ils volontaires ?
Agriculture et Services Écosystémiques en Hesbaye.**

**Auteur
Maud DAVADAN**

**Maître de mémoire
Nathalie JOLY**
MCF en sociologie
AgroSup Dijon
LISTO-D, INRA UR 718
Bât. Les Longelles, BP 87999
21079 Dijon cedex – FRANCE

**Maître de stage
Marc MORMONT**
Université de Liège - Campus d'Arlon
Socio économie environnement et
développement
Avenue de Longwy, 185
6700 Arlon - BELGIQUE

Résumé

Inscrite dans un contexte d'agriculture redéfinie comme agriculture « multifonctionnelle » et d'émergence de nouveaux concepts tels que les Services Eco-Systémiques et les Paiements pour les Services Environnementaux, cette étude cherche à montrer quelles sont les positions des agriculteurs wallons face aux problématiques environnementales et quelles sont leurs dispositions à accepter de nouveaux outils de gestion de l'environnement tels que les Paiements pour les Services Environnementaux.

L'étude est appliquée à une sous-région de Wallonie, la Hesbaye, et s'appuie sur une série d'enquêtes qualitatives réalisées auprès des agriculteurs.

Les résultats obtenus par ce travail exploratoire montrent à la fois que les agriculteurs de Hesbaye ont accepté une responsabilité de l'agriculture envers l'environnement et qu'une logique de gestion de la nature est envisageable. On peut noter différents niveaux d'acceptation qui sont corrélés à la définition que chacun a de son métier, aux conditions matérielles et pratiques proposées pour la réalisation de la mission environnementale, et enfin qui sont liés à la responsabilité que chacun a de son exploitation agricole en tant que propriété foncière.

Summary

In a context of a recent vision of agriculture as “Multifunctionality” and a context of the raising of new concepts like Ecosystems’ Services and Payments for Environmental Services, the present study tries to show what are the positions of belgian farmers towards environmental issues and what are their dispositions to accept and adopt new tools of environmental management as Payments for Environmental Services.

This study is applied on a area of Wallonia, called Hesbaye, and is based on qualitative interviews done with farmers.

By this investigation on the field, the results obtained point out that farmers of Hesbaye have accepted to be responsible towards the environmental issues and that a form of nature’s management is thinkable. We can notice several levels of acceptance which are directly linked to their own definition of their profession, but also linked to the material and practical conditions offered for the environmental mission, and to the responsibility of their own farm as a private landed property.

Remerciements

La liste des remerciements pourrait être longue et serait sans doute non exhaustive. Terminer un mémoire d'ingénieur par la formation continue, signifie tourner une page : il n'a pas été simple de reprendre des études, il n'a pas été simple de faire nombre de sacrifices personnels dans cet unique but, c'est donc avec un peu de nostalgie, mais surtout avec une certaine fierté que je tourne cette page.

Je remercie tout d'abord les personnes qui m'ont soutenue et épaulée pendant toute la formation : mon compagnon, mes parents, mes amis, mes anciens collègues de travail et mes nouveaux collègues de formation.

Je remercie les personnes qui m'ont accordé de leur temps pour réaliser cette étude : les professionnels du GIREA et de l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve, la Coordinatrice du GAL Culturalité en Hesbaye Brabançonne et le Directeur du Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Meuhaigne.

Je remercie tout particulièrement les agriculteurs wallons que j'ai torturés par mes questions et qui m'ont accueillie si chaleureusement sur leurs exploitations, malgré les moissons.

Je remercie les personnes qui m'ont encadrée pendant la période de stage de fin d'étude : Marc MORMONT, mon maître de stage et Nathalie JOLY, mon maître de mémoire.

Je remercie surtout Nathalie JOLY, grâce à qui l'aventure de la formation a commencé et avec qui elle se termine : merci de m'avoir permis de voir un nouvel horizon, merci d'avoir ouvert le champs des possibles, merci de m'avoir initiée à la sociologie, merci de m'avoir montré comment enfin faire le lien entre littérature et agriculture.

Table des matières

Glossaire

Liste des figures

Liste des tableaux

Introduction..... p.1

I. Contexte de l'étude : approche par les Services Eco-Systémiques et volonté des pouvoirs publics de mettre en place des Paiements pour les Services Environnementaux

1. Les Services Eco-systémiques (SES) et les Paiements pour les Services Environnementaux (PSE)..... p.3
2. Définition autour des services environnementaux..... p.7
3. Les MAE en Wallonie.....p.10

II. Objectifs et méthodologie

1. Objectifs de l'étude.....p.15
2. Hypothèses de travail..... p.15
3. Problématique.....p.16
4. Méthodologie.....p.16
5. Présentation du territoire d'étude.....p.17
6. Présentation du questionnaire d'enquête.....p.24
7. Echantillonnage..... p.24

III. Présentations des résultats

1. Présentation des agriculteurs enquêtés.....p.27
2. L'agriculteur et les MAE..... p.40
3. L'agriculteur et sa vision du métier..... p.47
4. L'agriculteur et l'environnement.....p.48
5. L'agriculteur et les SES / PSE.....p.54
6. Compensation *versus* rémunération.....p.58
7. Point de vue sur les jeunes agriculteurs et l'environnement.....p.59
8. L'agriculteur et la nature.....p.60

IV. Perspectives..... p.65

Conclusion.....p.67

Bibliographie.....p.79

Annexes

Glossaire

AFSCA : Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire

asbl : association sans but lucratif

CTA : Centre des Technologies Agronomiques

EEM : Evaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire

FAO : Food and Agriculture Organization

FWA : Fédération Wallonne d'Agriculture

FJA : Fédération des Jeunes Agriculteurs

GAL : Groupe d'Action Locale

GIREA : Groupe Interuniversitaire de Recherche en Ecologie Appliquée

LEADER / LEADER+ : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

LS : Liaison au Sol

MAE : Mesure Agro-Environnementale

PAC : Politique Agricole Commune

PDR : Programme de Développement Rural

PNB : Produit National Brut

PNVBM : Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne

PSE : Paiement pour les Services Environnementaux

PSN : Paiement pour les Services de la Nature

SES : Services Eco-Systémiques

UAW : Union des Agricultrices Wallonnes

UT : Unité de Travail

Liste des figures

Figure 1 : Typologie des services écosystémiques selon la FAO.

Figure 2 : Schéma de paiement pour les services environnementaux aux exploitants.

Figure 3 : Trois conceptions différentes du service environnemental dans la littérature économique.

Figure 4 : Le triangle de service.

Figure 5 : Situation géographique du territoire d'étude.

Figure 6 : Carte des communes faisant partie du GAL Culturalité.

Figure 7 : Corrélations entre connaissance des MAE et refus des MAE (sphère d'appréhension des MAE par les agriculteurs n'ayant pas souscrit d'engagement).

Figure 8 : Positionnement des agriculteurs enquêtés dans le refus ou l'acceptation d'une mission de gestion de saule têtard.

Liste des tableaux

Tableau 1 : Les MAE wallonnes, programme agro-environnemental 2008-2013.

Tableau 2 : Tableau de présentation des douze agriculteurs enquêtés.

Introduction

La nature a-t-elle un prix ? Peut-elle se monnayer comme toute autre marchandise ?

Telles sont les questions que se posent actuellement les économistes et les décideurs politiques. Depuis 2000 et le Millenium Ecosystems Assessment, émerge l'idée que les ressources naturelles ne sont pas inépuisables et qu'il faut mettre en place des systèmes de Paiements des Services Environnementaux. Le concept de Services Eco-Systémiques et de Paiements pour les Services Environnementaux est un concept qui divise et est source de controverse. L'agriculture désormais ne se réduit plus au simple rôle de production, elle devient synonyme de « Multifonctionnalité¹ » en endossant le rôle de gestion de l'environnement. Premiers gestionnaires d'écosystèmes aménagés dans le monde, les agriculteurs sont au centre de cette polémique.

Le Réseau Wallon de Développement Rural a mis en place courant 2009 un Comité de Pilotage dont l'objectif global est « d'aboutir à des recommandations pour les mesures de soutien notamment en investissement ou en formation dans les politiques wallonnes. » Quatre groupes de travail formés de représentants des instances publiques, de scientifiques et d'acteurs locaux ont été ainsi formés. Chaque groupe s'attache à une thématique particulière, à savoir : i) « les pratiques agricoles et sylvicoles face au défi du changement climatique » et « Modèle productiviste *versus* modèle multifonctionnel » - « Modèle industriel *versus* modèle familial » : quel(s) choix possible(s) pour les jeunes agriculteurs ?, ii) « enjeux de la multifonctionnalité pour l'agriculture wallonne », iii) « ville / campagne, un mariage de raison et gestion différenciée des travaux ruraux », iv) « coopération transcommunale et intelligence des espaces ruraux (ou innover) ». Notre travail d'étude s'inscrit dans la deuxième thématique de recherche qui tend à expérimenter une re-conception des mesures agro-environnementales dans un cadre territorial à partir d'une analyse des services écosystémiques. « L'approche par les services écosystémiques constitue une approche novatrice qui pourrait servir de cadre pour développer une meilleure caractérisation des biens publics et de la contribution de l'agriculture à ceux-ci ».

L'étude réalisée, par un travail exploratoire, cherche donc à montrer sur un territoire donné, quel est le niveau de réceptivité et d'appropriation des agriculteurs face aux problématiques environnementales et au-delà jusqu'à quel point ils sont prêts à s'engager dans de nouvelles méthodes de gestion de l'environnement.

Pour ce faire nous nous sommes d'abord appliqués à définir le contexte historico-politique en étudiant les étapes clé qui ont permis l'émergence du concept de Services Eco-Systémiques et de Paiements pour les Services Environnementaux, puis nous avons cherché à mieux définir ce que sont à proprement parler les Services Environnementaux. L'étape suivante a été celle du choix d'un territoire d'étude, et celle de l'élaboration d'un questionnaire d'enquête. La méthodologie privilégiée a été une méthodologie qualitative, qui s'appuie sur une série d'enquêtes réalisées auprès des agriculteurs de Hesbaye. Par l'analyse des résultats obtenus nous tenterons d'explicitier la perception du lien agriculture/environnement par les agriculteurs, leurs réactions face aux Services Eco-Systémiques et aux Paiements pour les Services Environnementaux, enfin leur point de vue par rapport à la nature et à sa monétarisation possible. Avant de conclure, nous discuterons les résultats obtenus et proposerons d'autres pistes de recherche.

¹ « Multifonctionnalité » : reconnaissance des fonctions marchandes et non marchandes de l'agriculture.

I. Contexte de l'étude : approche par les Services Eco-Systémiques et volonté des pouvoirs publics de mettre en place des Paiements pour les Services Environnementaux

1. Les Services Eco-Systémiques (SES) et les Paiements pour les Services Environnementaux (PSE)

Qu'est-ce qu'un service écosystémique ?

On entend par service écosystémique (SES), tout service produit ou fourni par un écosystème <u>pour</u> la société. Ainsi les forêts produisent de la biomasse, servent de filtre pour l'eau, permettent la photosynthèse, abritent des milliers d'espèces animales, etc.
--

Le bon état de santé d'un écosystème est donc primordial au bien-être humain.

L'approche des services écosystémiques est une approche qui permet d'envisager la gestion d'un écosystème en prenant en compte les utilités de cet écosystème, c'est-à-dire les services fournis naturellement pour l'homme : production de biens et externalités.

Depuis le début du millénaire, les dirigeants et décideurs ont pris conscience de l'importance de préserver les écosystèmes pour les générations futures. Le « Millenium Ecosystem Assessment », une évaluation à l'échelle planétaire de l'état de santé des écosystèmes, a été mis en place dès 2001. Au-delà d'un simple diagnostic médical, on a surtout cherché à proposer des solutions et des outils concrets permettant la protection de l'environnement. Emerge alors l'idée de rémunérer ces services, afin que les fonds collectés servent à la gestion et à la protection des écosystèmes. On parle de Paiements des Services Environnementaux (PSE).

a. 1997 : Première évaluation monétaire des services écosystémiques

En 1997, Costanza *et al.* publient dans *Nature* une première évaluation monétaire des SES, intitulée « The value of the world's ecosystem services and natural capital ». Pour cette étude les auteurs prennent en compte 17 services ou fonctions distinctes et en évaluent la valeur monétaire par des méthodes toutes proches de celle dite du « consentement à payer » ou « willingness-to-pay ». Les résultats de cette étude montrent que les SES ont une valeur annuelle moyenne d'au moins 33 milliards de dollars (soit deux fois le PNB mondial en 1997). Les écosystèmes terrestres représentent 38% de cette valeur totale, avec 4,7 milliards pour les forêts et 4,9 milliards pour les zones humides. Les recherches menées par Costanza *et al.* ne représentent qu'un travail préliminaire et partiel, l'objectif visé étant de montrer l'importance des SES et d'ouvrir la discussion.

b. 2001 : « Millenium Ecosystem Assessment » ou Evaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire (EEM)

En 2000, Kofi Annan, Secrétaire Général des Nations Unies, demande expressément qu'une opération internationale soit lancée. L'Evaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire se déroule sur une période allant de 2001 à 2005 et a pour but d'évaluer les conséquences des changements subis par les écosystèmes dans le monde pour le bien-être humain². Le second objectif de cette évaluation est de proposer des réactions possibles à ces divers changements - l'objectif étant la restauration, la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes. Les différents groupes d'experts qui travaillent à cette évaluation élaborent plusieurs scénarios permettant de relever le défi qui consiste à préserver les écosystèmes tout en assurant les demandes croissantes des fonctions fournies par ces mêmes écosystèmes³.

Les groupes d'experts de l'EEM spéculent autour de plusieurs questions de départ :

« Comment les écosystèmes et les services qu'ils procurent ont-ils évolué ?
 Qu'est-ce qui est à l'origine de ces changements ?
 Comment ces changements ont-ils affecté le bien-être de l'Homme ?
 Comment les écosystèmes pourraient-ils changer dans l'avenir et quelles sont les implications pour le bien-être de l'Homme ?
 Et quelles sont les options possibles pour renforcer la conservation des écosystèmes et leur contribution au bien être de l'Homme ? »

En 2005, à l'issue de l'EEM, un rapport de synthèse est produit⁴, ainsi que cinq autres traitant de points spécifiques : la diversité biologique, la désertification, les entreprises et industries, les zones humides, la santé.

J-L Pujol (2008) note que « le cadre conceptuel de l'EEM place le bien-être [humain] au centre, tout en reconnaissant que la biodiversité et les écosystèmes aussi possèdent une valeur intrinsèque ». Ce qui signifie que les recherches réalisées et les propositions faites par les experts visent avant tout à satisfaire le bien-être humain, tout en préservant l'environnement, mais ne nous trompons pas de priorité : il ne s'agit pas dans cette évaluation de préserver la nature pour la nature, ce qui sera sujet de controverse par la suite, certains affirmant que donner une dimension économique à la nature est réducteur et qu'il ne faut pas se désintéresser des dimensions éthique et esthétique de la Nature – ces deux aspects pouvant être eux aussi des arguments de conservation.

Quoi qu'il en soit le résultat premier de l'EEM est de dénoncer que 60 à 70 % des services rendus par les écosystèmes de la planète sont détériorés ou en cours de détérioration.

Suite à l'évaluation réalisée, les SES sont classés en quatre catégories :

- **les services d'approvisionnement** : il s'agit de toutes les matières premières fournies par les écosystèmes telles que la biomasse ou l'eau douce ;

² L'EEM est l'équivalent pour les écosystèmes du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) mis en place en 1988, suite au G7.

³ Site Internet du Millenium Ecosystem Assessment, <http://www.millenniumassessment.org>

⁴ Millenium Ecosystem Assessment, 2005. *Ecosystems and human well-being : Synthesis*, MEA Series, Island Press.

- **les services de régulation** : il s'agit des bénéfices obtenus grâce au fonctionnement des écosystèmes tels que la pollinisation, la symbiose mycorhizienne ou la régulation de l'eau ;
- **les services culturels** : il s'agit de bénéfices non matériels tels que la beauté d'un paysage ;
- **les services d'appui** : il s'agit des services primordiaux nécessaires à la production de tous les autres services tels que la formation et régénération des sols.

Le site Internet de la FAO (Food and Agriculture Organization) propose le schéma suivant :

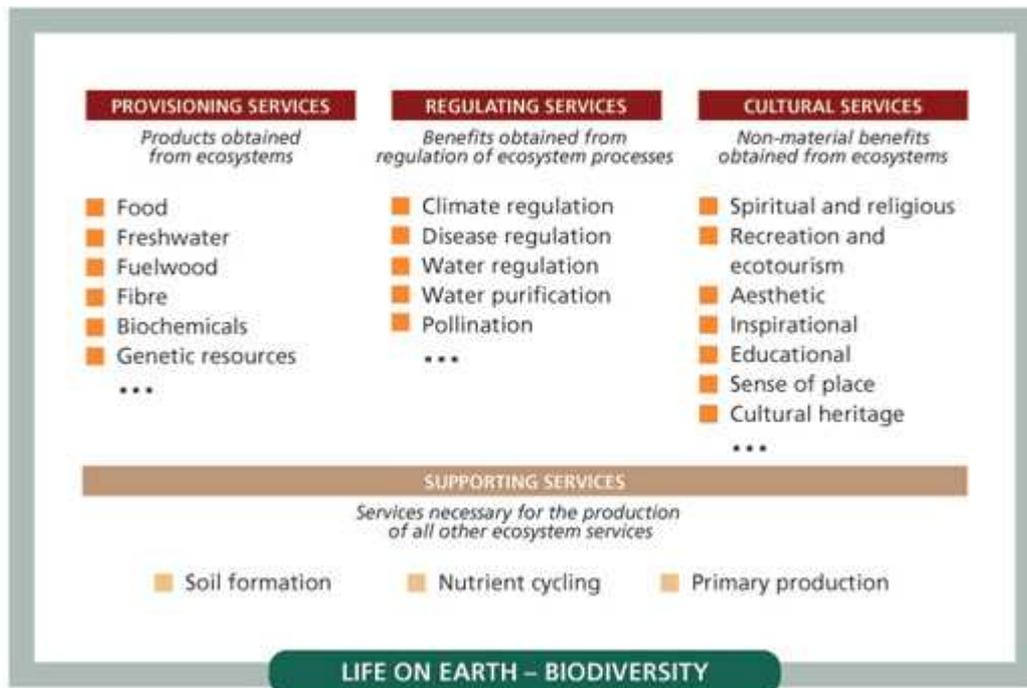


Figure 1 : Typologie des services écosystémiques selon la FAO (Source : FAO, division du Paiement pour les Services Environnementaux dans le Paysage Agricole (PESAL), http://www.fao.org/es/esa/pesal/index_fr.html)

On peut d'emblée remarquer que la liste des services dans ce schéma est loin d'être exhaustive : il est effectivement difficile de clore la liste de tous les services rendus par les écosystèmes puisque, par exemple, la recherche scientifique découvre chaque jour de nouvelles interactions entre les organismes vivants.

c. **2007 : « Payments for Environmental Services » ou Paiements des Services Environnementaux (PSE)**

L'idée ou le concept de PSE est développé par la FAO dans un rapport de 2007 intitulé *Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*. Les PSE y sont décrits comme un outil incitatif et sont définis en trois catégories : le paiement direct (effectué par le gouvernement ou le secteur privé), le paiement basé sur le produit (système des écolabels par exemple) ou le principe de « cap and trade programmes » (exemple des crédits carbone).

La FAO donne également un schéma de base des PSE, mais ce schéma est simplifié et on en trouve de plus complexes dans la littérature. Ce schéma correspond au cas de PSE appliqués aux services produits par les écosystèmes agricoles. Le principe est que le paiement revient à l'exploitant agricole et permet la protection de l'environnement par une amélioration des pratiques agricoles ou plus simplement que le paiement compense la baisse de production liée aux changements de pratiques. Par exemple, un agriculteur qui implante des bandes enherbées anti-érosives, voit *de facto* sa production diminuer (puisque la surface utilisée pour la production est réduite) et la subvention touchée vient compenser cette perte.

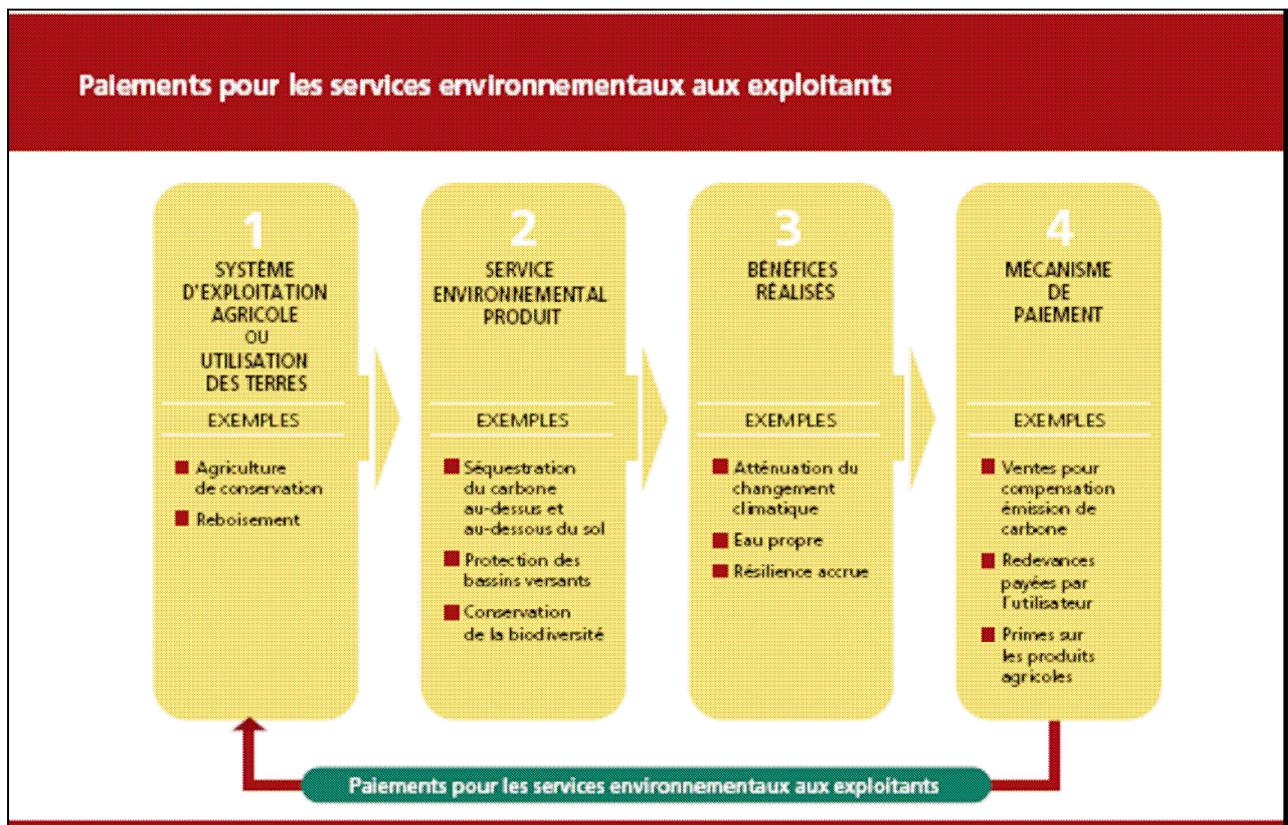


Figure 2 : Schéma de paiement pour les services environnementaux aux exploitants (Source : FAO, 2007. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*).

La FAO fait état de l'insuffisance et de l'inefficacité des mesures actuellement en place (notamment les MAE) et propose les PSE comme un mécanisme utile. Le rapport de la FAO indique également que pour être efficace le système des PSE doit à la fois se fonder sur des connaissances scientifiques, mais aussi sur une analyse biophysique du milieu (interactions entre les pratiques agricoles et l'environnement) et sur une analyse socio-économique (motivations et contraintes économiques des agriculteurs et des bénéficiaires des services, impact potentiel sur l'emploi en agriculture, impact sur la productivité et le coût des denrées alimentaires, impact sur la pauvreté notamment dans les pays en développement). Un programme efficace se définit par quatre étapes principales : « déterminer ce qui doit faire l'objet d'une rémunération, qui doit être payé, quel sera le montant du paiement et quel mécanisme de paiement utiliser ».

L'idée de paiement pour les services de la nature est très controversée et ne fait pas l'unanimité. La première difficulté réside dans le fait de définir et reconnaître quels sont les

services rendus par les écosystèmes. Certains services comme la filtration des eaux par les forêts ou le stockage de carbone ne sont pas remis en cause parce que ce sont des services concrets, quantifiables et « scientifiquement prouvés ». *A contrario* des services comme ceux liés à l'esthétique du paysage ou au tourisme, sont beaucoup plus subjectifs et donc plus difficiles à légitimer. Apparaît ici la notion de « tangibilité » des SES (Pujol, 2008).

Autre difficulté : pouvoir donner une valeur à ces services, d'autant que la valorisation de ces SES se heurte à une limite, celle de l'absence d'unité commune. Les chercheurs ont développé un large panel de méthodes (notamment pour estimer la valeur des zones humides aux Etats-Unis), mais force est de constater que ces méthodes sont incomplètes et approximatives. Mertz cite par exemple l'échec du modèle Hédonique qui ne peut être appliqué qu'aux zones proches des aires urbanisées. Au final quand bien même les méthodes développées aboutissent à une estimation de la valeur de la nature, elles échouent à qualifier la réelle valeur des services environnementaux. En effet pour donner une réelle valeur à ces services il faut prendre en compte le « manque à gagner » en cas de détérioration plus importante des écosystèmes. C'est pourquoi, pour pouvoir prédire quels seront les futurs impacts sur le bien-être humain de la dégradation des écosystèmes et donc de la diminution des services rendus, il faut intégrer de nouvelles données liées aux connaissances taxinomiques, écologiques, économiques et sociologiques.

Les exemples les plus probants de PSE ont été mis en place dans des pays en développement tels que le Costa Rica ou le Guatemala, mais ils sont aujourd'hui au centre d'une controverse : est-ce que finalement on ne peut pas réduire les PSE à une simple « rente contre le développement » ? (Wertz-Kanounnikoff, 2006) En effet les systèmes mis en place dans les pays en voie de développement sont montrés du doigt comme étant des systèmes de compensation en contrepartie du renoncement au développement puisque les pays en cause vont protéger (voire sur-protéger) leurs écosystèmes au détriment de la production agricole ou forestière. On connaît pourtant leurs besoins alimentaires.

Dans la littérature, on trouve de nombreuses classifications des SES et donc de nombreuses classifications des PSE. Par exemple, Ledant (2008) distingue les services liés à la production de biens qui peuvent être échangés sur les marchés et qui correspondent à un travail, des services purement environnementaux ou services de la nature. De là il déduit deux formes de paiements différents : les paiements pour les services environnementaux (PSE) et les paiements pour les services de la nature (PSN). Il décrit les PSN comme étant des PSE négatifs : les PSE rémunèrent un travail (production de biens), alors que les PSN sont versés pour rétribuer un non travail (service produit directement par la nature sans intervention humaine). Les PSN par définition sont contraires à la logique agricole habituelle.

Puisqu'il semble exister de nombreuses définitions des SES et un phénomène d'interpolation autour du terme de « service environnemental », nous proposons de mieux les définir afin de clarifier notre propos.

2. Définition autour des services environnementaux

Afin d'éclairer ce que peut être le concept de services écosystémiques et ce que représente un service environnemental, il convient tout d'abord de préciser que dans la littérature économique, le terme de « service environnemental » pose problème. En effet, Aznar et Perrier-Cornet dans leurs travaux présentés au colloque SFER « Multifonctionnalité » de mars

2002, ont montré que le terme de « service environnemental » était utilisé de façon polysémique, ce qui pouvait générer des confusions. Aussi ont-il tenté d'ordonner cette notion autour de trois grandes acceptions. Celles-ci correspondent à trois axes ou trois domaines économiques différents, que nous avons schématisés de la manière suivante :

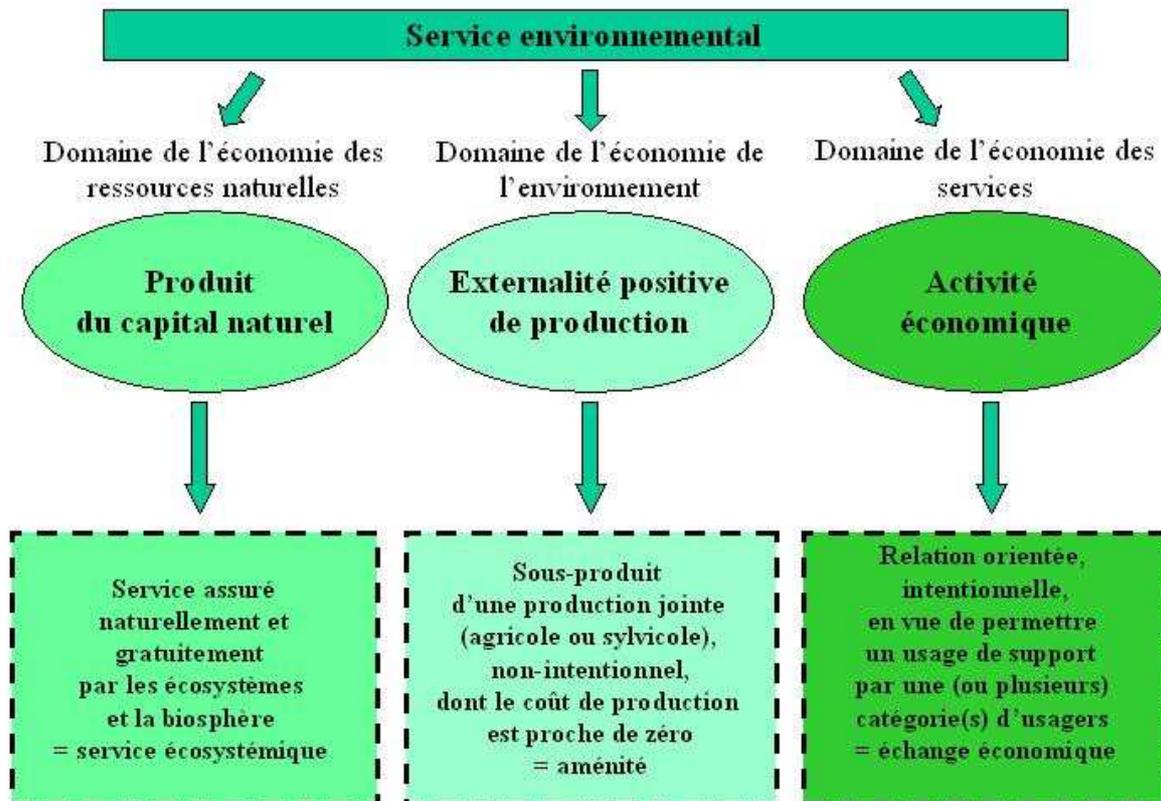


Figure 3 : Trois conceptions différentes du service environnemental dans la littérature économique (adapté de Aznar et Perrier-Cornet, in *Les services environnementaux : diversité des conceptions et réalité des contours*, Colloque SFER « Multifonctionnalité », Paris, INAPG, mars 2002).

a. Le service environnemental comme produit du capital naturel

La première acception du terme « service environnemental » rencontrée dans la littérature correspond à l'idée de « produit du capital naturel » et relève du domaine de l'économie des ressources naturelles. En ce sens, les services environnementaux sont des services « **assurés naturellement et gratuitement par les écosystèmes et la biosphère, qui permettent la constitution et le maintien d'un milieu de vie** » (Vivien, 1994). Cette définition sera celle que nous retiendrons pour parler de « services écosystémiques ». Donner une valeur au capital naturel passe donc par « estimer les bénéfices nets tirés de la production des services environnementaux fournis à la société à partir de ce capital ». C'est tout le travail qui a été entrepris par l'EEM.

b. Le service environnemental comme externalité positive de production

La deuxième acception relève cette fois du domaine de l'économie de l'environnement et assimile le service environnemental à une « externalité positive de production », c'est-à-dire que le service environnemental est une aménité en tant que sous-produit d'une activité agricole ou sylvicole, qui est non intentionnelle, puisque l'acteur en charge de la production ne vise pas par son action à produire ce service, mais qu'il le produit *de facto*, comme une externalité inhérente à sa production. En ce sens, le service revêt un caractère de bien public ou quasi public, donc non appropriable. Il faut noter que dans ce cas le coût de production du service environnemental est très proche de zéro. Il paraît donc ici difficile de décider d'une rémunération pour l'émetteur du service, sauf pour le cas où il faudrait inciter l'émetteur à produire un service optimal. On glisse ainsi vers la troisième acception du terme, puisque les pouvoirs publics vont chercher à compenser ou rémunérer l'émetteur en fonction « d'un effort particulier contribuant à une meilleure prise en compte de l'environnement » (Madelin, 1995, p.77).

c. Le service environnemental comme activité économique

Cette fois le service est intentionnel et on se trouve dans un cadre d'échange ou de circulation économique. Ce type de service relève du domaine de l'économie des services et s'inscrit comme « une relation orientée, conçue de façon intentionnelle, en vue de permettre un usage d'un support par une (ou plusieurs) catégorie(s) d'utilisateurs » (Aznar *et al.*, 2002).

Aznar et Perrier-Cornet se réapproprient le schéma du triangle de service élaboré par Gadrey en 1996, ainsi que son analyse économique des services environnementaux pour faire une étude sur la place des agriculteurs (en tant que prestataires) dans l'ensemble de ce champ précis des services environnementaux.

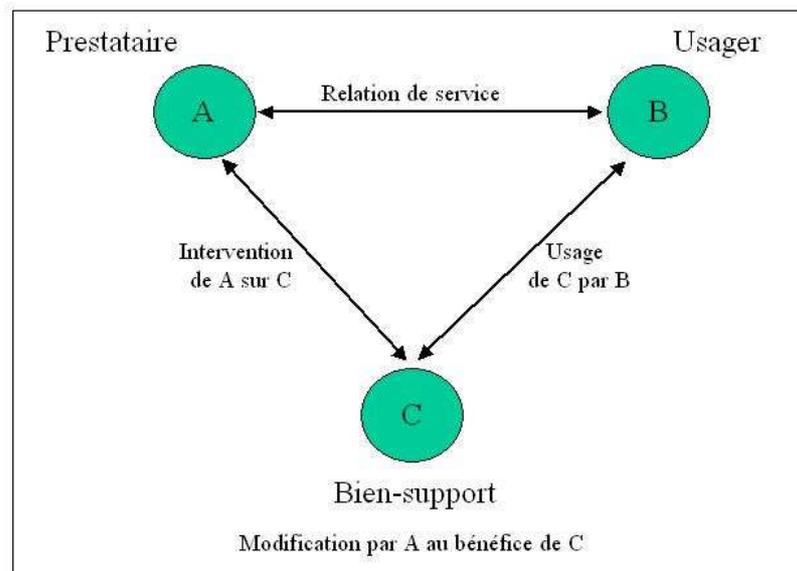


Figure 4 : Le triangle de service (d'après Gadrey, 1996).

Par ce schéma triangulaire du service environnemental, Gadrey montre que le service est une relation orientée puisque le prestataire A (agriculteur) va offrir un service à l'utilisateur B (collectivité) en réponse à une demande, le service sera produit par le prestataire A par

intervention sur le bien-support C (territoire), l'usager B bénéficiera d'un service fourni par le bien-support C. Il est important de souligner que dans ce cas, le prestataire A modifie le bien-support par une action de gestion ou de protection, ce qui représente un bénéfice direct pour C et indirect pour B (la quantité ou la qualité des services étant ainsi améliorées).

Aznar et Perrier-Cornet définissent le service environnemental comme complet quand le service « comporte chaque pôle du triangle » : « la production est intentionnelle, elle répond à une demande, le prestataire est rémunéré pour une intervention sur un bien-support de nature, le coût de production du service est non nul ».

Nous retiendrons donc les trois définitions suivantes :

Un service environnemental tel qu'un service écosystémique, est un service assuré naturellement et gratuitement par les écosystèmes et la biosphère. C'est un produit du capital naturel.

Un service environnemental tel qu'une aménité, est un sous-produit d'une production agricole ou sylvicole jointe, non intentionnel et dont le coût de production est proche de zéro. C'est une externalité positive de production.

Un service environnemental tel qu'un échange économique, résulte d'une relation orientée, intentionnelle entre un usager et un prestataire à partir d'un bien-support de nature. C'est une activité économique.

Les seuls types de paiements mis en place actuellement au sein de la communauté européenne sont les Mesures Agro-Environnementales ou MAE.

3. Les MAE en Wallonie

Les écosystèmes agricoles étant les plus grands écosystèmes aménagés dans le monde, les agriculteurs sont les premiers concernés par les programmes de PSE. Les mesures en place actuellement, notamment dans les pays de l'Union Européenne, sont des mesures incitatives de type Mesures Agro-Environnementales. Ces mesures émanent de la Politique Agricole Européenne et sont des aides gouvernementales versées sous condition de respect d'un contrat et d'un cahier des charges préalablement établis : depuis 1999, le règlement européen (CE 1257/99) oblige chaque Etat membre de l'Union, à proposer un Programme de Développement Rural (PDR) cohérent, c'est-à-dire répondant aux enjeux et problématiques environnementaux. Ce PDR constitue le second « pilier » de la Politique Agricole Commune (PAC), qui vient compléter le premier, soit le pilier relatif à la politique des prix et des marchés. Il faut noter que le gouvernement wallon avait déjà mis en place dès 1996, un premier programme de MAE et a intégré en 1999 ce nouveau contexte.

« L'objectif spécifique du programme agri-environnemental wallon vise à minimiser les impacts négatifs de son agriculture sur l'environnement (...) tout en maximisant ses impacts positifs (...), ceci en garantissant une activité agricole viable sur le plan économique et social » (Le Roi et Walot, 2005, p.7).

Pour répondre pleinement à cet objectif, le gouvernement propose aux agriculteurs belges dix MAE différentes, soit sept mesures dites « de base » et trois mesures « ciblées »⁵. Les MAE sont des engagements quinquennaux contractés entre l'exploitant et l'administration et soumis à contrôle. Il est important de noter que les MAE sont dites incitatives (et non obligatoires), par conséquent elles sont contractées sur base volontaire.

Pour mieux connaître et comprendre le fonctionnement des MAE en Wallonie, nous avons tout d'abord étudié le plan agro-environnemental en vigueur pour la période 2008-2013 (cf. annexe 1). Nous pouvons résumer le panel de MAE offert en Wallonie par le tableau suivant :

Méthodes de base	Code
Haies et bandes boisées	1.a
Arbres, arbustes ou buissons isolés, arbres fruitiers à hautes tiges et bosquets	1.b
Mares	1.c
Prairie naturelle	2
Tournière ⁶ enherbée en bordure de culture	3.a
Bande de prairie extensive	3.b
Couverture hivernale du sol	4
Culture extensive de céréales	5
Animaux de races locales menacées	6
Faible charge en bétail	7
Méthodes ciblées	Code
Prairie de haute valeur biologique	8
Bandes de parcelles aménagées	9
Plan d'action agro-environnemental	10

Tableau 1 : Les MAE wallonnes, programme agro-environnemental 2008-2013 (Source : d'après *Les cahiers de l'agriculture*, n°44 de novembre 2008).

Les mesures de base sont accessibles à tous les exploitants sur simple dossier établi auprès de l'administration. Les méthodes ciblées font l'objet d'un diagnostic terrain réalisé par un conseiller (personnel d'encadrement conventionné), ne sont accessibles que sous critères et induisent un plan d'action adapté.

Le montant des subventions peut être assez varié selon le type d'action. Pour donner deux exemples :

- un agriculteur qui met en place 20 mètres de tournière enherbée touche 21,60 €,
- une prairie à haute valeur biologique est subventionnée à hauteur de 450 €/ha.

Le montant le plus élevé cité dans le document cité est de 1 250 €/ha pour les bandes de parcelles aménagées (bandes d'une largeur de 20 mètres).

Un rapport canadien pour le Ministère d'Agriculture et d'Agroalimentaire (Royer et Gouin, 2007) fait état de la contribution des paiements directs au revenu agricole entre 2000 et 2002 pour les exploitations agricoles wallonnes : les paiements des MAE représentent en moyenne

⁵ Les mesures 1 et 3 sont subdivisées en « sous-mesures ».

⁶ Une tournière est une bande enherbée, dont les espèces implantées autorisées sont prédéfinies par l'administration (mélange de graminées, légumineuses et dicotylées). L'étymologie de ce mot provient du verbe « tourner » et signifie littéralement « espace réservé pour faire tourner la charrue au bout du sillon » (*Littré*).

1,2 % du revenu agricole familial (soit 436 € en moyenne). La contribution des biens et services environnementaux paraît donc très faible. D'après ce rapport, et cela sans grande surprise, les exploitants wallons ont souscrit leurs contrats essentiellement selon deux critères : en premier lieu les MAE nécessitant peu de modifications des pratiques agricoles, et ensuite les MAE les plus rémunératrices.

Nous avons également à notre disposition la synthèse d'évaluation des MAE de la Région Wallonne réalisée en 2005 par le GIREA (Groupe Interuniversitaire de Recherche en Ecologie Appliquée). Les auteurs ont réalisé une évaluation du programme qui actualise les résultats de la synthèse 2001-2002 et donne les résultats pour la période 2003-2004. Les éléments notés par les auteurs ainsi que les recommandations faites ont été pris en compte pour définir le nouveau programme mis en place dès 2008. Ainsi « les performances du système sont passées en revue en regard des critères classiques d'évaluation de programmes ou de projets que sont la pertinence⁷, l'efficacité⁸, l'efficience⁹, l'impact¹⁰ et la durabilité¹¹ » (Le Roi et Walot, 2005, p.70). D'après les résultats obtenus, « la pertinence du dispositif est bonne mais non optimale », « l'efficacité est moyenne », « l'efficience est moyenne », « l'impact du dispositif est bon mais non optimal », « la durabilité du programme est moyenne » (cf. annexe 2).

Le point faible ou déficient de la pertinence du système réside dans un mauvais ciblage des besoins prioritaires. L'efficacité est moyenne en raison d'un mauvais respect des cahiers des charges. L'efficience est moyenne parce que le coût du programme est trop élevé (à cause de primes improductives – exemple des haies mitoyennes qui sont doublement primées ou des MAE correspondant aux pratiques agricoles habituelles¹²). L'impact est bon mais peut être perfectible en améliorant le ciblage sur les besoins prioritaires et le ciblage géographique, ainsi qu'en changeant encore plus les pratiques. L'impact pourrait également être optimisé si la viabilité économique des exploitations était plus assurée, notamment par des paiements réguliers. La durabilité du programme est moyenne en raison même de sa viabilité : il manque un appui technique, un soutien administratif et institutionnel, la satisfaction des attentes.

Cette évaluation met principalement en lumière les difficultés qu'ont les MAE à fédérer les agriculteurs. Le Roi et Walot dénoncent un manque :

- d'appropriation des objectifs,
- de participation à la prise de décision,
- de retour en terme d'image ou de soutien social,
- de sens (l'ancienne MAE 4 était un non-sens),
- additionné d'un « sentiment d'insécurité lié à l'inconstance des règlements, à la dépendance envers les pouvoirs publics, aux facteurs de déception ».

⁷ « La pertinence dépend de l'intégration du programme parmi les autres instruments disponibles de politique agricole, rurale ou environnementale » (Le Roi et Walot, 2005).

⁸ « L'efficacité se définit comme le degré d'atteinte de l'objectif spécifique » (Le Roi et Walot, 2005).

⁹ « L'efficience évalue le rapport entre les moyens financiers déployés et les résultats obtenus » (Le Roi et Walot, 2005).

¹⁰ « L'impact se réfère d'une part à l'incidence du système sur les objectifs globaux et d'autre part à ses effets généraux, externalités comprises » (Le Roi et Walot, 2005).

¹¹ « La durabilité se réfère à la pérennité, au-delà de l'échéance de l'intervention, d'un rapport coûts-bénéfices avantageux » (Le Roi et Walot, 2005).

¹² Dans ce dernier cas, l'agriculteur reçoit une prime, alors qu'il n'a absolument pas fait évoluer ses pratiques. On peut citer l'exemple des intercultures ou CIPAN qui sont rémunérées via la MAE 4, et qui étaient déjà une pratique répandue.

Il est évidemment fortement intéressant de noter les points faibles montrés du doigt par cette évaluation, parce qu'ils seront autant d'écueils à éviter lorsqu'il s'agira de mettre en place de nouveaux types de PSE.

II. Objectifs et méthodologie

1. Objectifs de l'étude

Cette étude intitulée « Rémunération contre bon-soins : les jeunes agriculteurs sont-ils volontaires ? » poursuit un double objectif :

- Déterminer la position des agriculteurs par rapport aux questions environnementales,
- Tester leur disposition à s'investir dans une nouvelle forme de gestion de l'environnement.

Ce double objectif est à restituer dans le contexte actuel des relations entre l'agriculture et l'environnement, et plus largement de la réforme de la politique agricole européenne.

L'obligation pour les Etats membres de proposer un Plan de Développement Rural (1999), la mise en place de MAE qui en a résulté, puis la mise en place de la Conditionnalité¹³ en 2005, ont largement contribué à établir un lien direct entre l'agriculture et l'environnement. Par la contractualisation individuelle de MAE sur base volontaire, les agriculteurs se sont approprié des missions de gestion de l'environnement. Dès lors, dans un contexte de réforme proche, on peut se questionner sur la façon de pérenniser ce lien pré-établi entre agriculture et environnement et sur la façon de le faire évoluer. L'approche par les SES et la mise de place de PSE étant une question d'actualité, il apparaît pertinent de s'interroger sur les dispositions des agriculteurs à accueillir ce nouveau mode de gestion de l'environnement.

2. Hypothèses de travail

Les jeunes agriculteurs sont plus réceptifs aux problématiques environnementales que les moins jeunes, et donc plus volontaires.

Les exploitants qui sont déjà engagés dans des contrats type label, certification, MAE, sont plus ouverts au concept de PSE.

Les MAE sont souscrites avant tout pour des raisons financières et pour des raisons de facilité (peu de changements dans les pratiques).

L'adhésion des agriculteurs à tout type de PSE (y compris les MAE) est fonction de la vision du métier.

¹³ « La Conditionnalité garantit une agriculture plus durable et favorise ainsi une meilleure acceptation de la politique agricole commune par l'ensemble des citoyens. Ce dispositif soumet le versement de certaines aides communautaires au respect d'exigences de base en matière d'environnement, de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE), de santé (santé publique, santé des animaux, santé des végétaux) et de protection animale » (Source : site Internet du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche : <http://agriculture.gouv.fr>)

Le choix du terme « rémunération » ou « compensation » a un effet direct sur l'adhésion de l'agriculteur au concept de PSE.

Si les agriculteurs peuvent dépasser des accusations telles que « agriculteurs-pollueurs », ils peuvent être prêts à s'investir dans de nouvelles méthodes de gestion de l'environnement et à faire évoluer leurs pratiques.

3. Problématique

La problématique qui est au centre de ce travail d'étude est la suivante :

Quel est le niveau de réceptivité et d'appropriation des agriculteurs face aux problématiques environnementales et au-delà jusqu'à quel point sont-ils prêts à s'engager dans de nouvelles méthodes de gestion de l'environnement tels que les PSE ?

Par cette problématique, nous entendons répondre aux deux objectifs qui sont déclinés plus haut.

4. Méthodologie

L'étude réalisée se veut avant tout être un travail exploratoire fait de tâtonnements, de doutes et de questionnements.

Au départ seul le contexte d'étude a été décidé, c'est-à-dire l'approche par les SES / PSE, additionné à l'idée de tester cette approche à un territoire de Wallonie.

La démarche adoptée a été dans un premier temps de choisir un territoire d'étude en isolant des acteurs actifs pour l'agriculture et l'environnement, puis par le biais d'entretiens avec ces acteurs de cibler des enjeux environnementaux sur lesquels interroger ensuite les agriculteurs.

Partant de ces entretiens il est apparu qu'il n'y avait pas d'enjeux environnementaux forts sur les territoires choisis – en tous cas pas exprimés comme tels¹⁴. Nous avons donc privilégié une autre piste de travail : celle de la question de l'intégration de l'évolution de l'agriculture vers une forme de multifonctionnalité par la nouvelle génération d'agriculteurs.

Pour ce faire nous avons élaborer un questionnaire d'enquête, puis réaliser douze entretiens avec des agriculteurs. Comme notre enquête veut mettre en lumière des prises de positions et des dispositions à agir, nous avons pensé judicieux de privilégier une méthodologie qualitative.

« La méthodologie choisie est avant tout **qualitative**, c'est-à-dire qu'elle n'accorde pas la priorité à récolter un nombre important de données sur base d'échantillon qui se voudrait représentatif. Elle vise au contraire à essayer de comprendre, par l'analyse approfondie

¹⁴ Les acteurs locaux rencontrés n'ont pas pointé du doigt d'enjeux forts, ils ont simplement parler de l'avenir de l'agriculture, mais il apparaît qu'il existe tout de même des enjeux tels que la question de l'érosion.

d'entretiens avec des agriculteurs, et par **comparaison** des cas différents¹⁵ les **perceptions et comportements** des agriculteurs » (Mormont *et al.*, 1993).

Les réponses obtenues lors des entretiens n'ont pas permis de faire à proprement parler une typologie : autrement dit, il n'y a pas d'archétypes qui se dégagent clairement des entretiens effectués. Sur plusieurs points, les agriculteurs interrogés ont même donné une réponse presque collégiale et c'est dans les nuances apportées par chacun qu'il a fallu chercher des clés d'analyse, thématiques par thématiques.

Dans un second temps nous avons espéré pouvoir réaliser des entretiens avec les conseillers en charge des MAE « ciblées », mais le temps imparti et des difficultés rencontrées pour accéder au terrain, nous ont fortement limités. Par conséquent nous n'avons rencontré que deux personnes : le responsable du GIREA et coordinateur des conseillers MAE « ciblées », et un enseignant-chercheur de l'Université Catholique de Louvain-La-Neuve, ancien conseiller MAE. Ces deux entretiens nous ont permis d'avoir un éclairage professionnel sur les MAE en place et sur l'accueil qui leur est réservé par les agriculteurs wallons.

5. Présentation du territoire d'étude

Avant de présenter à proprement parler le territoire, il convient d'explicitier comment fonctionnent les limites administratives en Belgique. Le Royaume de Belgique est un état fédéral depuis 1994 qui est très complexe à comprendre pour les néophytes. Il existe six entités fédérées : trois régions (Flandre, Wallonie, Bruxelles-Capitale) et trois communautés (néerlandophone, francophone et germanophone). Chaque régions et communautés sont représentées au Parlement. Chaque région est subdivisée en Provinces (équivalant aux départements français), elles-mêmes divisées en communes (correspondant aux cantons français). Une commune regroupe un certain nombre de villages ou « sections de commune ». La Wallonie est constituée de cinq provinces (Hainaut, Brabant Wallon, Liège, Namur, Luxembourg), pour un total de 262 communes.

La région de Bruxelles-Capitale est essentiellement urbaine, aussi les deux régions qui ont une activité agricole sont la Wallonie et la Flandre. Le gouvernement wallon et la gouvernement flamand ont chacun leurs politiques en ce qui concerne l'agriculture et l'environnement. Ainsi, les normes, les aides, les MAE diffèrent entre la Wallonie et la Flandre, ce qui peut évidemment poser de sérieux problèmes aux agriculteurs qui exploitent des parcelles limitrophes.

a. Choix du territoire d'étude

Dans un premier temps nous avons cherché un territoire d'étude qui nous permette de tester nos hypothèses. Nous avons d'abord voulu isoler des acteurs locaux tels que des Associations Sans But Lucratifs (asbl) actives et dynamiques sur les plans de l'agriculture et de l'environnement. Un premier choix s'est porté sur le GAL Culturalité en Hesbaye Brabançonne, puis sur le Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne (PNVBM). Deux premiers entretiens ont été réalisés respectivement avec la coordinatrice du GAL et le directeur du PNVBM. Ces deux entretiens nous ont confirmé que les territoires

¹⁵ A savoir : exploitations, âges, systèmes de production.

étaient appropriés pour notre étude. La zone couverte par le GAL Culturalité regroupe six communes du Brabant Wallon. Le PNVBM se situe en limite de trois Provinces : le Brabant Wallon, la Province de Namur et la Province de Liège.

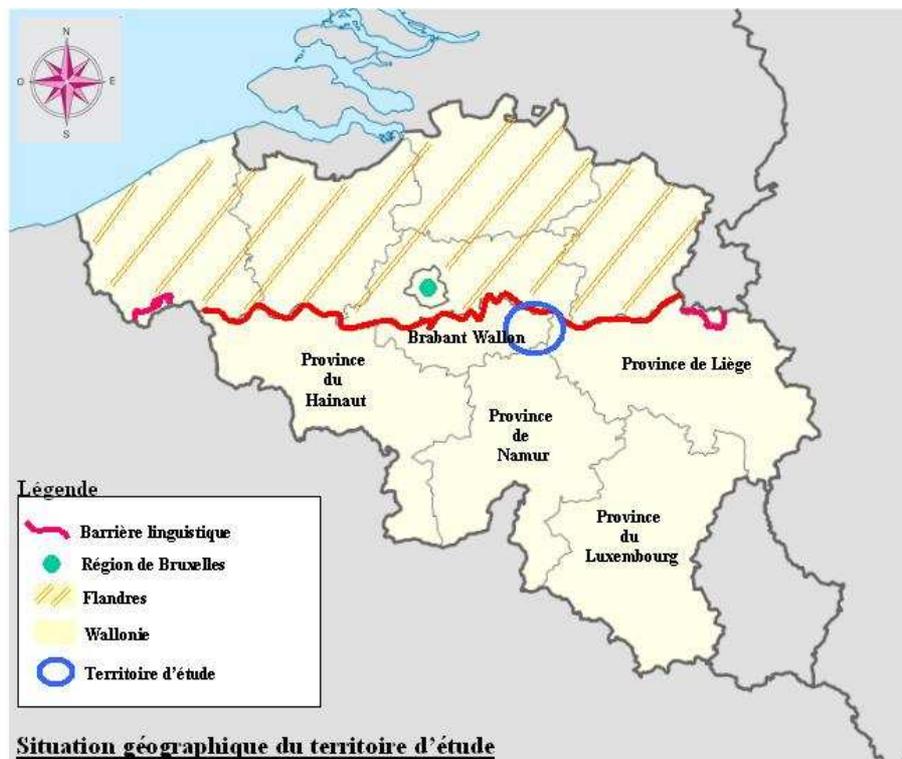


Figure 5 : Situation géographique du territoire d'étude.

Ces deux territoires sont voisins et leur dénominateur commun est qu'ils se situent tous deux en Hesbaye. La Hesbaye est une région naturelle qui recouvre cinq provinces différentes : deux provinces flamandes (le Brabant Flamand, le Limbourg) et trois provinces wallonnes (Brabant Wallon, Liège, Namur). Pour la partie wallonne on peut *grosso modo* estimer l'étendue de la Hesbaye à la moitié du Brabant Wallon, un quart de la Province de Liège et un tiers de la Province de Namur. La renommée de la Hesbaye réside dans la fertilité de ses sols : c'est une région limoneuse.

b. Entretiens avec le GAL Culturalité et le Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Meuse

• **Le GAL Culturalité en Hesbaye Brabançonne**

Le premier acteur identifié est un Groupe d'Action Locale (GAL) qui oriente ses activités autour de la promotion du territoire via le tourisme, l'agriculture et les petits producteurs, les marchés locaux et produits du terroir, le paysage¹⁶. Comme nous l'avons dit plus haut le territoire du GAL Culturalité s'étend sur six communes, à savoir Jodoigne, Hélécinne, Incourt, Beauvechain, Orp-Jauche et Ramillies (localisées sur la carte ci-dessous).

¹⁶ site du GAL Culturalité, <http://www.hesbayebrabanconne.be>



Figure 6 : Carte des communes faisant partie du GAL Culturalité (Source : site Internet du GAL Culturalité, <http://www.hesbayebrabanconne.be>).

Sur le site Internet du GAL on trouve les rubriques suivantes : patrimoine, culture, terroir, promenades, visites, environnement, gîtes et couverts. Le mot « ruralité » semble être le fer de lance et revient comme un leitmotiv dans chaque rubrique.

Le GAL publie des brochures à destination des nouveaux habitants et du grand public. L'une d'entre elles, *Et si on parlait d'agriculture...*, est consacrée à l'agriculture et a pour objectif de faire connaître l'agriculture du territoire aux néophytes (glossaire du vocabulaire agricole et vulgarisation au sujet de la PAC, des pratiques agricoles locales, des mesures de protection de l'environnement).

L'agriculture, sur le territoire du GAL, est décrite comme suit (d'après le recensement de mai 2007):

- 366 agriculteurs indépendants,
- 20 078 ha de SAU (soit 75% de la surface totale du canton),
- 55 ha/exploitation en moyenne,
- 327 exploitations en céréaliculture,
- 310 exploitations en cultures industrielles,
- 166 élevages bovins,
- 24 élevages porcins,
- 14 729 bovins,
- 11 292 porcins,
- 1/3 des agriculteurs engagés dans une MAE.

Au XXe siècle, la région s'est « traditionnellement » spécialisée dans une agriculture de type polyculture-élevage avec comme cultures phares « betterave-froment-escourgeon » et comme race bovine de prédilection le Blanc-Bleu-Belge. Aujourd'hui le GAL ne cesse de prôner la diversification avec l'introduction de cultures telles que le vignoble, les cultures fruitières ou

maraîchères. Autres axes de diversification : l'élevage de volailles ou de caprins avec transformation et vente directe, gîte et ferme-auberge ou encore ferme pédagogique.

Les arguments avancés en faveur de cette diversification sont multiples : qualité différenciée des produits (avec cahier des charges et labellisation), autonomie du système de production, communication autour du métier, recherche de l' « économiquement, environnementalement et socialement durable ».

Les efforts environnementaux mis en avant dans cette brochure sont surtout en lien avec la réduction des intrants, la mise en place d'engrais vert ou CIPAN, la lutte intégrée, les pratiques biologiques et le développement de cultures énergétiques ou biocarburants.

Entretien avec la Coordinatrice du GAL Culturalité en Hesbaye Brabançonne

L'objectif de cet entretien était de déterminer les enjeux environnementaux du territoire ainsi que les missions et actions du GAL en matière d'environnement et d'agriculture.

Le GAL est une asbl créée en 2002 et issue de la collaboration de 6 communes (Jodoigne, Incourt, Orp-Jauche, Beauchevain, Ramillies, Hélécinne). Les locaux du GAL se trouvent sur la Grand Place de Jodoigne. La structure est composée d'un agent administratif (comptabilité, à mi-temps), d'une animatrice culture, d'un chargé de mission agriculture, et d'une coordinatrice.

La première mission du GAL a été une étude paysagère inscrite dans le Programme LEADER+ (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) : ce programme était une initiative communautaire (fonds européens) et répondait à un Plan de Développement Stratégique. LEADER+ a été mis en place entre 2003 et 2008. Sur le territoire concerné il s'agissait d'un programme axé sur l'environnement et le cadre de vie. Le diagnostic paysager a été réalisé par des experts et suivi par une liste de recommandations et d'actions à mener. Une synthèse a été publiée, *Carnet Paysages*, qui a pour but de servir d'outil d'aide à la décision pour les communes (le diagnostic étant trop sibyllin pour certains). Il y a également eu grâce à LEADER+ la possibilité d'analyser le réseau de sentiers et chemins du territoire, avec à la clé, le balisage de 300km de promenade, une proposition de liaison inter villages et la publication d'un guide de promenade. Le programme LEADER+ a aussi permis la création d'une maison du tourisme et d'une série d'outils de vulgarisation (DVD, carnet de promenade, panneaux de communication, etc.), ou encore la création d'expositions ciblées sur les richesses patrimoniales du canton (fermes en carré, granges, tumuli, voies romaines, etc.).

La deuxième mission du GAL est le nouveau projet LEADER : il s'agit du programme qui succède à LEADER+. La période couverte par ce nouveau programme va de 2007 à 2013. La nouveauté est qu'il s'inscrit dans le PDR, donc dans le 2^{ème} pilier de la PAC. Il correspond plus précisément au 4^{ème} axe. L'intérêt de ce nouveau programme est qu'il y a beaucoup d'interactions avec le monde agricole. Les projets du programme LEADER sont soit totalement nouveaux, soit en continuité avec ceux de LEADER+. L'objectif final à atteindre en 2011 est la création d'un groupement de producteurs avec système de vente groupée par Internet. Il y a plusieurs axes pour ce programme LEADER :

- énergie : début de projet méthanisation (idée de mettre en réseau les conseillers énergie pour sensibiliser la population),

- patrimoine : création d'un observatoire du paysage, mise en place d'outils, mise en valeur didactique d'une zone riche en biodiversité,
- culture : fédérer les différentes structures culturelles, organiser des événements comme « Terres & Pierres » (week-end bisannuel de découverte des richesses culturelles), créer un théâtre plein air dans une ferme en carré (projet déjà initié avec LEADER+).

Concernant l'agriculture, le GAL a décidé de développer deux volets distincts :

- les produits locaux et la diversification, avec la promotion de « l'image des produits locaux » (sorte de label),
- les artisans de bouche (promotion de spécialités locales comme le boudin vert et la tarte au fromage).

Deux agricultrices jouent également un rôle très actif au sein de la structure : elles oeuvrent pour la promotion de l'agriculture et la sensibilisation aux questions environnementales dans les écoles, collèges et lycées en préparant des interventions interactives avec leur public. Elles peuvent aussi bien présenter la reproduction des poules aux enfants de primaire, qu'animer un débat philosophique sur le bien-être animal avec des lycéens. Ces deux femmes font partie de l'Union des Agricultrices Wallonnes (UAW).

Le champ d'action du GAL est très vaste et l'idée essentielle est d'être une cellule qui fédère toutes les communes autour de ces différents projets (avec pour objectif d'obtenir des retombées supra-communales) : « on est dans l'animation, la sensibilisation beaucoup plus que dans le concret et le technique pour les volets agriculture et environnement ».

• **Le Parc Naturel de la Burdinale et de la Mehaigne**

La Maison du Parc Naturel de la Burdinale et de la Mehaigne se situe à Burdinne, dans une ancienne ferme à cour carrée typique de la région, la Ferme de la Grosse Tour. Le PNVBM regroupe les quatre communes de Braives, Burdinne, Héron et Wanze (soit 22 sous-sections de communes) pour un nombre d'habitants proche de 15 000. Le territoire du Parc couvre environ 10 500 ha. Le PNVBM tire son nom de deux rivières qui sillonnent 11 000 ha du territoire et donnent naissance à deux vallées très diversifiées du point de vue topographique : le territoire du parc correspond au point de rencontre entre le plateau de Hesbaye et les bords de Meuse (commune de Huy). De cette particularité topographique résulte la juxtaposition de vastes étendues cultivées (plateau) avec des écosystèmes forestiers de milieux humides et des prairies de fond de vallées. Plusieurs sites sont classés « Natura 2000 ».

Le PNVBM sur son site Internet¹⁷ fait la promotion de son territoire comme étant riche du point de vue de la biodiversité et de la qualité des paysages, de l'habitat (villages typiques conservés) et de l'accueil, du patrimoine (fermes à cour carrée), des traditions gastronomiques et des produits du terroir. Le site expose aussi les différentes missions en charge, à savoir : la conservation de la nature (inventaires de sites biologiques, protection d'espèces animales et végétales, sensibilisation à la nature), la protection de l'environnement (gestion des déchets, lutte contre le bruit et les pollutions, lutte contre l'érosion, promotion d'une gestion sylvicole

¹⁷ Site Internet du PNVBM, <http://www.burdinale-mehaigne.be/>

et agricole adaptée), l'aménagement du territoire, le développement rural et économique intégré au travers d'un label :

« Le Parc Naturel promeut la recherche d'un équilibre entre le développement des activités humaines, la préservation de l'espace naturel et la qualité de la vie. Il joue dans ce but un rôle de médiateur et facilite le dialogue. »

Entretien avec le Directeur du PNVBM.

Nous avons interrogé le Directeur du Parc à la fois sur la structure du PNVBM et sur les missions en lien avec l'agriculture et l'environnement.

Le Directeur est en poste depuis 10 ans et il est assisté depuis janvier 2009 par une jeune femme¹⁸ qui est chargée de mission animation et représente à elle seule la cellule scientifique. Le PNVBM emploie également quatre ouvriers et une cellule administrative (un comptable et une secrétaire). Les quatre ouvriers travaillent essentiellement au maintien des vergers « hautes tiges et variétés indigènes ». Le PNVBM ne reçoit aucun financement européen (de type INTEREG), et dépend uniquement des fonds gouvernementaux. Auparavant le Parc a disposé dans l'équipe d'un ingénieur agronome qui était spécialisé eau et forêt, puis d'un second ingénieur cette fois spécialiste du sol. Ces deux personnes ont été tour à tour débauchées pour faute de financements. Le directeur ne cache pas que le Parc a de nombreux projets et veut faire preuve d'initiatives, mais le manque de financements récurrent provoque l'avortement quasi systématique de ces projets.

Au niveau historique le Parc a été le 2^{ème} parc fondé en Wallonie. Le plus grand challenge était de réussir à fédérer les communes, le Parc étant situé sur « un lieu carrefour, un lieu mouvant sans identité culturelle et sociale au départ ».

La zone couverte par le Parc est une zone d'agriculture intensive à forte dominance de grandes cultures. Parmi les agriculteurs installés dans la zone, quelques uns se sont accaparé très vite le concept de Parc Naturel et ont dès lors joué le rôle de médiateurs avec la profession. Il y a aujourd'hui 173 exploitants sur la zone du PNVBM¹⁹. Les 1ers projets tournaient autour de la diversification agricole, puis se sont centrés sur un programme d'analyse des sols (en sous-traitance pour les agriculteurs). Ce programme est aujourd'hui terminé.

Le PNVBM n'a jamais disposé d'un agent Agrenwal (agent de l'état en charge de mettre en place les 1ères MAE) – ce qui a représenté un handicap certain. Les autres parcs de Wallonie disposaient de ce type d'agent. Ils étaient répartis sur toute la Région Wallonne, mais de façon disparate et hétérogène, les zones non pourvues étant significativement à la traîne dans le processus de souscription des MAE. Cependant, un stagiaire qui effectuait son mémoire a joué un rôle crucial dans la sensibilisation des agriculteurs aux MAE sur la zone, remplaçant de façon officieuse l'agent Agrenwal manquant. Après son stage il a travaillé pour le Centre des Technologies Agronomiques (CTA) de Strée et a continué, de façon tout à fait bénévole, à jouer un rôle très actif de médiateur et de conseiller pour le PNVBM.

Le 1^{er} projet important pour l'agriculture s'inscrivait dans le projet LEADER +. Il s'agissait de déterminer quel était le potentiel de la zone pour la diversification agricole et surtout vers

¹⁸ embauchée, pour six mois seulement, en contrat à durée déterminée, à mi-temps.

¹⁹ Nous apprendrons plus tard que le nombre indiqué par le directeur pendant l'entretien était erroné.

quels types de diversification il serait pertinent de se tourner. Une étude a révélé huit ou neuf potentiels différents, mais un seul a été retenu (au grand damne du PNVBM), celui de la bio-énergie à base de colza. Ce choix a été dirigé par le contexte politico-économique favorable à ce type de bio-énergie (augmentation fulgurante du prix du pétrole, etc.). Aujourd'hui le Parc travaille sur la valorisation d'un co-produit du colza (le tourteau en bûchettes), avec pour objectif de résoudre les problèmes de rancissement et d'acidité (qui endommage les conduits de cheminées). Le Parc a donc opté pour l'option co-génération (avec valorisation d'un co-produit) plutôt que pour l'option génération de bio-carburant (qu'il juge moins pertinente environnementalement et moins « à la mode »).

Le Directeur cite de nombreux projets qui n'ont pas abouti, faute de financements. Il parle essentiellement d'un projet avorté de rapprochement entre plusieurs territoires : le Limbourg belge (communauté flamande), le Limbourg hollandais (Pays-Bas) et la Hesbaye. Ce projet proposait un développement commun au niveau du tourisme, de l'agriculture et de l'environnement, via la création d'un circuit touristique de visites à la ferme qui aurait permis de mettre en valeur l'impact des MAE ou des pratiques raisonnées sur l'environnement, à travers un indicateur (celui de l'entomologie). Ce projet était ambitieux et quasi sans précédent, les échanges entre Flandre et Wallonie étant plus que sporadiques.

Parmi les projets à venir, le PNVBM souhaite acquérir le logiciel ArcView et réaliser une cartographie complète du territoire (faune, flore, points de captage, zone Natura 2000, parcelles agricoles, etc.). En réponse à la Charte Paysagère (dont l'arrêté d'exécution est en cours), le Parc veut mettre en place une gestion du paysage spécifique à l'identité du Parc.

Les agriculteurs qui peuvent justifier de trois MAE au moins sur leur exploitation ont la possibilité de labelliser leurs produits, sous couvert du Parc. Par contre, le PNVBM n'a aucun contact avec les conseillers du GIREA qui gèrent les MAE ciblées, alors que ces MAE sont essentiellement contractées sur des parcelles situées à l'intérieur du Parc. De la même manière, le Parc ne fait aucune ingérence en ce qui concerne les zones Natura 2000 et laisse les services gouvernementaux concernés s'en occuper (pôles de gestion par secteur).

Le Directeur définit les enjeux environnementaux principaux sur le territoire du Parc comme étant :

- **l'intégration de la nouvelle génération agricole (comment intégrer à la gestion du Parc, la nouvelle génération d'agriculteurs et leur mentalité ou point de vue sur l'environnement),**
- **les OGM (on se situe dans une zone de culture intensive tentée par les OGM),**
- **les porcheries industrielles (il y a une forte polémique à ce sujet divisant les partisans et opposants à cette pratique très développée sur la zone),**
- **la biodiversité (qui se veut remarquable et particulièrement intéressante sur la zone).**

Les deux entretiens réalisés respectivement avec la coordinatrice de GAL et le directeur du PNVBM nous ont montré qu'il existe un décalage fort entre les réelles actions menées et la volonté affichée²⁰ de travailler avec les agriculteurs et de mettre en place des programmes ou des missions de développement. En effet, le GAL n'entretient que des rapports éloignés et diffus avec les agriculteurs (hormis les deux femmes de l'UAW) et le PNVBM n'a quasi aucun contact direct avec le monde agricole. Ce décalage s'explique notamment par un manque

²⁰ via les brochures éditées et les rubriques de site Internet.

cruel de moyens financiers et de moyens humains (pour le PNVBM), ou par un manque de communication directe avec la profession agricole qui entraîne un manque de légitimité auprès du monde agricole²¹.

6. Présentation du questionnaire d'enquête

Nous avons choisi de réaliser des entretiens individuels, sur la base d'un questionnaire. Le guide d'entretien a été réalisé en privilégiant les hypothèses de départ. Les quatre parties qui y sont développées sont : les informations personnelles, les caractéristiques de l'exploitation agricole, les MAE, l'environnement, les SES / PSE. A l'intérieur de chaque partie, plusieurs thématiques sont abordées comme la vision du métier d'agriculteur, le rapport à la nature, la responsabilité envers l'environnement, l'évolution de l'agriculture, la question de la rémunération, la réceptivité des jeunes agriculteurs face aux problématiques environnementales.

Le questionnaire est composé de 65 questions de deux types : questions avec réponse à choix multiples (pour les MAE) et questions ouvertes. Les questions qui ont trait aux caractéristiques de l'exploitation ont pour objectif de situer les différents types d'exploitation et restent des questions quantitatives. Les questions relatives à l'environnement et aux thématiques citées plus haut sont des questions qualitatives.

Le but de l'entretien est avant tout d'amener l'agriculteur à dévoiler son opinion, ses prises de position, mais aussi de tester son ouverture aux problématiques environnementales.

Les questions ont été évidemment orientées par les hypothèses de travail formulées plus haut, l'objectif premier étant de les vérifier.

7. Echantillonnage

Après avoir formulé l'hypothèse selon laquelle les jeunes agriculteurs sont plus réceptifs et plus volontaires en matière d'environnement, nous avons décidé dans un premier temps de réaliser nos enquêtes auprès d'un maximum de jeunes agriculteurs, c'est-à-dire d'un âge inférieur à 39 ans, et dans un second temps d'interviewer des agriculteurs plus âgés, ayant par exemple passé la barre des 50 ans, le but étant de tester s'il existe vraiment une différence entre les générations.

L'idéal pour ce faire était de sélectionner de manière aléatoire les agriculteurs enquêtés en prenant soin de varier les systèmes de production et les communes de la zone.

Cependant la méthode d'échantillonnage n'a pas pu être appliquée *stricto sensu* pour des raisons de difficultés d'accès à la liste nominative des agriculteurs locaux et *a fortiori* des jeunes agriculteurs.

En effet, les Services de la Région Wallonne, seuls détenteurs de listes exhaustives d'agriculteurs, ne concèdent ce type de document que sous conditions strictes (par respect de la loi sur la protection des informations personnelles) et dans le cas d'une demande justifiée et

²¹ Les entretiens réalisés avec les agriculteurs montreront que le GAL et le PNVBM ne sont pas spontanément identifiés ou reconnus comme étant des acteurs locaux de l'agriculture et de l'environnement.

pré-établie plusieurs mois à l'avance. La Fédération des Jeunes Agriculteurs (FJA), partie prenante du Comité de Pilotage, a proposé une liste comprenant à la fois les jeunes agriculteurs et les simples adhérents (*a priori* d'autres personnes peuvent souscrire une inscription à la Fédération même sans être agriculteurs), mais elle n'a finalement pas communiqué cette liste. Quant au GAL Culturalité, il ne possède aucune liste des agriculteurs de son territoire. Seul le PNVBM a fourni une liste, laquelle s'est avérée non exhaustive et parfois totalement obsolète (personnes dites « pensionnées²² » voire décédées). L'unique liste obtenue ne couvrait donc pas l'intégralité du territoire choisi, et ne comprenait ni les âges, ni les coordonnées téléphoniques, ni les systèmes de production.

Partant de cette liste lacunaire, nous avons décidé de prendre rendez-vous au hasard avec deux ou trois personnes (celles pour lesquelles nous avons eu la chance de trouver les coordonnées dans l'annuaire), puis d'obtenir des informations sur les autres agriculteurs directement auprès de ces premières personnes enquêtées.

De par ces difficultés d'accès aux informations, l'échantillonnage se veut plus particulièrement axé sur le territoire du PNVBM. Les agriculteurs qui se sont prêtés à l'interview sont au nombre de douze. Le nombre d'enquêtes réalisées a également été fortement limité par ces mêmes difficultés d'accès au terrain, ainsi que par la période d'enquête qui correspondait aux périodes de moissons. Il a été particulièrement difficile de programmer des rendez-vous, malgré la bonne volonté des agriculteurs. Nous avons tout de même tenté d'enquêter sur toutes les communes et au final les communes représentées sont celle de Jodoigne, Braives, Burdinne, Héron et Wanze (cf. annexe 2), ce qui correspond à neuf sections de commune : Jodoigne, Braives, Avennes (Braives), Oteppe (Burdinne), Héron, Couthuin (Héron), Waret-L'Evêque (Héron), Moha (Wanze), Bas-Oha (Wanze).

Nous avons pu sélectionner au moins un cas pour chaque système de production connu sur le territoire, à savoir : culture, lait, polyculture-élevage, engraissement, horticulture, arboriculture. Nous avons ainsi rencontré un laitier et céréalier, un horticulteur ayant développé une ferme pédagogique, un céréalier et arboriculteur spécialisé en pommes-poirs, un engraisseur, un laitier-céréalier-éleveur allaitant, un céréalier et engraisseur, un céréalier-éleveur allaitant-engraisseur de porcs et enfin cinq céréaliers-éleveurs allaitants.

Il faut noter que certains céréaliers cultivent également des parcelles de légumes ou de fraises (ce qui correspond à du maraîchage).

Pour ce qui est des âges des personnes enquêtées, dans la plupart des cas il s'agissait de la découverte la plus totale au moment de l'entretien. Pour quelques rares cas, l'âge avait approximativement été communiqué par un agriculteur précédemment enquêté. Les informations obtenues sur le terrain ont également démontré que peu de jeunes agriculteurs se sont installés récemment sur ce territoire. La majeure partie des agriculteurs sont plutôt quadragénaires ou quinquagénaires. Au final l'échantillonnage comprend des personnes âgées de 29 à 62 ans. Quatre se situent dans la tranche 29-37 ans, cinq dans la tranche 43-49 ans et trois dans la tranche 52-62 ans.

Il s'avère que cet échantillonnage, du point de vue de l'âge, est assez représentatif de la population agricole du territoire et que le fait d'avoir enquêté toutes les tranches d'âge permet encore mieux de tester l'hypothèse de départ.

²² « Pensionnées » signifie que les agriculteurs ont cessé leur activité pour prendre leur retraite. C'est le terme usité en Belgique.

III. Présentation des résultats

1. Présentation des agriculteurs enquêtés

a. Présentation synthétique

Dans un premier temps nous allons présenter de façon synthétique les douze agriculteurs rencontrés, puis nous procéderons à une présentation détaillée de chacun. Les informations personnelles au sujet des agriculteurs, ainsi que les caractéristiques principales des exploitations sont reprises dans le tableau suivant :

N°	1	2	3	4	5	6	
INFORMATIONS PERSONNELLES	Pseudonyme	Maurice	Nicolas	Albert	Paul	Jeffrey	Dominique
	Commune	Jodoigne	Moha	Couthuin	Oteppe	Avennes	Waret-L'Evêque
	Origine agricole	O	O	O	O	N	N
	Age	52	35	43	49	37	46
	Situation familiale	marié	marié	marié	marié	marié	séparé
	Nbre enfants	3	3	2	4	1	3
	Année installation	1981	1999	1987	1987	1997	1986
	Cursus	Ingénieur Agronome (UCL)	Graduat (+ 2-3 ans aidant)	3 années de technique en boucherie, patronat en boucherie	Humanités agricoles	Technique A3 (mécanique)	Horticulture
	Profession du conjoint	Agricultrice	Enseignante (primaire)	Secteur commercial	Comptabilité-gestion (en dehors)	Employée (en dehors)	//
EXPLOITATION	Exploitation	familiale (avec sa femme et bientôt son fils)	familiale (avec son père)	familiale (avec son frère)	seul	seul	seul
	SAU (ha)	200	110	46	75	45	7
	Système Production	VL* + SCOP*	VA* + SCOP*	Engraissement hors sol + SCOP*	VA* + SCOP* + ovins	VA* + SCOP* + porcins	ferme pédagogique + horticulture
	Cultures (ha)	150	57	27	62	25	0
	SF (ha)	50	63	19	13	20	0
	Cheptels	200 VL* (Prim'Holstein) + 180 jeunes	115 VA* + 185 jeunes (race BBB*)	750 bovins	42 vèlages BBB* + 18 brebis	100 limousines + 2000 porcs engraissement	2 VA + 1 porc + 18 traits ardennais + caprins + volailles + lapins + cochons d'Inde + autruches, etc
MAE	Nbre UT	4	2	2	1	1	1
	Nbre MAE	2	3	0	0	1	0
	MAE (ha)	6	11	0	0	5	0
	1er engt MAE	2004	1999	//	//	2004	//
	Codes action	3.a , 9	3.a , 4 , 9	//	//	4	//

	N°	7	8	9	10	11	12
INFORMATIONS PERSONNELLES	Pseudonyme	Damien	Matthieu	Robert	Romain	Gaston	Marcel
	Commune	Braives	Waret-L'Evêque	Bas-Oha	Avennes	Braives	Héron
	Origine agricole	O	O	O	O	O	O
	Age	29	44	53	33	47	62
	Situation familiale	célibataire	marié	divorcé	marié	divorcé	marié
	Nbre enfants	0	4	2	2	2	3
	Année installation	2000	1998	1979	1993	1990	1970
	Cursus	Qualification agricole	Etudes agricoles professionnelles	Années agricoles	Agronomie (jusqu'à 18 ans)	Technicien agronome (6 ans après les primaires)	A2 agricoles
	Profession du conjoint	//	Agricultrice	//	Enseignante	//	Assistante en pharmacie
EXPLOITATION	Exploitation	en famille (père-fils)	en famille (homme-femme)	seul	en famille (père-fils)	seul	en famille (association avec son frère)
	SAU (ha)	155	85	120	113	28	163
	Système Production	VA* + SCOP*	VL* + VA* + SCOP*	VA* + SCOP*	SCOP* + engraissement hors sol	SCOP* + fruitiers	VA* + SCOP*
	Cultures (ha)	140	57	80	113	20	143
	SF (ha)	15	28	40	0	0	20
	Cheptels	180 BBB* (60 vèlages)	190 BBB*+ Prim'Holstein Pie Rouge	100 BBB* (50 vèlages) + équins (chevaux de course+ traits)	140-150 BBB*	//	160 BBB*
	Nbre UT	2	2	1,5	2	1	2
	Nbre MAE	6	0	0	2	2	3
MAE	MAE (ha)	22	0	0	21	4	33
	1er engt MAE	1999	//	//	2005	2000	2000
	Codes action	4, 1.a, 1.b, 2, 3.b, 9	//	//	3.a, 4	1.a, 4	1.b, 4, 9

* abréviations utilisées : VA = Vaches Allaitantes, VL = Vaches Laitières, SCOP = Surface en Céréales Oléo-Protéagineux et autres cultures, BBB = Blanc-Bleu-Belge.

Tableau 2 : Tableau de présentation des douze agriculteurs enquêtés.

Sur douze agriculteurs, deux seulement ne sont pas issus d'origine agricole : Jeffrey a repris la ferme de ses beaux-parents à la mort de son beau-père et Dominique est un néo-rural (originaire de Bruxelles), venu s'installer en campagne pour chercher une autre qualité de vie. Tous les agriculteurs enquêtés s'inscrivent dans un schéma familial traditionnel : tous sont mariés ou l'ont été (séparés ou divorcés) et ont des enfants. Seul Damien, le plus jeune, est encore célibataire et sans enfant. Les cursus scolaires sont variés : certains ont suivi des études techniques pour s'installer le plus tôt possible et d'autres ont poursuivi pour obtenir un diplôme d'ingénieur. Tous ont étudié dans le domaine agricole ou proche, sauf Jeffrey qui a suivi des études de mécanique correspondant au 1^{er} métier qu'il a exercé avant de se réorienter.

Sur huit agriculteurs mariés, seuls deux travaillent avec leurs épouses en association « homme-femme ». Les autres conjoints travaillent en dehors de l'exploitation. Tous les agriculteurs d'origine agricole (10 en total) ont repris l'exploitation familiale et se sont installés au départ en famille (soit père et fils, soit entre frères). Au fil du temps certains ont vu leur père partir en pension, aussi peut-on distinguer sept agriculteurs qui exploitent encore en famille et trois qui sont seuls désormais sur l'exploitation. Restent les deux agriculteurs hors origine agricole, Jeffrey et Dominique, qui *de facto* exploitent également seuls. Les agriculteurs rencontrés n'ont généralement pas de salarié – ou seulement occasionnellement (pendant les moissons, pour la cueillette et la taille en arboriculture). Le nombre d'UT (unité de travail) sur chaque exploitation correspond donc au nombre d'associés : cela va de 1 UT à 4 UT.

Les SAU sont variées et dépendent des systèmes d'exploitation : la plus petite exploitation est de 7 ha dédiés à l'horticulture et à une ferme pédagogique ; la plus importante est de 200 ha mais cette surface est à répartir entre le père, l'épouse et leur fils. Quatre exploitations ont une taille inférieure à 50 ha. Pour deux d'entre elles, la taille est corrélée aux systèmes de production (horticulture et arboriculture). Par contre, la petite taille de l'exploitation, si elle n'est pas liée au système de production, est compensée par le développement d'activités autres permettant de rendre le système viable : Albert et son frère ont développé un atelier d'engraissement bovin hors-sol parce qu'ils rencontraient des difficultés à s'agrandir en terme de surface (difficulté à trouver de nouvelles parcelles dans un territoire à forte urbanisation). Jeffrey quant à lui, a repris la petite exploitation de sa belle-famille et a cherché un moyen de développer son activité pour la rendre viable : il s'est engagé dans l'installation d'une porcherie industrielle. Le type d'exploitation le plus représenté dans notre échantillon est celui de type polyculture-élevage, avec un cheptel de Blancs-Bleus-Belges (5 exploitations sur 12). Les cultures les plus rencontrées sont le froment, l'orge, les betteraves, le maïs, les pois, les chicorées, le lin, l'épeautre ou les pommes de terre. Les surfaces dédiées aux cultures sont comprises entre 20 ha et 150 ha, les surfaces dédiées aux fourrages entre 13 ha et 63 ha.

Sur douze exploitants, sept ont souscrit des MAE. Les premiers engagements datent de 1999. Les surfaces faisant l'objet d'un engagement sont comprises entre 4 ha et 33 ha. Les mesures contractualisées parmi le panel de MAE proposées par la Région Wallonne sont les mesures 1.a, 1.b, 2, 3.a, 3.b, 4 et 9 (soit 5 mesures sur les 10 proposées). Seule la mesure 9 est dite ciblée et fait l'objet d'un suivi spécifique. Elle est souscrite par 4 exploitants. La mesure la plus souscrites est la mesure 4 qui correspond à l'implantation d'une interculture type CIPAN. Cette mesure semble avoir remporté un grand succès pour deux raisons : la couverture hivernale du sol était déjà pratiquée avant la mise en place des MAE et la possibilité d'avoir une rémunération supplémentaire sans changer ses pratiques a été très attrayante ; la menace du taux de LS²³ trop élevé et entraînant des pénalités sur les aides a été un bon argument incitatif.

On peut également ajouter que les agriculteurs ont été interrogés sur les différents contrats, labels ou certifications qu'ils auraient pu souscrire (ceci dans le but de tester leur habitude à contractualiser). Ces éléments n'ont pas été repris dans le tableau figurant ci-dessus par souci de lisibilité. Il faut noter que depuis 2005, l'autocontrôle est obligatoire en Belgique pour tout opérateur de la chaîne alimentaire. Le principe de l'autocontrôle, au niveau de la production primaire, consiste pour chaque producteur à s'assurer dans sa propre exploitation que les

²³ Liaison au Sol : balance entre l'azote produit sur l'exploitation et la superficie des cultures capables de valoriser cet azote. Le taux de LS est mesuré chaque année sur les exploitations. Si le seuil de tolérance est dépassé, l'agriculteur s'expose à des pénalités financières.

règles d'hygiène sont respectées, à tenir à jour différents cahiers d'enregistrement et à respecter l'obligation de notification en cas de danger. Le but est de garantir la sécurité alimentaire des productions. Les Guides sectoriels traduisent la législation en prescriptions concrètes pour un secteur spécifique. Il est possible de se faire certifier dans le cadre d'un Guide sectoriel de l'autocontrôle, en demandant à un des organismes de certification agréés par l'AFSCA de venir faire un audit. Aussi nous pouvons dire que les engagements souscrits par les agriculteurs rencontrés, correspondent à des certifications ou normes exigées par la législation :

- Le Standard GIQF (Gestion Intégrale de la Qualité de la Filière) est une certification et un contrôle de la production végétale primaire, dont les objectifs sont la sécurité alimentaire, la traçabilité et la prise en compte de l'environnement.
- CODIPLAN/VEGEPLAN (guide sectoriel) est une certification et un autocontrôle au niveau des productions animale et végétale.
- PROMAG offre la certification des produits végétaux et animaux, ainsi que du système de production.
- GLOBALGAP est également une certification de la production végétale et animale.
- Agrément « Production intégrée fruits à pépin ».
- QFL (Qualité Filière Lait) se veut un système d'assurance de qualité pour la production laitière : santé animale, bien-être animal, traite, nettoyage et environnement sont les cinq modules dans lesquels est reprise la législation en vigueur complétée par un certain nombre de points se rapportant à la bonne pratique agricole.
- PROCERVIQ correspond à une certification et à un contrôle des viandes bovine (boeuf et veau), porcine, de volaille et de lapin.

Certains souscrivent en plus un label pour leur viande bovine qui leur garantit un meilleur débouché, spécialement quand l'offre est plus importante que la demande. Ce label est le Label Meritus® qui prône la sécurité alimentaire, la traçabilité et la qualité de la viande bovine (exclusivement de race Blanc-Bleu-Belge).

Au total, sept agriculteurs (Nicolas, Albert, Jeffrey, Damien, Matthieu, Romain et Marcel) ont souscrit une certification PROCERVIQ pour leur production animale, souvent associée au Label Meritus®, et tous ont soit souscrit le Standard GIQF, soit PROMAG, soit GLOBALGAP, soit CODIPLAN/VEGEPLAN pour leur production végétale. Les deux laitiers, Maurice et Matthieu, sont également en certification QFL. Gaston, le producteur de fruits a obtenu l'Agrément « Production intégrée fruits à pépin ». Dominique pour sa ferme pédagogique a un label «Accueil Champêtre». Jeffrey fait partie de la Filière Porc Wallonne et toute sa production est contrôlée, il doit également répondre à des normes précises pour rester dans la filière. Seul Paul n'a aucune certification pour son exploitation et s'expose à devoir payer une cotisation ASFC A supérieure à celle versée par les exploitants certifiés.

b. Portraits d'agriculteurs

Chaque enquête réalisée étant en soi un moment unique, et chaque agriculteur ayant répondu de façon très personnelle aux questions posées, il convient maintenant de présenter rapidement chacun. Les paroles d'agriculteurs sont reprises en italique et entre guillemets, mot pour mot.

1- Maurice // céréalier-éleveur laitier

Maurice a 52 ans. Il est marié et a trois enfants. Il dirige, conjointement avec son épouse une exploitation de 200 ha dont 150 ha sont dédiés aux cultures et 50 ha aux surfaces fourragères qui servent de pâture à leur cheptel laitier. Ils ont 200 Prim'Holstein à la traite et 180 jeunes destinés à l'engraissement. Leur fils est en cours d'installation et un ouvrier travaille pour eux à plein temps, pour un total de 4 UT sur l'exploitation.

Maurice a suivi des études d'ingénieur agronome à l'Université Catholique de Louvain-La-Neuve, avant de reprendre l'exploitation de ses parents en 1981. Son épouse, son fils et lui collectionnent les responsabilités professionnelles. Il est Président des Agriculteurs pour sa commune et membre du Comité Directeur de la Fédération Wallonne d'Agriculture (FWA) ; son épouse est Présidente des femmes agricultrices de l'Union Wallonne des Agricultrices (UWA) pour le Brabant et est très active au sein du GAL Culturalité en Hesbaye, leur fils est Vice-Président de la Fédération des Jeunes Agriculteurs (FJA). Sur l'exploitation ils ont contracté deux MAE différentes : les tournières et les bandes aménagées ; mais ils trouvent que c'est « *un casse-tête fini* », que c'est comme « *une option en plus* », rémunératrice et qui « *sert d'alibi contre l'image de mauvais agriculteurs* ». Pour ce qui est de leurs motivations à la souscription, ils revendiquent s'être engagés à la fois pour la rémunération, le peu de changement de pratiques et pour leur sensibilité à l'environnement : « *on est des opportunistes, il faut que ça rapporte quelque chose, que ce soit pas trop compliqué, et que ça concilie les intérêts de tout le monde* ». Pour Maurice, l'agriculteur est le 1^{er} à s'occuper de l'environnement donc le 1^{er} responsable : « *c'est notre travail qui façonne le paysage !* » Il se sent garant de la bonne santé de l'environnement, « *peut-être même plus que le commun des mortels, c'est une question de respect des générations futures* ». La vocation première de l'agriculteur selon lui, c'est de « *produire* », mais c'est « *indissociable de l'environnement* », même si ce sont souvent deux notions antagonistes. « *On produit en faisant le moins de dégâts possibles, par contre on ne fait pas de miracles et si on doit vraiment choisir, on produira pour manger et alors tant pis pour l'environnement* ». Les SES et PSE ne le rebutent pas, il est même très intéressé du moment qu'il y a une rémunération à la clé : « *tout est possible si on est bien payé* », « *moi c'est les € qui me décident* », « *ça a toujours été mon dada par exemple de récupérer des déchets gratuitement et de les valoriser* ». Il pense que l'on peut donner une valeur à la nature parce que « *tout a un prix* » et le fait de faire payer les SES au consommateur lui paraît légitime : il croit même que les agriculteurs pourraient beaucoup mieux gérer les écosystèmes « *si le citoyen voulait bien mettre la main à la poche pour ça* ». Il estime les jeunes agriculteurs beaucoup plus volontaires en matière d'environnement, parce qu'ils sont « *plus réceptifs, c'est une question d'apprentissage et de sensibilisation à l'école* ». Il conclue en disant que « *l'environnement, ça rentre petit à petit dans les mœurs* ».

2- Nicolas // céréalier-éleveur-allaitant

Nicolas a 35 ans, est marié à une enseignante et a trois enfants. Il s'est installé avec son père en 1999, après son graduat. Son père est encore en activité, il y a donc 2UT sur l'exploitation. Son exploitation comprend 110 ha, dont 63 ha en culture. Il possède un cheptel de 290 Blancs-Bleus-Belges. Il effectue environ 115 vêlages par an et gardent des jeunes pour l'engraissement. Il n'a pas le temps d'avoir des responsabilités en dehors de la ferme. Il voit les MAE comme une façon lucrative de valoriser les terres enclavées ou ayant un rendement faible. Il en a contracté trois sortes : CIPAN, tournières et bandes aménagées. Le fait de changer très peu les pratiques agricoles a aussi été une motivation dans son choix de MAE. Il donne à l'agriculteur un rôle précis à jouer vis-à-vis de l'environnement : « *avoir une meilleure gestion des nitrates, s'adapter par rapport aux pratiques d'antan, assurer une certaine diversité (les plantes notamment), respecter les berges, protéger mieux les eaux de*

surface et souterraines ». Dans ce sens il pense être garant de la bonne santé de l'environnement, mais cette responsabilité est limitée : d'autres doivent aussi être garants comme la collectivité ou chaque particulier. Quand il définit son métier il dit qu'en 1^{er} lieu c'est « *nourrir la population* », et qu'en second lieu c'est « *produire tout en respectant au mieux l'environnement* ». Nicolas trouve d'emblée que les SES et PSE sont intéressants et que c'est « *normal que l'utilisateur paye* ». Il pourrait s'investir dans ce genre de démarche mais à condition que ce soit « *raisonné, logique, cohérent, notamment avec les pratiques agricoles habituelles* ». Il voit l'agriculteur comme gestionnaire d'écosystème, surtout lorsqu'on se trouve dans un paysage typique, emblématique d'une région. Par contre il ne voit pas comment donner un prix à la nature, il pense que c'est très difficilement quantifiable, donc impossible. Quant au consommateur, il trouve légitime qu'il paye les SES consommés mais il suggère que c'est beaucoup trop tôt, que les mentalités ne sont pas encore assez évoluées, que les gens ne sont pas prêts et qu'il faudrait commencer par changer le système éducatif et introduire le concept à l'école, dès le plus jeune âge. Il croit que les jeunes agriculteurs se préoccupent de l'environnement, qu'ils considèrent désormais certaines pratiques comme usuelles et non plus contraignantes à l'instar de leurs parents. Pour Nicolas, la différence de mentalité vient avant tout de l'apprentissage scolaire.

3- Albert // engraisseur

Albert, 43 ans, est à la tête d'un atelier d'engraissement de 750 bovins. Il travaille avec son frère. Il est marié et a deux enfants. Il s'est installé en 1987, après avoir suivi trois ans d'étude technique en boucherie. Son épouse travaille en dehors de l'exploitation dans le secteur commerçant. Malgré leur origine agricole, les deux frères ont démarré leur activité *ex nihilo*. Ils ont acheté une ancienne ferme à cour carrée et l'ont rénovée. L'exploitation a une surface totale de 46 ha dédiés aux cultures qui servent à l'auto-consommation. Leur cheptel est composé à 90% de Blancs-Bleus-Belges achetés dans les exploitations voisines. Les 10% restants sont des Blondes d'Aquitaine nées sur le territoire wallon. Albert n'a pas d'autres activités ou responsabilités que celles de son exploitation, il passe son temps libre avec ses enfants. Il a connu il y a une quinzaine d'années un drame familial : son frère a accidentellement tué son fils aîné pendant les moissons. Depuis ses enfants sont sa priorité, et il a trouvé le moyen de survivre en s'investissant pleinement, voire outre mesure, dans son activité professionnelle. De là découle une logique perpétuelle d'investissement et d'agrandissement de son exploitation. En 2007 il a acheté quelques hectares supplémentaires et construit deux immenses bâtiments dédiés à l'engraissement. Il a ainsi pu doubler en un an son effectif bovin. Il avoue très sérieusement ne pas être « *pour le gigantisme, mais il faut grossir ou mourir* ». Il a une vision industrielle de l'agriculture de demain. Dans ce sens il a cherché à optimiser et à rentabiliser au mieux la maigre surface dont il dispose. Ses bâtiments sont conçus dans un souci de gain de temps et de fonctionnalité. C'est un travailleur acharné, qui cumule par semaine un nombre d'heures impressionnant. Il n'a pas contracté de MAE parce qu'il n'a pas beaucoup de surface en culture et parce qu'il considère les MAE comme étant « *tout et rien, tout et son contraire* », « *trop de chipoteries et de contrôles* ». Il concède que l'agriculteur a un rôle à jouer envers l'environnement, mais il souligne avec insistance qu'il n'est pas « *le seul responsable* ». Il définit le métier comme celui de « *nourrir les gens* » et regrette que « *trop de particuliers oublient ça* ». Face à l'accusation d'agriculteur/pollueur il demande aux gens « *quelles doses ils utilisent dans leur jardin quand ils traitent leur sentier ou leur cour* ». Les SES et PSE ne l'inspirent pas et il se demande combien « *de parasites cela va encore faire vivre* », combien cela va « *développer de nouveaux services administratifs et de contrôleurs payés à rien faire* ». Il argumente que ce sont ces gens qui devraient bien plutôt faire l'entretien sur le terrain, que cela serait plus efficace et rentable. Il ne se sent pas concerné par la gestion des écosystèmes, qu'il trouve trop éloignée de son

métier. Il pense que ce n'est pas facile de donner un prix à la nature et qu'il faut en matière de PSE que « *le consommateur paye le prix juste mais pas de surprise* ». « *Il faut rester logique et que chacun, à quelque niveau que ce soit de la filière, paye le prix juste. Tous les acteurs de la filière doivent être rémunérés en fonction du travail effectué et du service produit et ils doivent également payer en fonction des mêmes critères l'acteur en amont* ». Lorsqu'il discute avec des jeunes agriculteurs il constate à leur logique et à leur raisonnement qu'ils sont assez enclins aux efforts environnementaux, plus que leurs aînés, et cela « *parce qu'aujourd'hui on est mieux informés des problèmes et enjeux environnementaux* ».

4- **Paul // céréalier-éleveur-allaitant**

Paul a 49 ans. Son épouse est gestionnaire et comptable en dehors de l'exploitation. Ils ont quatre enfants. Paul s'est installé en 1987 sur l'exploitation de son père, après avoir fait ses Humanités agricoles. La surface de l'exploitation est de 75 ha, dont 62 ha de cultures. Il est également éleveur : son cheptel est composé de 42 vaches allaitantes (Blancs-Bleus-Belges) de 18 brebis. Il est seul sur l'exploitation même si son fils aîné, qui suit des études d'ingénieur agronome, l'aide occasionnellement. Il n'a pas de responsabilités autres que celle de l'exploitation (mis à part être délégué de l'équipe de foot de ses enfants). Il ne s'est engagé dans aucune MAE : seule la MAE bandes aménagées (anti-érosives) aurait pu être intéressante pour lui, mais les conditions à respecter (date de fauche) étaient incompatibles avec ses pratiques sur les parcelles concernées et les contraintes et investissement à faire en matériel trop importants pour le bénéfice retiré. Il estime que « *l'agriculteur a un rôle à jouer envers l'environnement : le maintien d'un certain équilibre écologique beaucoup plus qu'on ne peut l'imaginer ou le dire dans les médias...pas une protection mais un maintien* ». Il se sent garant de la bonne santé de l'environnement, mais avoue que les agriculteurs « *ne dominent pas et ne contrôlent pas tout* », dans le sens où parfois on manque de recul par rapport aux produits chimiques utilisés (on s'aperçoit après de nombreuses années des ravages commis). Pour définir le métier, il dit que « *c'est quand même toujours essayer de produire et essayer d'en vivre* », « *qu'il y a une passion aussi, malgré tout, un plaisir à produire une marchandise saine, correcte, loyale, la plus saine possible.* » Les SES et PSE « *ne l'inspirent pas, mais ça en inspirera d'autres : il faudra inévitablement protéger la nature, ce sera le problème des générations à venir de produire à moindre coût en protégeant la nature* ». Ce qui le freine c'est le manque de temps, mais pas la mission en elle-même : sur le principe il ne s'y oppose pas mais trouve que ce n'est pas quelque chose qu'il aimerait vraiment faire. Il pense que la nature a « *certainement un prix, mais très difficile à évaluer* » et que les consommateurs de SES devraient payer pour certains (ceux qui ne respectent pas et polluent, les conducteurs de quad par exemple) et que pour les autres « *un coup de main pour l'entretien pourrait suffire* » (les cueilleurs de champignons ou promeneurs par exemple). Il trouve que les jeunes agriculteurs sont assez à l'écoute des problématiques environnementales « *même si c'est lent* ». Cela se fait « *petit à petit* ». « *Les jeunes agriculteurs mettent des bandes enherbées et donnent des raisons et explications parfois surprenantes pour l'avoir fait : ils parlent carrément de protection de l'environnement et sont même parfois contre les porcheries industrielles* ». Ils sont plus sensibles que les moins jeunes parce que l'environnement est devenu « *une question d'actualité* », dont on parle plus, et parce que « *l'agriculture est victime de ce qu'on en a fait : il y a plus de problèmes environnementaux liés à l'intensification, donc la nouvelle génération doit faire avec* ». Son discours sur le lien agriculture/environnement n'est aucunement un discours de mise à distance entre les deux, au contraire il reconnaît pleinement les responsabilités de l'agriculture et assume sans problème de devoir faire des efforts. Il suit beaucoup l'actualité environnementale, regarde des documentaires ou films très engagés, cherche à comprendre et entraîne ses enfants dans ses réflexions.

5- Jeffrey // céréalier-éleveur allaitant-engraisseur de porcs

Jeffrey, 37 ans, marié, un enfant, a un parcours atypique. En 1997 il a repris l'exploitation de son beau-père, suite au décès prématuré de celui-ci. Attiré très tôt par l'agriculture, il a toujours gardé un contact avec le secteur, en travaillant l'été pour un fermier du coin, puis en épousant une fille d'agriculteur. Pourtant il a suivi des études de mécanique (Technique A3). Il travaille seul sur une exploitation de 45 ha, dont 25 ha en culture. Au moment de la reprise, il a imposé à sa belle-famille ses propres conditions, comme arrêter les Blancs-Bleus au profit d'un élevage de 100 Limousines (surprenant quand on connaît l'écrasante dominance des Blancs-Bleus dans la région) ou comme démarrer un atelier d'engraissement de 2000 porcs, taxé par la communauté de « *porcherie industrielle à la solde des flamands* ». Le montage du dossier et le passage en commission ont été longs et périlleux. Il y a eu beaucoup de pétitions des riverains contre cette porcherie. L'installation d'une porcherie industrielle est totalement orchestrée par la filière : des bâtiments au nombre de porcs, il n'a rien choisi. On lui a présenté un devis et il a simplement signé. La décision était lourde à prendre car synonyme d'investissements financiers très importants. Dans ses choix de système de production et même dans son choix d'installation, Jeffrey paraît avoir été quelqu'un qui mûre ses réflexions, qui sait être opportuniste mais pas irréfléchi. Il cherche aujourd'hui encore à innover et à diversifier ses systèmes de production (toujours dans un esprit de rentabilité optimisée) et va implanter à l'automne 1 850 pieds de groseilliers. Il a d'abord songé aux fraisiers et framboisiers, mais il y a déjà trop de concurrence dans les environs, aussi il a cherché pendant plusieurs mois une autre activité compatible avec son type de sol, a étudié nombre de possibilités, pour enfin se décider. Jeffrey a souscrit une seule MAE et se demande « *s'il n'aurait pas du en prendre plus* ». Il s'est engagé en souscrivant un contrat CIPAN, attiré par la rémunération et par la possibilité de faire chuter un peu son taux de Liaison au Sol (LS). Il pense que l'agriculteur a un rôle à jouer au niveau de l'environnement et plus particulièrement par rapport aux nitrates et aux phytosanitaires. Ce rôle pour lui est en quelque sorte une obligation plus qu'une responsabilité : les normes européennes dictent quoi faire et les contrôles obligent à s'y tenir. Il a des difficultés à définir le métier et est surpris par la question, comme s'il n'y avait jamais songé. Finalement il répond que c'est « *faire des cultures pour nourrir les gens* ». Les SES et PSE paraissent être, malgré détail et reformulation, un peu sibyllins pour lui. L'aspect conceptuel le déroute un peu, c'est une personne qui calcule tout et réfléchit avant de répondre, il lui manque donc une forme de concrétisation qui serait plus parlante. Il se questionne sur l'ambivalence du concept : « *il faudra bien choisir entre produire et protéger l'environnement* ». Il faudrait également bien choisir où appliquer ce type de concept, raisonner en fonction du terrain. Il accepte de prendre à sa charge la gestion des écosystèmes si en contrepartie la rémunération est adaptée et suffisamment importante. Pour lui « *la nature ça n'a quand même pas de valeur* », il est très dubitatif sur le fait qu'on puisse évaluer un prix. Il pense que « *en temps normal* » ce ne serait pas légitime de faire payer les consommateurs de SES, mais que « *comme les gens polluent de plus en plus, cela devient normal* », « *à condition que les gens acceptent de payer et c'est pas gagner d'avance !* » Les jeunes agriculteurs, selon lui, « *se rendent compte que cela devient important* » de protéger l'environnement, mais ils sont surtout obligés de faire des efforts à cause de la Conditionnalité et des contrôles. Quant aux agriculteurs plus âgés « *ils sont restés bloqués en mode produire* ». Au final pour Jeffrey la question environnementale apparaît comme une échéance, mais encore lointaine.

6- Dominique // horticulteur avec ferme pédagogique

Dominique a 46 ans. Il vit et travaille seul. Sa femme l'a quitté. Il voit ses trois enfants pendant les vacances. Il est d'origine bruxelloise et s'est installé en 1986 pour rompre avec

son mode de vie citadine. Il a réalisé des études d'horticulture. Depuis 23 ans il cache ses origines urbaines et *a fortiori* bruxelloise en imitant l'accent de Liège. S'installer dans la province de Liège, « *venir prendre des terres aux autres* » n'a pas été facile. Il n'a pas de responsabilités en dehors de son exploitation. Il exploite 7 ha mais ne perçoit aucune aide européenne ou gouvernementale. Toutes ses surfaces sont dédiées soit à l'horticulture, soit à sa ferme pédagogique. Il possède deux vaches traites à la main, un porc chinois, 18 équins (dont des traits ardennais et des ânes), quelques ovins, caprins, lapins, cochons d'Inde et autres volailles, tous de races différentes...des autruches et une perruche jaune. Il reçoit dans sa ferme des groupes scolaires, des enfants qui fêtent leur anniversaire, des familles en sortie du week-end. Sa ferme pédagogique est assez récente et est venue remplacer son ancienne activité de maraîcher bio (label « Nature et Progrès ») qu'il a arrêtée il y a environ 10 ans pour faute de revenus suffisants. Il a aussi une activité de vente directe pour les fleurs, arbustes, fruitiers et autres espèces ligneuses qu'il produit. Il réalise également des travaux chez les particuliers de type « *entreprise de jardin* ». Ne faisant pas de déclaration PAC, il n'a contracté aucune MAE et se considère « *un peu en dehors du système* ». Il a de grandes préoccupations vis-à-vis de l'environnement, il considère que chacun, d'un point de vue moral ou éthique devrait en avoir, surtout les agriculteurs. Travaillant avec du vivant, il se sent vraiment garant de la bonne santé de l'environnement et fait de nombreux efforts comme désherber mécaniquement sa pépinière avec ses chevaux de trait. Si aujourd'hui il n'a plus officiellement de label biologique, il continue de raisonner au mieux ses pratiques. Sa seule limitation en la matière est l'aspect financier : il doit pouvoir vivre de son activité. Il cherche une rentabilité qui lui permettent de gagner le « *minimum vital* ». Cela ne l'« *intéresse pas de polluer* ». Il veut « *vivre proche de la nature et essayer d'en vivre* ». Sa définition du métier est certes « *produire des plantes* », mais « *le plus naturellement possible, avec le moins de produits chimiques possible* ». Les SES ou PSE lui paraissent assez compatibles avec son métier et être payé pour l'entretien des écosystèmes lui paraît être une valorisation supplémentaire de son travail. Pour lui, donner un prix à la nature, revient à se l'approprier et il n'aime pas l'idée de propriété/ propriétaire en ce qui concerne la nature. Elle appartient à tout le monde, et ne doit pas « *devenir une marchandise comme tout le reste* ». Il pense néanmoins que « *les SES doivent être payés, parce que malheureusement tout se paye* », mais « *se voit mal devoir payer pour se promener* ». « *Si c'est pour améliorer la protection de la nature, pourquoi pas ?* » Il constate lors de conversations avec les jeunes agriculteurs qu'ils n'ont pas de préoccupations particulières de l'environnement et pense même que certains sont pires que les plus âgés : « *la rentabilité est le plus important pour eux, ils ne savent plus rien faire sans que tout soit mécanisé, ils font tout du haut de leur tracteur et ne regardent plus ce qui se passe dans les champs...sauf pour pulvériser : les nouveaux outils sont plus précis, il y a donc moins d'intrants mais la motivation est avant tout financière* ».

7- Damien // céréalier-éleveur allaitant

Damien a 29 ans. Il a toujours voulu reprendre l'exploitation familiale. En 2000, après avoir terminé ses Qualifications agricoles, il s'est installé avec son père. Il est célibataire et vit sous le même toit que ses parents et grands-parents. L'exploitation totalise 155 ha, dont 140 ha cultivés, et un cheptel de 180 Blancs-Bleus (60 vèlages). Damien a autrefois fait partie de la FJA, mais aujourd'hui il n'a plus aucune responsabilité en dehors de l'exploitation. Son père et lui ont souscrit six MAE : CIPAN, haies, hautes tiges, prairies extensives, bandes en bord de cours d'eau, bandes aménagées . Il voit cet engagement comme quelque chose de « *quasiment obligatoire* » à l'heure actuelle, mais se demande « *vers quoi l'Europe veut aller...à ce rythme là on sera des petites fleurs bleues !* ». Seule la compensation financière l'incite vraiment. Il argumente que cette compensation agit même comme une obligation : il a besoin de cet argent, donc il se sent obligé de souscrire. Damien a un discours très tranché sur

l'agriculture. Il faut produire ! « *Produire pour nourrir la population.* » L'environnement est une question qui le dérange, qui modifie ses pratiques, qui le contraint. Les responsabilités et efforts demandés par l'UE sont trop éloignés de sa définition du métier. Il évolue dans le sillon de son père et il est clair que son discours n'est pas le sien mais celui issu de la lourde tradition familiale : il emprunte et imite sans cesse le discours de son père, qui est d'ailleurs installé dans la pièce adjacente, porte ouverte. Au bout de quelques minutes, le père ne tient plus et commence à faire ses propres commentaires. Et le fils de surenchérir : plus le discours du père est pro productivité et anti environnement, plus le discours du fils devient extrême et simpliste. « *L'environnement va nous tuer* ». Après quelques interventions, le père décide de venir se joindre directement à nous et s'assoit à notre table. Pour Damien et son père, la responsabilité des agriculteurs face à l'environnement est très partielle, et ne doit en aucun cas incomber uniquement aux agriculteurs. « *On n'est qu'un acteur, on n'est pas tout seul. La population pollue plus que nous autres !* ». Ils estiment faire des efforts, notamment par un usage des phytosanitaires conforme à la Conditionnalité, et pour eux les associations d'idées type « agriculteur/pollueur » ne sont pas fondées. Les SES n'évoquent rien pour Damien, si ce n'est la possibilité d'avoir une rémunération supplémentaire, mais pour lui c'est encore une perte de production injustifiée : « *à ce rythme là on produira plus rien !* » Il pense également que la gestion des écosystèmes ne relève pas uniquement de la responsabilité des agriculteurs, mais aussi de la collectivité. Il ne sait pas si on peut donner un prix à la Nature, et pense que ce doit être impossible ; les consommateurs de SES devraient éventuellement payer, mais « *sous réserve* », en fonction du respect ou non de la nature : « *si je respecte je vois pas pourquoi je paierais, on devrait faire payer ceux qui ne respectent pas* ». Pour Damien, les jeunes agriculteurs ne se soucient pas forcément plus de l'environnement que les moins jeunes. Certains doivent être convaincus, mais d'autres « *savent très bien jouer avec les MAE* », sous-entendu savent comment avoir une rémunération supplémentaire sans trop d'efforts. Il observe quand même une différence de mentalité entre les générations, il cite même son cas (avec ironie ?) : « *j'ai pas la même mentalité que mon père ! (rires)* ». Pourtant il a paraphrasé le discours de son père pendant tout l'entretien...

8- Matthieu // céréalier-laitier-éleveur allaitant

Matthieu, 44 ans, est marié et père de quatre enfants. Son épouse est agricultrice et partage avec lui les rênes de l'exploitation. Il s'est installé en 1998, après ses études agricoles, sur l'exploitation familiale. La surface totale est de 85 ha, dont 57 ha en culture et le reste en prairie. Ils possèdent également deux cheptels (laitier et allaitant) pour un total de 190 bovins. Le cheptel laitier est composé de Holstein et le cheptel allaitant de Blancs-Bleus. Matthieu a quelques responsabilités en dehors de la ferme : il est Président de la section locale de la FWA, membre de la Régionale de l'Élevage, et délégué à la Commission Viande de Gembloux. Il a fait le choix de ne pas souscrire de MAE, et ce pour plusieurs raisons : « *je suis parti du principe bêtement que nous autres on produit, or là on accapare une terre pour ne rien faire* », « *mais on se rend bien compte, ma femme et moi, quand on est dans la nature qu'il y a des choses à faire, pour le gibier, la petite faune* », le problème c'est que les MAE sont « *inutiles et mal ciblées, c'est comme si on nous demandait de laisser 4m² dans nos maisons pour les oiseaux...c'est ridicule.* » « *Et les contrôles, c'est pire que la Gestapo, on peut perdre 3% de ses primes pour 3 fois rien. Demander des MAE c'est encore multiplier les contrôles et les contrôles c'est jamais gai ! Maintenant on voit une voiture qui s'égare sur le chemin de la ferme et on a peur que ce soient les contrôleurs !* » Sa femme conclue : « *on va partir en Patagonie !* » Pourtant tous deux conviennent que l'environnement a besoin de mesures de gestion et de protection. Matthieu pense que l'agriculteur a un rôle fort à jouer en ce sens : « *c'est quand même nous qui gérons la plus grande surface du territoire.* » En matière de santé environnementale, il reconnaît la responsabilité de l'agriculteur, mais ajoute

que celui-ci n'est pas le seul responsable et cite le cas des communes, des particuliers ou des jardiniers du dimanche qui polluent beaucoup aussi. Sa définition du métier reste celle de « *nourrir la population.* » En ce qui concerne les SES et PSE, il pense que « *les agriculteurs ne seront pas contre, mais il ne faut rien imposer et travailler avec eux. Il faut agir ensemble avec des gens de terrain, pas des technocrates. C'est ensemble qu'il faut faire quelque chose. Je suis sûr qu'on pourra faire quelque chose mais en concertation, pas par obligation. il faut que tout soit raisonné et logique, les choix adéquats et cohérents. Il faut trouver le bon équilibre. C'est une gestion, l'environnement.* » Il trouve abusif de vouloir donner un prix à la nature : « *quelque part c'est se dire propriétaire de la nature et ça c'est dérangeant. La nature est à tout le monde !* » Son épouse ajoute : « *elle n'a pas de prix du fait que c'est inestimable, elle nous fait vivre et elle nous rend tout ce qu'on lui donne, nous on le sait bien parce qu'on travaille avec. On doit la respecter.* » Le couple s'intéresse beaucoup à l'actualité environnementale, ils regardent des films et documentaires ciblés, sur les OGM, sur l'industrialisation. Ils ont déjà calculé leur empreinte écologique sur des sites web, font très attention à leurs dépenses énergétiques, rêvent de partir en voyage écotouristique mais se refusent à prendre l'avion, trouvent qu'acheter des crédits carbone ou investir dans une éolienne en Inde pour compenser ses pollutions est une hypocrisie la plus totale qui donne bonne conscience mais ne force pas à faire de réels choix de consommation. Le couple pense également que les jeunes agriculteurs ne sont pas toujours très volontaires pour les efforts environnementaux et que peut-être même, ce serait la catégorie 40-50 ans qui serait la plus réceptive, et la femme d'ajouter : « *les plus préoccupés par l'environnement sont plutôt ceux de 40 ans et -vous noterez- surtout ceux où la femme travaille sur l'exploitation. La femme a un rôle d'éducation à l'environnement sur la ferme parce que c'est la suite logique de ce qu'elle fait à la maison via l'éducation des enfants par exemple avec le tri des déchets.* »

9- Robert // céréalier-éleveur allaitant

Robert est divorcé. Il a 53 ans et vit seul. Il n'a aucune responsabilité en dehors de son exploitation. Ses deux enfants ont choisi des carrières éloignées de l'agriculture : sa fille est pharmacienne et son fils est vétérinaire en France. Il s'est installé en 1979 sur l'exploitation familiale mais aujourd'hui il sait qu'après lui la ferme sera vendue. Il travaille en collaboration avec un jeune agriculteur qui a été son ouvrier. Celui-ci vient l'aider à mi-temps. Il est probable que plus tard ce soit lui qui reprenne les terres. La surface totale est de 120 ha dont 80 ha en culture. Robert possède un élevage de 100 Blancs-Bleus (50 vêlages), des chevaux de course qu'il voit comme un « *hobby intéressant* » et des chevaux de trait. Il vit dans une ancienne ferme à cour carrée, typique de la région, qui semble avoir échappé au temps. Il n'a pas contracté de MAE parce qu'il estime que l'engagement est trop long, les paiements trop tardifs et surtout il pense que sa ferme ne correspond pas à ce type d'engagement : « *je n'ai pas une exploitation qui s'y prête, pas de cours d'eau, pas de bois, pas de terre en dévers ; j'ai une ferme relativement simple avec des parcelles en gros blocs.* » Sa définition du métier est « *produire, produire, et entretenir son bien* ». Il déresponsabilise complètement (ou presque) l'agriculture face aux problématiques environnementales. Son discours est celui du déni : quand on parle d'environnement il se focalise sur les pollutions (notamment celles liées aux pesticides et phytosanitaires) et finit par nier ces pollutions d'origine agricole. Il va même jusqu'à revendiquer qu'il est fabricant d'environnement mais dans le sens où il pulvérise consciencieusement ses champs et que donc il entend offrir un bon et bel environnement à ses concitoyens. Il confond pendant tout l'entretien la notion de « respect de l'environnement » et de « propreté », mais il faut entendre « propreté » comme « *absence de mauvaises herbes* » grâce à l'usage de pesticides. Un bel environnement est un paysage vierge de toute adventice. Il ne refuse pas en bloc la proposition des SES. Il commence par dire qu'il pourrait être intéressé, mais que les exigences et conditions doivent

être claires, puis il réfléchit et préfère refuser : cela demanderait trop de temps, du matériel neuf, des investissements, des contraintes. Il pense que la gestion des écosystèmes fait partiellement parti du métier, mais qu'on peut vite en être très loin. La responsabilité ne peut en aucun cas être celle des agriculteurs. Pour lui la Nature a « *une valeur importante* », il fait une comparaison avec un transfert de joueur de foot qui coûte plusieurs millions et parle du directeur du club du Standard de Liège qui a critiqué le prix en disant que rien ne pouvait valoir ce prix, « *à part sa mère qui est inestimable* ». « *La nature est comme ça...inestimable* », il faut la protéger et la préserver mais on ne peut pas lui donner une valeur marchande. Quand aux consommateurs de nature, ils ne doivent pas payer pour les SES, sauf pour les personnes qui dégradent et qui ne respectent pas : on doit trouver un moyen de pénaliser financièrement ces personnes. Quant aux jeunes agriculteurs, il pense que localement ils sont plus impliqués pour l'environnement que les moins jeunes, c'est une question d'éducation, de formation scolaire : « *ils sont nés dans cette nouvelle structure de l'agriculture. Moi je vis avec mes souvenirs anciens, le jeune qui a 20 ans voit l'agriculture autrement que moi. Il n'a pas connu le temps où on nous laissait ou faisait faire des choses qui n'étaient pas bien. Moi je pulvérise, je mets pas de gants, pas de masque, mais je suis soigneux. Les jeunes se protègent, ils l'ont appris à l'école d'agriculture. Un agriculteur de 25 ans ne va pas raisonner comme moi* ».

10- Romain // céréalier-engraisseur

Romain a 33 ans. Il est marié avec une enseignante et est père de deux enfants. Il s'est installé en association père-fils en 1993, après avoir fait ses études d'agronomie. La ferme regroupe 113 ha de culture. Elle comprend également un atelier d'engraissement hors-sol avec 150 Blancs-Bleus. Romain n'a à sa charge aucune responsabilité en dehors de l'exploitation. Il a contracté deux MAE différentes (CIPAN et tournière), mais d'emblée il critique le nom même de MAE : il pense que ce sont des « *mesure qui n'ont rien d'environnemental* », « *que c'est juste un nom qui fait bien*. » Il reproche également aux MAE d'avoir des délais de paiement trop longs (un an, un ½ parfois), et d'être source de problèmes avec l'administration (il a été « *victime deux fois d'erreurs de gestion de son dossier qui ont entraîné des retards supplémentaires de paiement et des complications à n'en plus finir* »). Malgré ces remarques, il projette de contracter d'autres MAE en 2010. En effet il estime avoir un rôle important à jouer sur le plan environnemental : « *l'agriculteur, c'est lui le plus important de la chaîne de l'environnement.* » « *On respecte quand même, on ne fait pas n'importe quoi. On est les 1ers. Il y a une grande partie des agriculteurs qui prennent conscience de ça (on le voit dans la façon dont ils traitent et tout ça). C'est quand même notre gagne-pain la terre.* » Interrogé sur sa vision du métier il répond : « *l'agriculteur est un homme qui entretient la terre, l'environnement aussi. Je pense que nourrir la planète, maintenant avec toutes les nouvelles techniques, c'est au second plan. En 1er lieu, on entretient la terre, l'eau, les écosystèmes, l'air. Avec les nouvelles techniques on peut nourrir les gens en partant de rien : on produit des poussins en couveuse, on produit des maïs OGM, bientôt on produira même sans eau ! Du coup le rôle 1er de l'agriculteur est d'entretenir la Terre, si on ne le fait pas, elle va tellement s'appauvrir qu'on ne produira plus.* » Au sujet des SES et PSE, il pense que « *si tout le monde est concerné ça peut marcher, mais à condition que ce soit bien étudié et géré, et suivi convenablement par des gens compétents.* » Romain pense également que ce type de gestion ne doit pas être uniquement du ressort de l'agriculteur, mais doit aussi être pris en charge par les communes : pour cela « *il faudrait créer de l'emploi et engager des gens. Que les agriculteurs, eux, gèrent leurs parcelles. Même contre une bonne rémunération, je ne le ferais pas. En dehors de mes parcelles en tous cas.* » En effet il estime que la gestion des écosystèmes cultivés est du ressort des agriculteurs mais pour les autres écosystèmes il faut mobiliser d'autres responsables (comme les agents forestiers par exemple). Ainsi la

responsabilité face à l'environnement doit être partagée avec la collectivité. Il est catégorique sur le fait qu'on ne peut pas et ne doit pas donner un prix à la nature, « *la nature c'est la vie, on vient de là.* » « *Sans nature il n'y a plus rien.* » « *Ce serait comme donner une valeur à la vie.* » Par contre il est d'avis que tous doivent payer pour les SES et ainsi contribuer à l'entretien : « *même le cueilleur de champignons : il ne fait rien pour que le champignon pousse donc il doit payer ; tout le monde doit cotiser pour entretenir.* » Il ne pense pas que les jeunes agriculteurs aient de réelles motivations pour l'environnement, en tous cas pas la majorité. « *Leur priorité n°1 c'est de s'en sortir. C'est la priorité économique. Ils font des MAE pour la rémunération et par obligation.* » « *Il y a des personnes âgées qui s'en soucient peut-être même plus.* »

11- Gaston // céréalier-arboriculteur

Gaston a 47 ans et est divorcé. Il a deux enfants. Il s'est installé en 1990 sur l'exploitation familiale, après des études de technicien agronome. Sa ferme regroupe 20 ha de culture et 8 ha de fruitiers (pommiers et poiriers). Il pratique la vente directe dans un magasin attenant à sa maison. Il propose sur son étal des pommes et des poires ainsi que des sirops et des jus qu'il fait transformer en sous-traitance. L'été et l'automne il emploie des saisonniers pour la cueillette et la taille. Toute sa production de fruits est réalisée en production intégrée, à la demande de la filière et sous suivi et contrôle du GAWI (Groupement d'Arboriculteurs pratiquant en Wallonie les techniques Intégrées). Il pratique dans ce sens le contrôle et le comptage d'insectes, la lutte raisonnée, il a également installé des nichoirs et implanté des haies. Au départ il a choisi de faire partie du GAWI par sensibilité environnementale, mais aujourd'hui tous les producteurs doivent pratiquer la production intégrée. C'est une obligation de la filière. Gaston s'en remet complètement aux techniciens et aux conseillers de la filière et ne prends que quelques rares initiatives. Il n'a pas de motivations particulières vis-à-vis de l'environnement et ne comprend pas toujours les tenants et aboutissants de la lutte intégrée, mais il applique consciencieusement les consignes, avec comme seul souci la rentabilité finale. La filière a également exigé qu'il souscrive une « MAE haies ». Au total il a deux MAE différentes (CIPAN et haies). Il a contracté une « MAE CIPAN » parce qu'il pratiquait déjà ce type d'interculture et que la rémunération était attractive. Pour lui le rôle que l'agriculteur doit jouer pour l'environnement dépend du système de production et la santé de l'environnement s'est déjà améliorée grâce à l'évolution des pratiques, surtout en lien avec les phytosanitaires. Il définit le métier d'agriculteur comme « *producteur de matières lères, pour la nourriture* » ; mais il a fait ce métier « *parce qu'il est dedans depuis qu'il est tout petit, pas parce qu'il avait la prétention de nourrir les gens.* » Il ne « *pense pas grand-chose* » des SES et PSE et attend de savoir plus clairement et concrètement ce qu'on exigera de l'agriculteur. Il serait influencé par ses tâches actuelles face aux missions qu'on lui proposerait, c'est-à-dire que comme il s'occupe d'arbres, il accepterait très vite de gérer des écosystèmes arborés, mais par contre il refuserait des missions en lien avec les animaux. Il pense également que la gestion d'un écosystème de manière générale incombe aux personnes les plus proches de l'écosystème en question, il se voit donc responsable mais jusqu'aux limites de ses parcelles. Pour lui c'est impossible de donner un prix à la nature, mais il pense que les gens seraient prêts à payer les SES, au moins pour l'entretien. Il considère les jeunes agriculteurs comme étant plus ouverts aux problématiques environnementales que les plus âgés, de par leur éducation et l'enseignement scolaire. « *Il a fallu changer tellement de choses, tellement vite, que pour les plus vieux c'était difficile de s'adapter. Certains ont même arrêté pour ne pas avoir ces contraintes en plus.* » Pour les plus jeunes l'environnement « *commence à faire partie de la vie de tous les jours.* »

12- Marcel // céréalier-éleveur allaitant

Marcel, 62 ans, marié, trois enfants, est installé depuis 1970 sur l'exploitation familiale, qu'il gère aujourd'hui avec son frère. Son épouse est assistante en pharmacie mais l'aide occasionnellement pour la comptabilité. Il occupe également de nombreuses autres fonctions dans des organisations ou associations locales : il est Président du Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne, conseiller communal, membre du Centre Technique Agricole (CTA), membre de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire (CCAT), et administrateur de la Maison du Tourisme. Son exploitation est composée de 143 ha de cultures et de 20 ha de surfaces fourragères (pour un total de 163 ha), ainsi que d'un cheptel de Blancs-Bleus de 160 têtes. Pour lui les MAE « *ça veut bien dire ce que ça veut dire : c'est une protection de l'environnement, de part notre métier d'agriculteur. Ca fait déjà quelques années qu'on est entrés dans le système.* » Il déplore au sujet de ces mesures des erreurs administratives, des retards de paiement (surtout suite à contrôle) et des variations de charge d'une année sur l'autre. Il en a souscrit trois différentes : CIPAN, bandes aménagées, arbres isolés. Marcel pense réellement que l'agriculteur a un rôle à jouer pour l'environnement : « *je pense que c'est évident, on est quand même les Iers gestionnaires de l'environnement, de l'espace, des écosystèmes, mais la pollution des cours d'eau ne vient pas que de nous, même si on est quand même responsables. Au printemps quand j'entends les gens dirent que la campagne est belle, avec ses petites fleurs, je suis content parce que ça veut dire que notre entretien plaît aux gens. Surtout que dans le métier on a quand même rarement des compliments.* » Au sujet de la bonne santé de l'environnement il met en avant ses pratiques de rinçage de cuve et de pulvérisation raisonnée des phytosanitaires (obligatoire selon la Conditionnalité), il assimile cela à une « *évolution positive du métier* » ; métier qu'il définit comme « *nourrir les gens* ». « *Je souhaiterais que ce soit quand même "fournisseur d'aliments" : avant l'entretien de l'environnement, il faut quand même nourrir les gens. Les deux ne sont pas incompatibles, on peut nourrir mais en respectant l'environnement par exemple en utilisant une forme d'agriculture raisonnée. L'économie peut aller avec l'écologie.* » Concernant les SES et les PSE il est critique et dit qu'il ne faut pas toujours que tout service soit payé : « *pourquoi toujours avoir cette notion ? Cette envie de paiement de tout ? C'est un peu dérangent. Economiquement parlant on n'est plus capable de tout payer. Il faut faire des choix. Il y a des choses qui ne doivent pas être payées, qui se font naturellement et spontanément.* » La rémunération qui serait proposée pour la gestion des écosystèmes ne l'intéresse pas et ne l'influence pas, il laisserait l'accès libre de ses parcelles pour que cette gestion soit faite, mais se voit mal le faire lui-même. Il argumente que les agriculteurs ne doivent pas être rendus responsables de tout et que certaines actions individuelles, comme celle prônée par le Parc peuvent avoir autant d'impacts positifs. Il cite l'exemple des jardins de particuliers qui ont une végétation spontanée et qui favorise la biodiversité. Pour Marcel la nature n'a pas de valeur. « *C'est inestimable !* » Et il ne trouve pas très légitime de faire payer les SES aux consommateurs : « *le respect de la nature devrait être naturel, je conçois mieux qu'on pénalise celui qui pollue.* » Suite à des conversations qu'il a eues il considère que les jeunes agriculteurs sont plus sensibles aux questions environnementales, parce qu'il sont sensibilisés très tôt, pendant leurs études, puis il se ravise et dit : « *quoi que les vieux aussi ! Regardez-moi !* »

2. L'agriculteur et les MAE

Comme nous l'avons présenté plus haut, seulement sept exploitants sur les douze enquêtés ont souscrit une ou plusieurs MAE. Cependant nous souhaitons connaître le sentiment de chacun

par rapport aux MAE : quelles étaient les motivations pour avoir souscrit ce type d'engagement ou *a contrario*, les raisons de désintéressement vis-à-vis des MAE, quelle est leur vision personnelle des MAE (cf. annexe 4, questions 7 à 33). Nous commencerons par nous attacher aux réponses données par ceux qui n'ont pas souscrit de MAE.

a. Agriculteurs n'ayant pas souscrit de MAE

Quelles connaissances ont-ils des MAE ?

Parmi les agriculteurs qui n'ont pas souscrit de MAE, on distingue des niveaux de connaissance de ce que sont les MAE qui sont assez différents. Nous leur avons posé les deux questions très générales suivantes (cf. annexe 4, questions 7,8 , 23 et 31) :

« *Pouvez-vous me dire ce que les MAE évoquent pour vous de façon générale ?* »

« *Quels sont de manière générale les points positifs et négatifs des MAE ?* »

« *Pensez-vous que la compensation financière soit suffisante ? Pourquoi ?* »

« *Est-ce que vous pensez que les mesures ont eu/ont un impact probant sur l'environnement ?* »

Les réponses obtenues sont classées comme suit :

- réponse très évasive : « *En fait je ne sais pas très bien ce que c'est et je n'ai pas cherché à approfondir* ».
- réponse descriptive : « *Ici ce sont principalement des bandes enherbées anti-érosives, avec fauche tardive, le long des bois, des cours d'eau, etc.* ».
- réponse quantitative : « *On vous octroie x euros d'aides, mais on vous oblige pour cinq ans, les rétributions sont tardives x années après, on vous taxe (...)1250€/an en bordure de cours d'eau, c'est quand même intéressant* ».
- réponse qualitative : « *C'est tout et rien, tout et son contraire (...) trop de chipoteries et de contrôles* », « *J'ai rien contre, mais j'en fais pas, j'ai jamais demandé un franc de ça, mais j'ai une raison : je suis parti du principe bêtement que nous autres on produit, or là on accapare une terre pour ne rien faire* ».

La réponse évasive a été donnée par Dominique (l'horticulteur hors système PAC) : il ne connaît pas très bien les MAE, voire pas du tout. Il en entend simplement parler autour de lui. Son dossier, en raison de son système de production, n'était pas éligible. Il ne s'est donc pas engagé en MAE pour des raisons administratives.

On voit dans les autres types de réponses produites que chacun s'est intéressé à un point particulier des MAE. Ceux qui se sont intéressés à l'aspect pratique (quel changement cela va-t-il opérer dans mes pratiques sur l'exploitation ?) ont donné une réponse descriptive. Ceux qui se sont focalisés sur l'aspect financier (coût/bénéfice ?) ont donné une réponse quantitative, et enfin ceux qui ont regardé l'aspect théorique (quel est l'impact environnemental ?) ont répondu de façon qualitative.

Pourquoi ont-ils refusé de s'engager ?

En reprenant ces quatre aspects (administratif, pratique, financier et théorique) nous pouvons classer les raisons de refus d'engagement comme suit :

- raisons administratives : les démarches administratives sont lourdes²⁴ ; le demandeur n'est pas éligible (c'est le cas de Dominique).
- raisons pratiques : l'engagement de cinq ans est trop long ; il y a trop de contraintes ; les obligations divergent trop des pratiques agricoles habituelles sur l'exploitation ; la réalité du terrain ne se prête pas à de telles mesures²⁵.
- raisons financières : les paiements sont tardifs ; l'octroi d'une aide supplémentaire peut avoir des répercussions fiscales²⁶ ; l'investissement pour du nouveau matériel aurait été trop coûteux.
- raisons théoriques : les MAE sont anti-productives²⁷ ; elles sont inappropriées et mal ciblées²⁸.

Les raisons invoquées pour ne pas s'être engagé en MAE peuvent également être classées selon qu'elles appartiennent au monde sensible ou au monde intelligible²⁹. Nous entendons par monde sensible ce qui relève du domaine de l'opinion ou des croyances, et par monde intelligible nous nommons ce qui relève cette fois de connaissances ou de savoirs. Les opinions ou croyances ne dépassent pas l'immédiateté de ce qui est vu et entendu. Les agriculteurs qui ont répondu par des raisons théoriques ont utilisé ce mode de perception : *« j'ai entendu dire que les MAE étaient mal adaptées donc je pense qu'elles n'ont pas d'impact sur l'environnement. »* Les raisons théoriques, en ce sens, sont des raisons qui résultent d'*a priori*, de on-dit, de connaissances partielles de la réglementation ou des contraintes réelles liées aux MAE. On peut assimiler ces raisons théoriques à une peur de l'engagement, à un souci de conserver son libre arbitre, mais ces raisons restent toujours par définition très subjectives.

Par opposition, les agriculteurs qui ont utilisé des arguments administratifs, pratiques ou financiers, sont d'abord passés par une phase de connaissance intelligible des MAE : *« j'ai pris des renseignements auprès des services déconcentrés, je pouvais avoir des bandes anti-érosives sur trois parcelles, mais ça ne collait pas. Ces parcelles sont en prairie et moi je fais pâturer jusqu'au ruisseau. »* Il ne s'agit plus ici d'*a priori*, mais bien d'une argumentation qui intervient après une expérience concrète, donc *a posteriori*. Les raisons administratives, pratiques ou financières relèvent donc du monde intelligible : il s'agit de raisons qui font appel à un savoir ou qui résultent d'un calcul.

Nous avons schématisé les corrélations entre connaissance des MAE et refus des MAE, ainsi que la scission entre monde sensible et monde intelligible comme suit :

²⁴ « Ca fait encore des tas de papiers en plus ! »

²⁵ « Je n'ai pas une exploitation qui s'y prête, pas de cours d'eau, pas de bois, pas de terre en dévers ; j'ai une ferme relativement simple avec des parcelles en gros blocs. »

²⁶ « On vous octroie x euros d'aides, mais on vous oblige pour cinq ans, les rétributions sont tardives x années après, on vous taxe. Est-ce si intéressant que ça ? Au niveau fiscal, les aides vous font monter de tranche et vous payez plus. »

²⁷ « Je suis parti du principe bêtement que nous autres on produit, or là on accapare une terre pour ne rien faire. »

²⁸ « (...) inutiles et mal ciblées, c'est comme si on nous demandait de laisser 4m² dans nos maisons pour les oiseaux...c'est ridicule. »

²⁹ cf. Platon, « Le mythe de la caverne », in *La République* (livre VII).

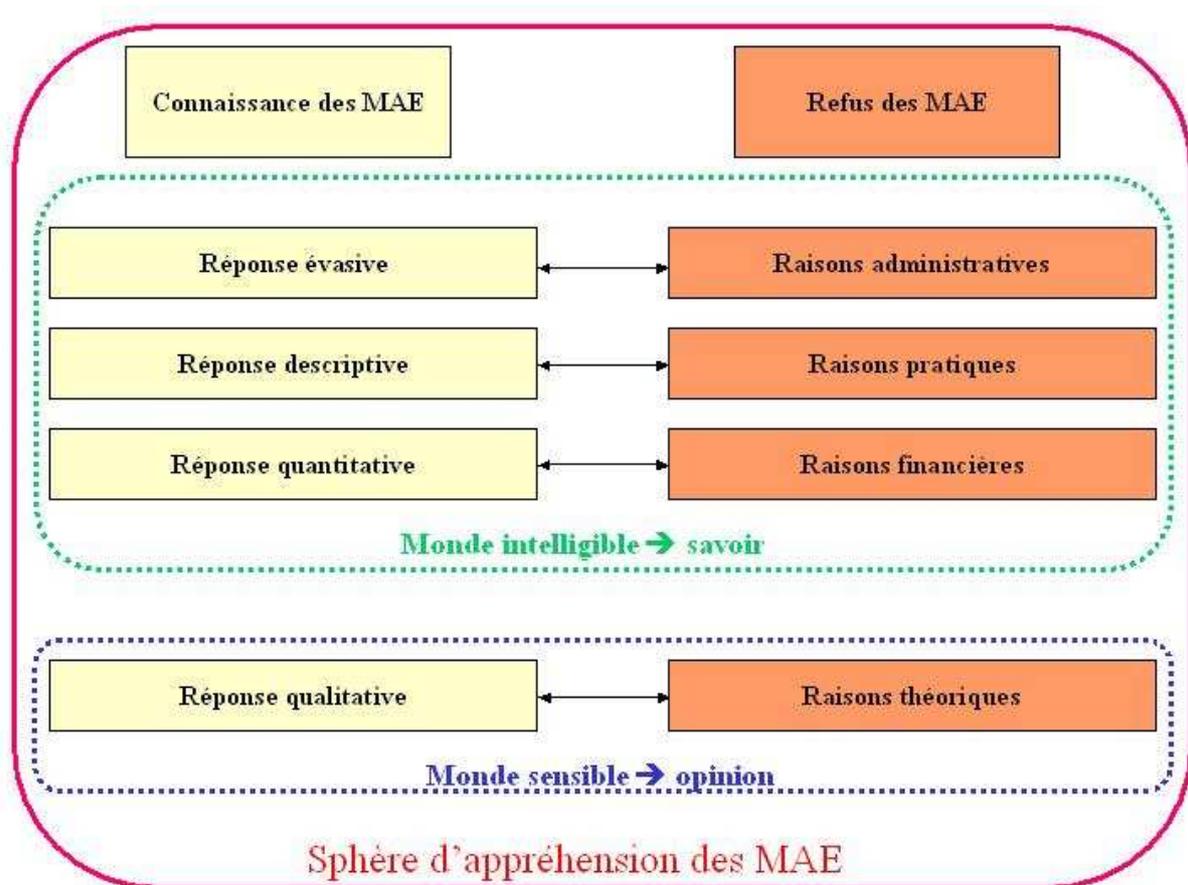


Figure 7 : Corrélations entre connaissance des MAE et refus des MAE (sphère d'appréhension des MAE par les agriculteurs n'ayant pas souscrit d'engagement).

Un autre argument a été donné dans presque tous les entretiens, c'est celui de la peur du contrôle : nous n'avons délibérément pas classé cet argument, parce qu'il nous semble relever des quatre autres types d'arguments à la fois. La peur du contrôle relève d'une raison théorique : « *je ne veux pas de problèmes en plus* », « *c'est pire que la Gestapo* », « *demander des MAE c'est encore multiplier les contrôles et les contrôles c'est jamais gai ! Maintenant on voit une voiture qui s'égarer sur le chemin de la ferme et on a peur que ce soient les contrôleurs !* ». Le refus de contrôle relève aussi d'une raison pratique : cela demande du travail en plus, une surveillance de la ferme pour être sûr de soi en permanence. Le refus de contrôle peut également être classé dans les raisons administratives : « *en cas de contrôle c'est des papiers à n'en plus finir* ». Enfin il est aussi synonyme de perte financière : « *on peut perdre 3% des primes pour trois fois rien* ». L'argument du contrôle comme refus d'engagement, peut donc correspondre à la fois au monde sensible (si l'agriculteur a simplement entendu relater une histoire terrible, et ce ne sont pas les histoires qui manquent – le contrôle étant devenu en campagne une vraie « légende urbaine »), mais il peut aussi correspondre au monde intelligible (si l'agriculteur a déjà au préalable, pour d'autres types d'engagements, expérimenté le contrôle). Malgré les propos parfois exagérés que l'on peut entendre, il s'avère que la peur du contrôle est certainement une des raisons les plus objectives, parmi celles données, de refuser un engagement en MAE, parce qu'il s'agit bien souvent *d'a posteriori* et non *d'a priori*.

On peut émettre le postulat que les cinq exploitants qui n'ont pas d'engagement, dans un autre contexte, auraient pu souscrire des MAE : si par exemple ils avaient été mieux informés, mis

en confiance par des agents de terrain ou tout simplement rassurés par un voisin agriculteur. Les réseaux d'information des agriculteurs, de conseil et d'accompagnement sont donc primordiaux et il apparaît ici que ces réseaux n'ont pas joué leur rôle pleinement. Ceci rappelle les conclusions de l'évaluation des MAE réalisée par Le Roi et Walot (2005) : il manque un appui technique, un soutien administratif et institutionnel, la satisfaction des attentes – ce qui est d'autant plus regrettable que certains, comme Matthieu, ont eu pendant l'entretien un discours très ouvert et structuré en faveur de l'environnement. Il est surprenant qu'un agriculteur qui se situe parmi les plus réceptifs et volontaires, ait délibérément refusé de souscrire une MAE. Il faut dès lors envisager ce refus comme un désaveu complet des mesures mises en place par le gouvernement et une volonté de rester en dehors d'un système qu'on réproouve.

b. Agriculteurs ayant souscrit une ou plusieurs MAE

Pourquoi ont-ils souscrit un engagement ?

Les agriculteurs enquêtés qui ont souscrit une MAE sont au nombre de sept. Nous les avons interrogés sur leurs motivations et objectifs au moment de la souscription.

Les trois motivations citées sont :

- i. la rémunération,
- ii. le peu de changements dans les pratiques,
- iii. la sensibilité aux questions environnementales.

« *Il faut que ça rapporte quelque chose, que ce soit pas trop compliqué, et que ça concilie les intérêts de tout le monde*³⁰ ».

Sans surprise les motivations relevées pendant les entretiens correspondent à celles citées par le rapport canadien pour le Ministère d'Agriculture et d'Agroalimentaire auquel nous avons déjà fait référence (Royer et Gouin, 2007).

Les caractéristiques agronomiques ou morphologiques³¹, la qualité écologique ainsi que la qualité ou la structure des sols ont été des critères de sélection des parcelles à engager.

En ce qui concerne les objectifs visés au moment de la souscription, on peut dire qu'ils dépendent bien évidemment du type de MAE souscrite, mais qu'ils sont également corrélés aux motivations premières : si l'agriculteur souscrit une MAE uniquement pour l'opportunité d'une rémunération et le peu de changements dans ses pratiques (cas de la couverture hivernale du sol déjà pratiquée avant la souscription³²), les objectifs visés vont être économiques seulement (remboursement des frais d'implantation de la CIPAN).

Nous pouvons déterminer trois sortes d'objectifs :

³⁰ Les intérêts de tout le monde : sous-entendu les objectifs économiques de l'agriculteur, la sensibilité environnementale des agriculteurs et les objectifs environnementaux de la société.

³¹ Les agriculteurs engagent des parcelles dont les rendements sont faibles ou dont la forme biscornue rend difficile le passage des machines agricoles.

³² « *Avant je faisais déjà une moutarde, en engrais vert, mais là avec la MAE je couvre mes frais* ».

- économiques : valorisation de terres difficilement exploitables, réduction du taux de LS (qui trop élevé entraîne des pénalités financières), réduction des coûts de production (moins d'intrants nécessaires après une CIPAN³³, remboursement des frais d'entretien d'une haie, etc.) ;
- écologiques : protection des sols, régulations des insectes pollinisateurs, limitation de l'érosion ;
- éthiques : protection de la nature.

Il faut tout de même noter que les exploitants qui avancent des objectifs éthiques, avouent que s'ils n'avaient pas pu cumuler ces objectifs avec les deux autres, ils n'auraient sans doute pas été volontaires :

« L'environnement ça me touche fort aussi, mais je suis pas sûr que je l'aurais fait sans l'appât financier ».

Il faut ajouter à « l'appât financier », l'objectif agronomique des MAE qui est très incitatif et qui vient doubler l'objectif écologique : si la MAE « tournière enherbée en bordure de culture » a une visée anti-érosive donc environnementale et écologique pour la société, elle a aussi une visée agronomique pour l'agriculteur puisqu'elle va limiter la perte de sol, donc la perte du support de travail :

« Bien souvent les gens nous considèrent comme des démolisseurs de nature, mais les gens se trompent : quand il y a des inondations ou de l'érosion, c'est notre bonne terre qui part la première dans les ruisseaux, c'est pas dans notre intérêt. »

Ceci explique que le choix des agriculteurs en matière de souscription se dirige plus souvent vers des MAE dont les visées agronomiques leur paraissent évidentes : ils cherchent avant l'intérêt général, à satisfaire leurs propres intérêts (pratiques et économiques).

Qu'en est-il de la rémunération ?

Puisque la rémunération apparaît comme un levier puissant dans la décision d'engagement, nous avons demandé aux exploitants si elle était suffisante et s'ils avaient déjà fait le calcul (cf. annexe 4, questions 23 et 24).

- oui, c'est suffisant : *« Pour les tournières ça couvre complètement les frais, c'est plus intéressant que les rendements faibles obtenus avant, c'est mieux qu'une culture traditionnelle sur ces terres-là, on gagne 250€ de plus. » « Quand on a des mesures à 1250€, je considère que c'est déjà bien. Et ça active des droits, je peux pas m'en plaindre. C'est évident que quand je loue pour du lin³⁴ je n'ai pas 1250€. C'est facile de faire le calcul ! »* (propos de deux agriculteurs)
- oui, mais cela dépend du contexte économique : *« Pour les tournières, on nous donne quand même un bon prix par rapport aux céréales, mais ça dépend du prix du marché. J'ai déjà fait le calcul par rapport à une céréale à 8 francs, même à 4 francs, ça vaut la peine, mais à conditions qu'on nous impose pas de les resemer régulièrement parce*

³³ *« J'économise 40 à 50 unités d'azote en faisant mes betteraves après la CIPAN ».*

³⁴ C'est une pratique courante sur le territoire d'étude de louer ses parcelles à une entreprise qui est spécialisée en lin fibre.

que ça coûte quand même 150€ par hectares. » « J'ai crié que non au moment où le froment était à 10 francs, mais maintenant qu'il est descendu à 4 francs, c'est pas si mal » (propos de trois agriculteurs).

- non, cela ne couvre pas les frais : *« Pour les haies je trouve ça peu, je pense que la haie me coûte plus cher » (propos d'un agriculteur).*
- non, c'est jamais suffisant : *« Ca paye les frais tout juste, j'aurais aimé plus, j'aimerais toujours plus » (propos d'un agriculteur).*

Comme la rémunération a été pour la plupart, la première motivation lors de la souscription, nous avons voulu la mettre en balance avec les contraintes supplémentaires liées aux MAE. Les agriculteurs enquêtés reconnaissent peu de contraintes supplémentaires : ils pensent tous que la charge administrative est minime (sauf en cas de contrôle ou de litige), que la charge de travail supplémentaire pour les pratiques d'élevage est nulle, et quasi nulle pour les pratiques culturales. Ils évaluent en moyenne la charge administrative à 2 ou 4 heures par an, et le travail supplémentaire aux champs est compris entre 0 et 50 heures par an. L'exploitant qui déclare consacrer 50 heures aux MAE, est celui qui a souscrit le plus de MAE différentes, dont les « arbres à hautes tiges » et les « haies » qui nécessitent d'être taillés.

Au vu des « maigres » contraintes reconnues par les agriculteurs et de la rémunération qui dans l'ensemble est jugée honorable, voire intéressante, nous pouvons dire que les craintes et réticences des agriculteurs qui n'ont pas souscrit de MAE sont injustifiées.

Quel impact sur l'environnement selon eux ?

Nous avons interrogé les exploitants au sujet de l'impact des MAE souscrites sur l'environnement (cf. annexe 4, questions 31 et 32) :

« Est-ce que vous pensez que les mesures souscrites ont eu/ont un impact probant sur l'environnement ? »

« Comment le mesurez-vous ? »

Les réponses obtenues sont essentiellement focalisées autour de deux MAE (les CIPAN et les bandes anti-érosives) pour lesquelles les changements sont tangibles et visibles. Pour ces deux MAE on obtient donc des réponses qui relèvent soit du constat empirique, soit du constat scientifique :

- constat empirique : je fais des constats positifs (essentiellement visuels) sur ma ferme. *« Avant les bandes anti-érosives, j'avais toujours des coulées de terre sur la route, maintenant ça n'arrive plus », « Je vois bien que mes terres ne coulent plus sur les chemins », « Depuis que je fais une moutarde l'hiver, je vois que la structure du sol a changé, c'est beaucoup mieux » (propos de quatre agriculteurs).*
- constat scientifique : je vois des résultats d'analyse. *« Les agronomes de Gembloux ont fait des études sur l'érosion des sols, et ils ont noté une nette amélioration », « Aux dernières analyses, mon taux de LS a beaucoup descendu » (propos de trois agriculteurs).*

Si c'est deux types de constats sont à la fois tangibles et visibles, ils doivent aussi être accessibles, c'est-à-dire que l'agriculteur doit pouvoir les comprendre et se les approprier même sans avoir de connaissances scientifiques très poussées – ce qui rend l'impact d'autres mesures plus flou aux yeux des agriculteurs. En effet des mesures qui visent à préserver la biodiversité, comme les mares de la mesure n°1.c ou les prairies à haute valeur biologique de

la mesure ciblée n°8, ont des résultats moins accessibles directement pour les agriculteurs. Pour ces types de mesures, ils s'en remettent complètement aux pouvoirs publics et aux scientifiques, mais émettent tout de même un doute :

« J'espère que ça a un impact, mais comment en être sûr ? Enfin je pense quand même que ça en a un, ou bien on nous bourre le crâne. »

Et si c'était refaire ?

Tous les agriculteurs enquêtés qui sont engagés en MAE, disent ne pas regretter les contrats souscrits, souhaitent continuer, voire contracter de nouvelles mesures quand les mesures actuelles arriveront à échéance. Certains avouent avoir doublé leurs engagements pour l'année en court, d'autres ont déjà fait un bilan des mesures en place et réfléchi aux nouvelles mesures qu'ils pourraient potentiellement souscrire :

« Je vais prendre de nouvelles mesures, pour les haies et les fruitiers, par contre je vais supprimer certaines tournières dans les terres à bon rendement. »

Pour reprendre les différents points évoqués dans cette partie consacrée aux MAE, nous pouvons dire que les MAE, au regard des agriculteurs qui ont refusé de s'engager apparaissent comme source de contraintes supplémentaires et comme étant mal adaptées aux pratiques agricoles, ou ayant des visées environnementales contestables. Quant aux agriculteurs qui ont accepté un contrat, les MAE sont pour eux une source de rémunération supplémentaire, sans grandes contraintes, qui ont (pour certaines) des impacts probants et tangibles sur l'environnement. Les mesures de bases sont plus accessibles que les mesures ciblées, parce qu'elles sont plus parlantes pour les agriculteurs et surtout parce qu'elles ont des objectifs agronomiques évidents.

3. L'agriculteur et sa vision du métier

Lors de la rédaction du questionnaire, nous avons émis le postulat que l'adhésion des agriculteurs à tout type de PSE (y compris les MAE) était fonction de la vision du métier. C'est-à-dire, qu'en fonction de la façon dont l'exploitant envisage son métier, il sera plus ou moins ouvert aux questions environnementales.

Nous avons directement posé la question aux exploitants de la façon suivante (cf. annexe 4, question 35) :

« Quelle est votre définition du métier ? »

Les agriculteurs ont été tour à tour surpris et embarrassés par cette question, qui à l'évidence ne leur avait jamais été posée et qui soulève une réflexion nouvelle pour certain.

Les réponses obtenues relèvent presque de la réponse collégiale :

« PRODUIRE ET NOURRIR LA PLANETE »

Le champs lexical utilisé pour décrire cette action de produire et de nourrir est assez riche : « fournisseur d'aliments », « nourrir les gens », « nourrir la planète », « nourrir la population », « producteur de matières premières pour la nourriture », « notre vocation c'est la production », « produire et produire », « reproduire des plantes », « faire des cultures pour nourrir les gens », etc.

Cependant pour six exploitants la définition du métier ne s'arrête pas là : ils ont intégré la dimension environnementale. Nous pouvons distinguer deux formes de relation exprimée par les agriculteurs entre l'agriculture et l'environnement :

- priorité : l'environnement fait partie de notre métier, mais la production reste prioritaire³⁵ (propos de deux agriculteurs).
- complémentarité : l'environnement et la production sont deux finalités de notre métier³⁶ (propos de trois agriculteurs).
- exclusivité : l'environnement passe avant la production³⁷, sans quoi il n'y aura plus de support pour produire (propos d'un agriculteur).

Les réponses de deux agriculteurs font aussi référence au besoin de vivre de sa production et à la responsabilité d'entretenir son bien (la dimension de « propriétaire/propriété » a son importance et nous en parlerons plus loin).

Qu'il s'agisse de la responsabilité de produire, nourrir ou encore entretenir, nous notons que toutes les définitions tournent autour de la notion de responsabilité (et regrettons qu'un seul agriculteur nous ait parlé de passion et de plaisir³⁸). Puisqu'il est question de responsabilité, nous allons tenter de comprendre comment les agriculteurs se positionnent face à leurs responsabilités vis-à-vis de l'environnement.

4. L'agriculteur et l'environnement

Dans un rapport établi en 1994 pour le Ministère de l'Environnement, intitulé *Vers une encadrement environnemental des agriculteurs ? Comparaison régionales : France-Belgique*, Marc Mormont établit un premier modèle de prise en compte de l'environnement et des réseaux par les agriculteurs. Le processus de prise en compte est complexe et passe par trois niveaux : les argumentations, les dispositions et les initiatives ou pratiques. L'auteur note que lors d'un premier entretien, le discours de l'agriculteur relève surtout de l'argumentation.

³⁵ « Je souhaiterais que ce soit quand même fournisseur d'aliments, avant l'entretien de l'environnement, parce qu'il faut quand même nourrir les gens .»

« On produit en faisant le moins de dégâts possibles, par contre on ne fait pas de miracles et si on doit vraiment choisir, on produira pour manger et alors tant pis pour l'environnement. »

« Nourrir la population, le premier but c'est quand même ça. C'est notre rôle, avant de parler d'écologie. »

³⁶ « Notre vocation première c'est la production, mais on ne sait pas dissocier d'avec l'environnement. »

³⁷ « L'agriculteur est un homme qui entretient la terre, l'environnement aussi. Je pense que nourrir la planète, maintenant avec toutes les nouvelles techniques, c'est au second plan. En 1er lieu, on entretient la terre, l'eau, les écosystèmes, l'air. Avec les nouvelles techniques on peut nourrir les gens en partant de rien : on produit des poussins en couveuse, on produit des maïs OGM, bientôt on produira même sans eau ! Du coup le rôle 1er de l'agriculteur est d'entretenir la Terre, si on ne le fait pas, elle va tellement s'appauvrir qu'on ne produira plus. »

³⁸ « Il y a une passion aussi, malgré tout, un plaisir à produire une marchandise saine, correcte, loyale, la plus saine possible.»

Dans un contexte social où l'agriculture est montrée du doigt pour ses impacts sur l'environnement, et dans la mesure où l'enquêteur entend justement poser des questions sur le rapport entre l'agriculture et l'environnement, la personne enquêtée se situe souvent par rapport à l'enquêteur comme devant répondre à une accusation, notamment celle de pollueur. Dans le cadre de l'entretien, l'enquêteur est donc assimilé au reste de la société accusatrice. Comme nous n'avons réalisé qu'un seul entretien avec chaque agriculteur, nous pouvons considérer que le discours utilisé dans la majeure partie des entretiens est celui de l'argumentation (même si par moment et en fonction des questions abordées le discours pouvait glisser sur les dispositions ou les pratiques). Nous reprendrons donc le modèle énoncé par Mormont afin d'éclairer la façon dont les agriculteurs enquêtés perçoivent la question environnementale.

Des enquêtes qu'il a réalisées pour établir son rapport, Mormont établit quatre sortes d'argumentations. Dans un souci de mieux expliciter chaque type d'argumentation, nous reprendrons ci-dessous et entre guillemets les détails données par Mormont (pp63-68) :

1° argumentation : « les pollutions agricoles n'existent pas, c'est une invention. **NON CONCERNES** »

L'argumentation n°1 correspond à un rejet de toute responsabilité et au-delà à un refus d'établir tout lien entre l'agriculture et les pollutions. Ce type d'argumentation se situe sur quatre plans différents :

- a. « le rejet global de ce qu'ils perçoivent comme une accusation : ce sont alors les médias, les journalistes qui sont accusés d'exagération, d'accusations non fondées scientifiquement »,
- b. « le rejet sur des individus ou groupes qui se plaignent localement de certaines pratiques agricoles : voisins, citadins, touristes »,
- c. « le rejet sur d'autres catégories d'agriculteurs en dehors de leur contexte : si des pollutions d'origine agricole existent, c'est le fait des autres, de la Flandre pour l'essentiel et on affirme qu'ici (sous-entendu en Wallonie) ce type de problème n'existe pas »,
- d. « l'appel au bon sens, soit à reconnaître que leur région n'est pas polluée ou que cela a toujours été comme ça ».

2° argumentation : « les pollutions agricoles existent, mais sans responsabilités des agriculteurs et donc sans action à mener. **LUCIDES DERESPONSABILISES** »

L'argumentation n°2, qui reconnaît l'existence de pollution mais en rejette la responsabilité, se situe sur les plans suivants :

- a. « tout le monde pollue, et les agriculteurs aussi, mais pas plus que les autres »,
- b. « les pollutions agricoles existent, mais elles sont le fait d'une minorité, de cas exceptionnels, de pratiques peu soigneuses »,
- c. « les pollutions agricoles existent, mais elles ne relèvent pas de la faute des agriculteurs (...) ces pratiques [polluantes] leur sont imposées par les contraintes économiques, proposées par les agronomes et la politique agricole ou par les firmes agro-alimentaires »,
- d. « dans cette argumentation, on en appelle souvent à l'Etat et à ses responsabilités en matière d'agriculture et d'environnement ».

3° argumentation : « les pollutions existent et il est possible d'agir. **LUCIDES RESPONSABLES** »

L'argumentation n°3 reconnaît l'existence de pollutions, en accepte les responsabilités et est volontaire pour agir. Deux perspectives différentes sont alors développées :

- a. la limitation des pollutions passe par la recherche scientifique et l'appui technique, mais il faut préserver la rentabilité de l'exploitation,
- b. « les pollutions sont déjà fortement limitées par les efforts récents que les agriculteurs ont faits pour réduire les doses d'engrais, limiter les traitements phytosanitaires ou adopter des pratiques plus prudentes. Les agriculteurs estiment alors soit que les pollutions sont réduites, soit sont réduites autant qu'elles peuvent l'être dans le cadre des contraintes économiques actuelles ».

4° argumentation : « l'agriculture est complémentaire de l'environnement. **COMPLEMENTARISTES** »

L'argumentation n°4, selon laquelle l'agriculture est complémentaire de l'environnement utilise les arguments différents suivant :

- a. « la crainte que la disparition de l'agriculture n'aboutisse à une désertification qui est plus souvent illustrée par le forêt ou à la broussaille »,
- b. « l'affirmation que l'environnement est une question importante et que les agriculteurs peuvent jouer un rôle dans la gestion du territoire, voire dans la protection de la nature »,
- c. « la reconnaissance de ce que l'image de marque de l'agriculture est conditionnée par l'impact de l'agriculture sur le milieu et qu'en particulier, si on veut miser sur la qualité des produits, sur la diversification ou la vente directe, il est important de donner une image de qualité, de propreté aux exploitations agricoles ».

Lors de l'enquête actuelle, les agriculteurs ont été interrogés sur leurs réactions ou sentiments face à des phrases de type « agriculteur-pollueur ». Le postulat émis est de penser que les agriculteurs s'ils peuvent dépasser ce genre d'accusation, peuvent être prêts à s'investir dans de nouvelles méthodes de gestion de l'environnement et à faire évoluer leurs pratiques. Partant des quatre argumentations relevées par Mormont en 1994, nous voulons tester si le discours a évolué ou si nous trouvons encore les quatre mêmes types d'argumentation.

En ce qui concerne les agriculteurs que nous avons rencontrés, chacune des argumentations précitées a fait l'objet d'illustrations, ces argumentations n'étant pas toujours distinctes l'une de l'autre. A plusieurs endroits de l'interview, on peut obtenir des réponses, venant du même agriculteur, qui vont tour à tour correspondre à plusieurs de ces champs d'argumentation.

Certains comme Robert vont nier toute pollution³⁹ et se cantonner à l'argumentation n°1 pendant tout l'entretien, d'autres comme Romain, Dominique ou Marcel, vont reconnaître l'existence de pollutions d'origine agricole, arguer qu'il y a eu des abus venant d'une minorité ou qu'il y a des pollutions hors agriculture tout aussi graves (argumentation n°2.a), expliquer qu'ils souhaitent des améliorations techniques et scientifiques (argumentation n°3.a) et

³⁹ « Je suis l'actualité dans les médias et je ne la suis pas parce que je crois qu'on exagère sur tout, je ne crois pas que l'environnement est si menacé que ça (...) je suis blasé parce que je trouve que tout est exagéré... »
« Les gens qui disent que les agriculteurs sont des pollueurs n'y connaissent rien. »

revendiquer que l'agriculture et l'environnement doivent être complémentaires (argumentation n°4). Si on reprend le discours de Romain on trouve les phrases suivantes :

« Il y a des gens qui polluent beaucoup plus que nous, les communes par exemple, quand elles traitent les bord de route. Elles sur dosent car elles ne connaissent pas. C'est pareil avec les particuliers » (argumentation n°2.a).

« J'espère que les scientifiques vont trouver de super produits non dangereux pour l'environnement, que le marché va être régulé, que le consommateur aura un super pouvoir d'achat (argumentation n°3.a) pour que l'on puisse faire une agriculture locale et de la vente directe » (argumentation n°4.c).

« Notre rôle premier c'est entretenir la Terre, si on ne le fait pas elle va tellement s'appauvrir qu'on ne produira plus rien (...) en premier lieu on entretient la terre, l'eau, les écosystèmes, l'air » (argumentation n°4.b).

On retrouve donc exactement les mêmes champs d'argumentation que ceux mis en évidence par Mormont quinze ans plus tôt.

Cependant il faut souligner que, de manière générale, le discours a quelque peu évolué depuis 1994. En effet il semble établi par chacun (à une exception près) que des pollutions ont existé (instant « t-1 »), mais quand se situe cet instant « t-1 » ? Pour la plupart il s'agit de l'agriculture d'avant la Conditionnalité, du temps où il n'y avait aucun contrôle phytosanitaire, aucune traçabilité et sécurité pour la production végétale et animale. L'instant « t-1 » fait aussi référence aux différentes crises alimentaires et sanitaires. A cet instant « t-1 » s'oppose l'instant « t » : dans chaque discours on relève des anecdotes qui sont situées dans le temps avec les adverbes « avant » par opposition à « maintenant » ou « aujourd'hui ». Ainsi on peut résumer par une phrase d'agriculteur : *« oui, avant il y a eu des exagérations mais aujourd'hui ce n'est plus justifié, on fait tellement attention »*.

Reprenant toujours les types d'argumentation énoncés par Mormont, mais introduisant une nouvelle nuance, nous proposons de faire un classement de nos agriculteurs enquêtés comme suit :

- Non concernés : Robert.

Robert est resté dans le déni pendant tout l'entretien et il confond « respect de l'environnement » et « propreté grâce aux pesticides ». Au final, cet agriculteur ne peut pas être classé dans la catégorie « lucide déresponsabilisé ». C'est le seul qui ne reconnaisse pas qu'il y a eu des pollutions agricoles et qui met en doute ce que disent les médias et les scientifiques.

- Lucides déresponsabilisés : Albert, Damien et Geoffrey.

Albert, Damien et Geoffrey cherchent avant tout la productivité⁴⁰ et la rentabilité économique de leur exploitation. Ils pensent que les efforts imposés par les réglementations actuelles sont largement suffisants. Ils ont donc fait leur part et laisse les autres gérer. Ils ne se sentent plus responsables, puisqu'ils respectent les bonnes pratiques agricoles habituelles dictées par la Conditionnalité. Ils feront d'autres efforts mais uniquement si on les y contraint par de

⁴⁰ « C'est malheureux de nous limiter dans notre production, alors que tant de gens meurent de faim. Je trouve ça triste. »

nouvelles réglementations ou si on leur propose une rémunération prometteuse : « *l'environnement ça va faire partie du métier à terme, parce qu'à la longue on sera un peu obligé, il y aura de nouvelles lois et de nouveaux contrôles* ».

De manière générale leur discours sur l'agriculture et l'environnement relève du discours convenu, de bienséance. Dans la première phase de l'entretien Albert et Damien utilisent des réponses toutes faites et les clichés les plus grossiers pour montrer leur désaccords avec les politiques publiques⁴¹, se positionnent clairement comme accusés et victimes, de façon un peu agressive, puis dans un second temps modulent leurs discours vers des phrases qui relèvent plus de la bienséance, uniquement par respect pour le point de vue qu'ils accordent à l'enquêteur. Jeffrey, plus réservé, se cantonne pendant tout l'entretien à un discours de bienséance pour les mêmes raisons.

- Lucides responsables : Gaston.

Gaston, de part les obligations de production intégrée fixées par sa filière, peut être classé en « lucide responsable », même s'il ne maîtrise pas complètement les tenants et aboutissants d'une telle production intégrée. Il s'en remet complètement aux conseils des techniciens de la filière et respecte scrupuleusement les préconisations imposées par ceux-ci. Il fait néanmoins des constats empiriques des impacts de la lutte intégrée sur sa production et sur les populations d'oiseaux ou de pollinisateurs, il en reconnaît les avantages positifs. Il avoue qu'il lui manque des connaissances scientifiques pour aller plus loin dans ses démarches.

- Lucides responsables – complémentaristes, privilégiant un objectif économique : Matthieu, Paul, Maurice et Nicolas.

Ces quatre agriculteurs ont un discours clair : ils reconnaissent l'impact de l'agriculture sur l'environnement, souhaitent le limiter au mieux mais entendent privilégier la rentabilité économique de leur exploitation. La production reste leur priorité : « *notre vocation première, c'est la production, même si on ne sait pas la dissocier de l'environnement. On produit en faisant le moins de dégâts possibles, mais on ne fait pas de miracle : s'il faut choisir entre l'environnement et la production, on choisira la production* ».

Pour ces agriculteurs on peut donc dire que l'agriculture et l'environnement **peuvent être complémentaires**.

- Lucides responsables – complémentaristes, privilégiant un objectif écologique : Romain, Dominique et Marcel

Ces trois agriculteurs se distinguent des quatre précédents parce qu'ils font des efforts concrets en faveur de l'environnement – et ce quelque fois au détriment de leur production. Tous les trois revendiquent avoir une sensibilité éthique et morale qui les pousse à privilégier l'écologie. Bien sûr ils ne peuvent pas se permettre de faire totalement l'économie de la rentabilité de leur exploitation, mais avant de parler de rentabilité ils parlent de viabilité. L'utopie serait de pouvoir vivre décemment, voire confortablement d'une agriculture saine, raisonnée, respectueuse de l'environnement : « *l'économie peut aller avec l'écologie, les deux ne sont pas incompatibles, on peut nourrir mais en respectant l'environnement, par exemple en utilisant une forme d'agriculture raisonnée* ». Ils pensent sincèrement qu'une prise de conscience collective, additionnée d'avancées techniques, ainsi qu'une régulation du marché pourrait permettre d'atteindre cette forme d'agriculture idéale.

Pour ces trois exploitants, l'agriculture et l'environnement **doivent être complémentaires**.

⁴¹ « L'environnement va nous tuer ! »

« Vers quoi l'Europe veut aller ?...à ce rythme là on sera des petites fleurs bleues ! »

Pour ceux qui comme Robert, Damien ou Jeffrey sont quelque peu restés sur les deux premiers types d'argumentation, il apparaît que la question environnementale est (i) soit mise à distance de façon spatiale : l'environnement concerne mes voisins mais pas moi, (ii) soit mise à distance dans le temps : l'environnement apparaît comme une lointaine échéance, mais après nous le déluge. Ces deux types de mise à distance sont encore une façon soit d'occulter totalement une question gênante, soit de s'en déresponsabiliser.

Pour les autres on peut assurer qu'il y a une forme d'acceptation du lien agriculture-environnement, avec une volonté d'agir plus ou moins évidente qui est corrélée au stade de prise de conscience atteint par l'agriculteur.

Il faut voir la prise de conscience de la question environnementale comme une échelle à gravir avec des échelons qui correspondent aux quatre types d'argumentation relevés par Mormont. Comme nous l'avons montré dans le classement qui précède, nous retrouvons des agriculteurs arrêtés en cours de chemin aux premiers échelons quand d'autres ont déjà beaucoup plus avancé dans les étapes de prise de conscience et d'intégration de la question environnementale à leurs réflexions et à leurs pratiques quotidiennes.

On peut résumer les différents échelons en notant une gradation dans le discours comme suit :

- oui, avant il y a eu des pollutions d'origines agricoles, mais les agriculteurs n'étaient que le bras et agissaient par rapport à un contexte socio-politico-économique où la productivité était le seul objectif (argumentation n°2.c)⁴² ;
- oui, aujourd'hui encore certains agriculteurs continuent de polluer, mais c'est le fait d'une minorité inconsciente (argumentation n°2.b)⁴³ ;
- oui, il existe aujourd'hui des pollutions d'origine agricole, mais elles sont minimes comparées aux pollutions d'origine industrielle ou aux pollutions de la collectivité (argumentation n°2.a)⁴⁴ ;
- oui, les agriculteurs, grâce à la Conditionnalité et à la réglementation, ont déjà limité de façon significative leur impact sur l'environnement (argumentation n°3.b)⁴⁵ ;
- non, nous ne pouvons pas complètement sacrifier la rentabilité de l'exploitation, nous devons pouvoir vivre de notre activité de production (argumentation n°3.b)⁴⁶ ;
- oui, nous pouvons, dans un futur proche, encore plus limiter les pollutions agricoles en développant des techniques plus poussées et en cherchant à minimiser l'emploi de produits dangereux (argumentation n°3.a) ;
- oui, faire des efforts environnementaux, peut redorer le blason de l'agriculture et donner une image de marque à nos produits (argumentation n°4.c)⁴⁷ ;

⁴² « On utilisait des phytosanitaires, parce qu'il fallait produire, produire. C'est seulement après 20 ans de recul qu'on a compris à quel point c'était nocif, mais ce ne sont pas les agriculteurs qui ont mis ces produits sur le marché, ils n'ont fait que les utiliser ! »

⁴³ « Oui il y en a qui polluent encore, mais c'est comme avec les assurances : quelques uns abusent et c'est tous les autres qui portent le même nom d'oiseau. »

⁴⁴ « Les agriculteurs qui utilise des matières actives, le font de manière raisonnée aujourd'hui, pas comme les particuliers ou les communes qui utilisent dix fois la dose. »

« Ca me touche et ça me révolte qu'on parle d'agriculteur-pollueur, parce que certes il y en a quelques uns, mais il y a surtout dans la population des gens qui polluent autant, à pourcentage au moins égal. »

⁴⁵ « On fait beaucoup plus attention qu'avant, on travaille plus proprement, on rince nos cuves, on fait attention avec les phytosanitaires, on recycle les bidons, on laisse plus les purins s'écouler... De toutes façons on a tellement peur des contrôles. On doit respecter la réglementation. »

⁴⁶ « Etre agriculteur c'est produire et essayer d'en vivre. Il y a un plaisir à produire une marchandise saine, correcte, loyale, la plus saine possible et respectueuse de l'environnement, mais il faut pouvoir en vivre. »

- oui, nous avons conscience que l'agriculteur a un rôle à jouer dans la gestion de l'environnement (argumentation n°4.b)⁴⁸ ;
- non, nous ne pouvons pas être les seuls responsables de la gestion de l'environnement, les collectivités ont aussi un rôle à jouer et il faut travailler en concertation⁴⁹.

La 9^{ème} étape du discours est cruciale parce qu'elle montre que dans l'argumentation du « Complémentariste », la prise en compte de l'environnement dans la mission de l'agriculteur passe par une phase de compréhension de la gestion environnementale comme élément complexe, qui *de facto* doit faire appel à plusieurs acteurs.

L'ouverture d'esprit et le changement de mentalité des agriculteurs est positif depuis le rapport établi par Mormont en 1994, puisqu'on observe un déplacement dans l'échelle de prise de conscience des enjeux environnementaux, avec l'apparition d'une nouvelle nuance entre complémentaristes à visée économique et complémentaristes à visée écologique.

Afin de mieux comprendre où se situent les agriculteurs, selon eux, dans la gestion de l'environnement, nous devons analyser leurs réactions face aux SES / PSE.

5. L'agriculteur et les SES / PSE

Lors de l'entretien nous avons interrogés les agriculteurs sur les SES et les PSE (cf. annexe 4, questions 51,52 et 53). Les deux premières questions étaient :

*Connaissez vous l'approche des Services Eco-Systémiques et le principe des Paiements pour les Services Environnementaux ?
Pouvez-vous m'expliquer ce que c'est ?*

Sans grande surprise, aucun des agriculteurs ne connaissaient le concept des SES / PSE.

Nous avons donc donné la définition selon laquelle les SES étaient tous les services produits naturellement et gratuitement par les écosystèmes pour la société, ainsi que des exemples comme la biomasse fournie par les forêts, ou encore la filtration des eaux, la pollinisation, etc. Puis nous avons expliqué que les pouvoirs décisionnels réfléchissaient à des moyens de paiement de ces services, en précisant que les fonds récoltés auprès des usagers serviraient à la gestion de l'environnement via les agriculteurs.

Interrogés ensuite sur leur première réaction face à ces explications, les agriculteurs ont répondu de manière assez différentes. Nous allons tenter de classer leurs réponses selon plusieurs registres :

- **indifférence** : « *J'en pense rien* », « *ça ne me dit pas grand-chose* ».

⁴⁷ « *Sur l'exploitation on a souscrit un maximum de MAE. C'est un alibi pour ne pas être les mauvais agriculteurs que tout le monde dit que nous sommes toujours.* »

⁴⁸ « *L'agriculteur a un rôle à jouer, celui du maintien d'un certain équilibre écologique, beaucoup plus qu'on ne peut l'imaginer ou le dire dans les médias.* »

⁴⁹ « *La gestion de l'environnement on ne doit pas la faire tout seul, c'est la mission de la collectivité. Imaginez si on fait des efforts et que le riverain n'en fait pas ! (...) on va gérer les cours d'eau avec nos MAE, mais tous les égouts du village vont aussi dans ces cours d'eau.* »

« *C'est ensemble qu'il faut faire quelque chose, en concertation et surtout pas par obligation : il faut que tout soit raisonné, il faut trouver le bon équilibre. L'environnement c'est une gestion.* »

- **réaction allergique :** « *Ca va encore faire vivre tout un paquet de parasites, développer l'administration et les contrôles, soit des gens payés à rien faire* »,
- **dépit :** « *A ce rythme là on produira plus rien* ».
- **doute :** « *Ca va pas être facile, je vous le dit déjà !* »
- **prudence/inquiétude :** « *Il faudrait savoir plus clairement ce qu'on attend de l'agriculteur pour pouvoir répondre* », « *Faut voir !* »
- **réalisme :** « *Oui je crois que c'est intéressant et normal que ce soit l'utilisateur qui paye* », « *Ca peut être intéressant, mais c'est plus ou moins le même principe que les MAE* ».
- **matérialisme/mercantilisme :** « *Faut pas toujours que tout service soit payé. Pourquoi toujours avoir cette notion ? Cette envie de paiement de tout ? C'est un peu dérangeant. Economiquement parlant on n'est plus capable de tout payer. Il faut faire des choix. Il y a des choses qui ne doivent pas être payées, qui se font naturellement et spontanément* », « *Tout est possible si l'agriculteur est bien payé* », « *J'adore me promener et me vois mal payer pour faire ça !* »
- **optimisme sous conditions:** « *Si tout le monde est concerné ça peut marcher, mais à condition que ce soit bien étudié et géré, suivi convenablement par des gens compétents* ».
- **pragmatisme :** « *Les agriculteurs ne seront pas contre, mais il ne faut rien imposer et travailler avec eux. Il faut agir ensemble avec des gens de terrain, pas des technocrates. C'est ensemble qu'il faut faire quelque chose. Je suis sûr qu'on pourra faire quelque chose mais en concertation, pas par obligation. il faut que tout soit raisonné et logique, les choix adéquats et cohérents. Il faut trouver le bon équilibre. C'est une gestion, l'environnement* ».
- **idéalisme :** « *Même si cela ne m'inspire pas, ça en inspirera d'autres : il faudra inévitablement protéger la nature, ce sera le problème des générations à venir de produire à moindre coût en protégeant la nature* ».

Nous allons ensuite reprendre les réponses obtenues à la question suivante de l'entretien (cf. annexe 4, questions 54 et 55), laquelle avait pour but de donner un exemple concret de SES et de tester si les agriculteurs pouvaient y être réceptifs :

Un saule têtard peut servir d'habitat à 260 espèces différentes (insectes, mousses, oiseaux, reptiles, etc.). Il peut également remplir d'autres fonctions, comme brise-vent, filtre pour l'eau, stockage de carbone, maintien des berges (action anti-érosive) ou encore valorisation du paysage et de l'identité de la région.

Si je vous proposais de vous rémunérer pour entretenir des saules têtards (implantation de nouveaux spécimens ou taille des arbres déjà en place), est-ce que vous accepteriez d'être payé en échange de ce type de service ? Qu'est-ce qui vous freinerait ou au contraire vous attirerait dans ce genre de démarche ?

L'exemple choisi a été évidemment orienté, puisque le saule têtard est très emblématique de la région⁵⁰.

Deux agriculteurs ont répondu par un refus catégorique : la mission est trop éloignée de leur vision du métier et la rémunération ne suffirait pas à les influencer⁵¹. Deux autres se situent

⁵⁰ Saule étêté, bordant traditionnellement les cours d'eau.

dans la même logique (la mission est trop éloignée de la vision du métier), mais se laissent cette fois influencer par la rémunération : si celle-ci est suffisamment prometteuse ils peuvent basculer vers un accord⁵².

Trois autres se situent entre le refus et l'acceptation : ils estiment également que la mission est un peu, voire trop éloignée du métier⁵³, mais accepteraient soit de laisser l'accès de l'exploitation libre pour des personnes en charge de la gestion des saules⁵⁴, soit accepteraient de le faire eux-mêmes mais uniquement sur leurs parcelles⁵⁵. On voit ainsi se profiler deux notions complémentaires : la notion de propriété et la notion de responsabilité. La responsabilité de l'agriculteur s'arrête aux limites de sa propriété (c'est évidemment intrinsèquement lié à la vision du métier).

Vient ensuite un troisième groupe d'agriculteurs qui acceptent la mission mais sous conditions précises : la gestion des saules doit être cohérente avec les objectifs économiques de l'exploitation⁵⁶ (on ne doit pas sacrifier la production), et être cohérente avec les pratiques agricoles de l'exploitation⁵⁷. De ce fait, les mesures mises en place doivent être ciblées, mais surtout décidées et appliquées en concertation avec l'agriculteur et dans le respect des pratiques agricoles habituelles. Dans ce cas uniquement, *i.e.* si toutes les conditions sont réunies, la mission de gestion environnementale pourra être une valorisation supplémentaire du travail de l'agriculteur⁵⁸, valorisation légitimée ou symbolisée par la rémunération.

On peut isoler un dernier agriculteur, Dominique, qui accepte sans condition la proposition, pense que c'est exactement en adéquation avec sa vision du métier et perçoit la mission comme une valorisation de son travail⁵⁹. Il faut à nouveau noter que cet exploitant est marginalisé par la profession, de part son système d'exploitation (horticulture) et marginalisé par l'administration, puisqu'il ne répond pas aux critères de la PAC.

Nous avons schématisé les réponses sur la figure ci-dessous :

⁵¹ « Ca dépend de ce qu'on me donne ! Non je plaisante, ça ne fait pas partie de mon métier, de mon but. Je ne le ferais pas. Jamais. »

⁵² « Tout est possible si on est bien payé. Moi c'est les € qui me décident ! »

⁵³ « Allez faire quelque part le bûcheron, ça me gênerait, c'est un peu éloigné de ma conception du métier. »

« Je pense que c'est un peu trop éloigné de mon métier. C'est pas tellement mon truc, c'est pas à mon goût. »

⁵⁴ « J'ai pas du tout envie de le faire, mais si quelqu'un vient entretenir un saule chez moi je dirai oui. »

⁵⁵ « C'est pas uniquement à l'agriculteur de gérer. Il faudrait créer de l'emploi et engager des gens. Que les agriculteurs, eux, gèrent leurs parcelles. Même contre une bonne rémunération, je ne le ferais pas. En dehors de mes parcelles en tous cas. »

⁵⁶ « Il faudra bien choisir entre produire et protéger l'environnement. »

⁵⁷ « Il ne faut pas que ce soit dans toutes les parcelles, il faut que cela soit bien réfléchi, raisonné, logique, cohérent, notamment avec les pratiques agricoles habituelles comme les travaux du sol, etc. »

⁵⁸ « Avoir une rémunération pour la protection de l'environnement...au fond ce serait comme faire deux choses à la fois...gagner un salaire pour le travail en lui-même et préserver ce qui est à préserver, ça donne une bonne image ! »

⁵⁹ « Je trouve que c'est tout à fait compatible avec mon travail et le positif c'est que j'entretiens et qu'on me paye ma main d'œuvre. Ca valorise mon travail. »

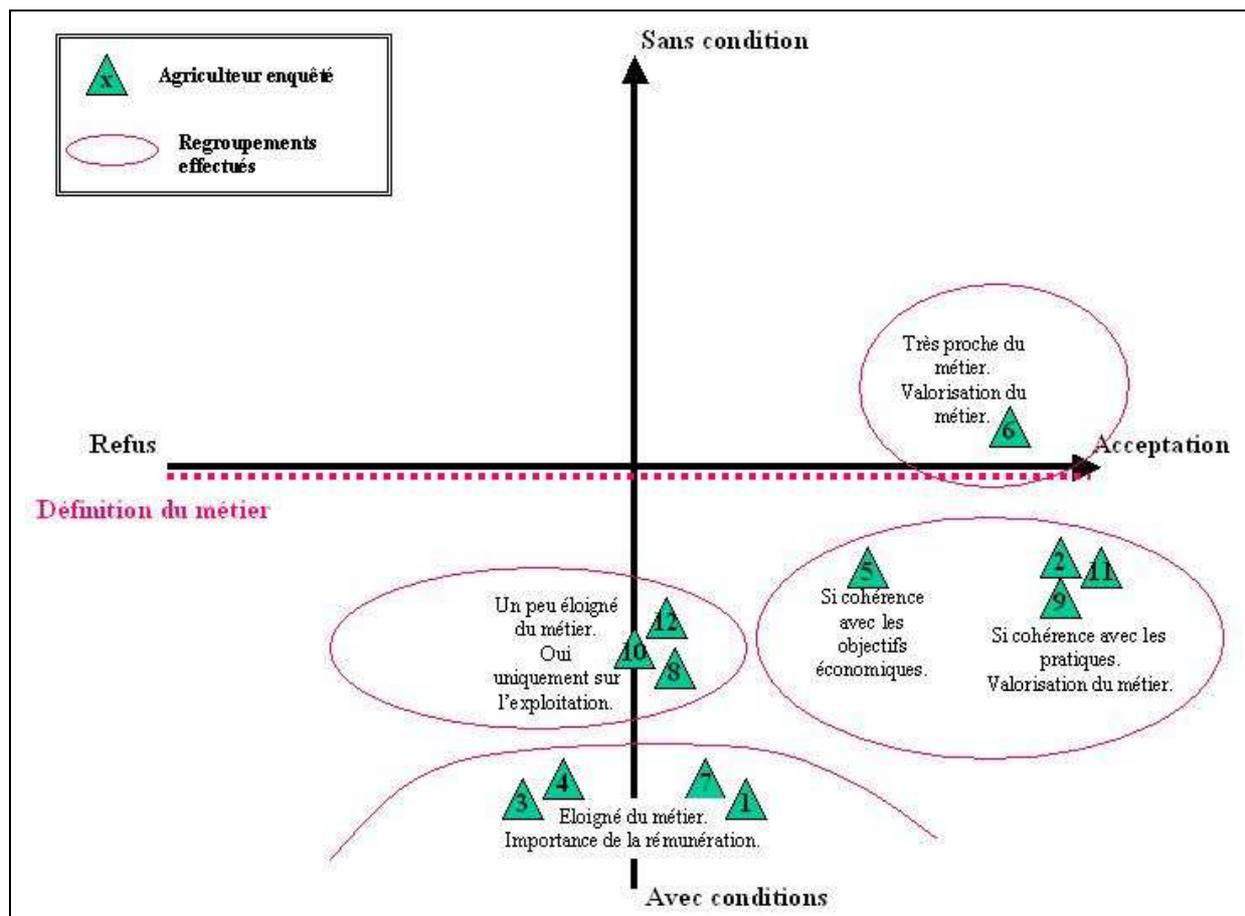


Figure 8 : Positionnement des agriculteurs enquêtés dans le refus ou l'acceptation d'une mission de gestion de saule têtard.

Nous notons la « définition du métier » comme un axe parallèle à l'axe symbolisant le refus et l'acceptation. Plus la mission sera en adéquation avec la vision du métier, plus l'accord sera donné facilement. Aussi les exploitants qui pensent que la mission proposée est proche de leur métier se situent-ils proches de l'axe. *A contrario*, ceux qui estiment la mission trop éloignée se situent loin de l'axe médian. Il ne faut pas oublier que pour chacun la définition du métier sera très subjective et très personnelle. Il est évident que le choix de l'exemple a fortement influencé la réponse. Ainsi il n'est pas surprenant que l'arboriculteur (le n°11 Gaston) et l'horticulteur (le n° 6 Dominique) soient proches de l'axe. Il en va de même pour les éleveurs allaitants qui possèdent des pâtures en bord de cours d'eau (lieu de prédilection des saules).

Nous distinguons donc trois arguments essentiels qui déterminent le refus ou l'acceptation de la mission :

- la définition du métier (cadre théorique de la mission),
- la responsabilité inhérente à la propriété d'un bien,
- les conditions de réalisation de la mission (cadre pratique de la mission).

Le cas de la rémunération est plus ambigu : pour certains c'est la hauteur du montant qui est décisif dans l'accord final, pour d'autres la rémunération est sublimée puisqu'elle est assimilée à une valorisation. Dans ce second cas, la rémunération agit comme une reconnaissance : elle devient symbole d'un travail effectif pour la société et reconnu par la société. L'agriculteur a entretenu l'environnement et est reconnu en tant que tel.

6. Compensation versus rémunération

Un des postulats lors de la rédaction du guide d'entretien était que le choix de terminologie entre « compensation » et « rémunération » pouvait avoir un impact fort sur les choix opérés par les agriculteurs. En effet le terme même de « compensation » peut sembler réducteur pour certains : il implique qu'un travail a été effectué mais qu'il est dévalorisé et donc moins rémunéré. La « compensation » en ce sens vient renflouer le manque à gagner. C'est le principe même du paiement des aides directes qui sont dites « compensatoires ». L'agriculteur sacrifie une partie de sa production à des visées environnementales lorsqu'il applique par exemple les 5% de couvert enherbé (en priorité le long des cours d'eau) sur son exploitation. Nous avons donc posé directement la question (cf. annexe 4, question 57) :

Est-ce que cela fait une différence qu'on vous verse une compensation ou que vous gagniez une rémunération ?

Nous avons obtenu cinq réponses différentes :

- Non, l'important c'est le montant reçu, que la compensation soit au moins équivalente à la perte (propos de deux agriculteurs)⁶⁰.
- Oui, je préfère la rémunération comme reconnaissance de mon travail pour moi-même (propos de six agriculteurs)⁶¹.
- Oui, je préfère la rémunération comme reconnaissance de mon travail pour l'image du métier (propos de deux agriculteurs)⁶².
- Oui, la compensation est moins valorisante mais elle a une visée environnementale donc cela ne me dérange pas (propos d'un agriculteur)⁶³.
- Oui, cela fait une différence, mais cela dépend de quel travail ou service il s'agit (propos d'un agriculteur) : cela sous-entend qu'il y a des tâches plus nobles que d'autres et que les tâches les plus nobles doivent être rémunérées, quand les autres peuvent se suffire d'une compensation. Cela dépend encore une fois de la vision du métier.

Hormis les deux exploitants pour qui seule la recette calculée en fin d'année est parlante, il faut convenir que le choix du terme qui va définir la somme d'argent, perçue en contrepartie du service environnemental produit, est très important. La question de l'image que la société a de soi et *a fortiori* celle de l'image que l'on a de soi-même est primordiale. Comme l'expriment les agriculteurs enquêtés, il est important pour soi-même de savoir qu'on a mérité un salaire, donc une rémunération, et il est important que l'usager en bout de chaîne sache qu'il y a eu un travail de fourni. La sous information généralisée (pour ne pas dire la mésinformation) autour du métier de l'agriculteur et des politiques publiques agricoles et environnementales desservent l'image de l'agriculture. La société connaît peu ou prou les

⁶⁰ « Du moment qu'on parle d'argent, peu importe le mot qu'on met derrière ! »

⁶¹ « Je préfère de loin ne pas avoir de compensation et être payé pour mon travail à sa juste valeur. »
« Tout travail mérite salaire, donc rémunération. »

⁶² « Si je produis quelque chose, je préfère le vendre au prix normal. Ca veut dire que le travail fourni est rémunéré. »

⁶³ « Ca fait une différence pour l'image du métier, vis-à-vis des autres. »

« Je préfère le juste prix. Le problème c'est de faire croire que la PAC est un revenu en plus, alors que c'est juste une compensation et qu'en plus elle est taxée ! »

⁶³ « Toutes les mesures environnementales actuelles sont des compensations, mais qui ne me dérangent pas. Ca sert sur le plan environnemental. »

pratiques agricoles, ne maîtrise absolument pas les notions de marché ou de régulation et ne comprend pas d'où viennent ces fameuses aides compensatoires. Cela sous-tend que si le service environnemental, en tant que bien commun, a un but collectif, il faut le rémunérer et non le compenser. La rémunération apparaîtra alors comme une juste récompense du travail fourni. Si l'on pense le service environnemental comme un échange économique qui relève du domaine de l'économie des services (Aznar et Perrier-Cornet, 2002), on doit indéniablement envisager une rémunération de l'agriculteur en tant que prestataire, et l'utilisateur doit savoir qu'il paye une prestation. Le choix du terme « rémunération » permettrait donc une totale transparence.

7. Point de vue sur les jeunes agriculteurs et l'environnement

Nous avons interrogés les agriculteurs sur leur sentiment face au « volontariat » des jeunes agriculteurs en matière d'environnement. Nous souhaitions tester si localement la nouvelle génération d'agriculteurs était plus impliquée que la génération précédente dans les questions et donc dans les actions environnementales. Pour ce faire nous avons posé trois questions (cf. annexe 4, questions 58, 59 et 60) :

« Localement, les jeunes agriculteurs se préoccupent de l'environnement d'après vous ? Si oui, à quoi le notez-vous ? »

« Est-ce que vous remarquez une différence entre « jeunes » et « moins jeunes » agriculteurs sur ce plan là ? (sur quoi, de quel point de vue) »

« Si oui, à quoi tiennent ces différences ? »

Nous avons obtenu quatre types de réponses :

- Oui, les jeunes agriculteurs sont plus impliqués, c'est une question d'éducation, de formation, d'information et de prise de conscience⁶⁴ (propos de huit agriculteurs).
- Oui et non, parce que certains jeunes sont réellement impliqués quand d'autres ne font que jouer avec les primes en réalisant un effort minimal pour un gain maximal⁶⁵ (propos d'un agriculteur).
- Non, ce sont plutôt les agriculteurs de 40 ans qui sont impliqués. Ceux qui sont mariés et ont des enfants pensent plus aux générations futures et prennent plus de recul par rapport à leur métier. Ce sont les femmes agricultrices qui jouent un rôle d'éducation à l'environnement⁶⁶ (propos d'un agriculteur).

⁶⁴ « Je dirais bien que certaines pratiques, comme rincer les cuves, sont moins considérées comme des contraintes par les jeunes agriculteurs. Ça vient de la formation scolaire. »

« Les plus jeunes vont vers les MAE. »

« Les plus vieux trouvent que c'est des choses en plus qu'on leur impose. Les plus jeunes on leur en parle déjà à l'école. »

« On voit quand on parle avec les plus jeunes, à leur raisonnement, à leur logique, qu'ils se préoccupent de l'environnement, parce qu'aujourd'hui on est mieux informés des problèmes et enjeux environnementaux »

« Les jeunes sont plus sensibles, surtout ceux de 20-30 ans, je connais un laitier en extensif, il est impliqué. Sa production chute un peu mais il mise sur la qualité de son lait. »

« Les jeunes agriculteurs mettent des bandes enherbées et donnent des raisons et explications parfois surprenantes pour l'avoir fait : ils parlent carrément de protection de l'environnement et sont même parfois contre les porcheries industrielles »

⁶⁵ « Il y en a qui jouent assez bien avec ce qui est MAE. »

⁶⁶ « Les plus préoccupés par l'environnement sont plutôt ceux de 40 ans et -vous noterez- surtout ceux où la femme travaille sur l'exploitation. La femme a un rôle d'éducation à l'environnement sur la ferme parce que c'est la suite logique de ce qu'elle fait à la maison via l'éducation des enfants par exemple avec le tri des déchets. »

- Non, les jeunes agriculteurs ne se soucient pas beaucoup de l'environnement, ils ont des objectifs économiques prioritaires et au final sont moins ouverts que les agriculteurs plus âgés parce qu'ils peuvent prendre moins de latitude⁶⁷ (propos de deux agriculteurs).

Force est de constater que les avis divergent sur le sujet. L'âge ne semble donc pas être un critère significatif d'ouverture à la question environnementale d'après les points de vue de nos agriculteurs enquêtés. D'autant que l'on peut remarquer, au vu des propos recueillis pendant les entretiens réalisés avec des personnes d'âges variés, que la sensibilité à l'environnement relève plus d'une question d'éducation et d'ouverture d'esprit, que d'une question d'âge. On peut entendre des discours extrêmement réducteurs chez de jeunes agriculteurs, notamment ceux qui évoluent dans le sillon paternel et qui reproduisent un schéma transgénérationnel. Et *a contrario*, des personnes en fin de carrière peuvent avoir assez de recul sur le métier pour laisser la part belle à la protection environnementale. Ainsi on peut dire que le plus jeune enquêté (29 ans) est sans conteste celui qui a eu le discours le plus radical sur l'environnement, alors que le plus âgé (62 ans) a clairement montré, de part ses responsabilités extraprofessionnelles, son engagement pour l'environnement.

Le point intéressant à soulever fait référence à la remarque selon laquelle les femmes actives sur l'exploitation auraient un rôle fort à jouer en matière d'éducation à l'environnement. Ce point nous interpelle d'autant plus que nous avons rencontré, lors de nos premiers entretiens avec les acteurs locaux, deux femmes agricultrices qui jouaient justement un rôle important d'éducation : par le biais du GAL Culturalité, elles organisent des journées d'information dans les établissements scolaires locaux. Elles adaptent, vulgarisent, explicitent, de la maternelle au lycée, les techniques et pratiques agricoles, la réglementation, les enjeux environnementaux, etc. Ces deux femmes souhaitent avant tout transmettre un amour inconditionnel pour leur métier et veulent initier les plus jeunes à la protection de l'environnement. Leur action fait écho avec les paroles de deux femmes d'agriculteurs enquêtés, qui, si elles ne travaillent pas sur l'exploitation, sont enseignantes et ont clairement dit que faire évoluer les mentalités et faire prendre conscience des enjeux environnementaux devait passer par une (r)évolution de l'apprentissage scolaire⁶⁸.

8. L'agriculteur et la nature

Dans la littérature économique, on trouve bon nombre d'articles aux titres accrocheurs ou provocateurs tels que « La nature a-t-elle un prix ? », décliné sous toutes les formes avec « peut-on ? », « doit-on ? », « est-ce légitime ? », etc. Entre les courants économistes qui se réjouissent d'un immense nouveau marché, à échelle planétaire, et les courants éthiques, philosophiques ou écologiques qui s'offusquent que l'on puisse monétariser Dame Nature, nous avons voulu savoir ce que pensaient les agriculteurs, premiers gestionnaires d'espaces naturels.

⁶⁷ « Leur priorité n°1 c'est de s'en sortir. C'est la priorité économique. Ils font des MAE pour la rémunération et par obligation. » « Il y a des personnes âgées qui s'en soucient peut-être même plus. »

« Les jeunes sont peut-être même pire que les moins jeunes. La rentabilité est le plus important pour eux, ils ne savent plus rien faire sans que tout soit mécanisé, ils font tout du haut de leur tracteur et ne regardent plus ce qui se passe dans les champs...sauf pour pulvériser : les nouveaux outils sont plus précis, il y a donc moins d'intrants mais la motivation est avant tout financière ».

⁶⁸ « Il faudrait à l'école emmener les enfants ramasser les crasses dans la nature, que ce soit marquant pour eux ! »

« Peut-être que la génération suivante sera prête à faire des efforts, ça commence à l'école. »

Aussi leur avons-nous demandé (cf. annexe 4, questions 63 et 64) :

« Est-ce que cela vous paraît légitime que les consommateurs de la nature payent pour sa protection et son entretien ? »

« Pensez-vous qu'on puisse donner un prix à la nature ? »

Il faut remarquer que la première question a beaucoup dérouté : nous l'avons appuyée par deux exemples (toujours les mêmes) : le cueilleur de champignon et le conducteur de quad qui devraient respectivement payer pour leurs ballades en forêt.

Le consommateur doit-il payer ?

Voici les différentes réponses obtenues à cette question :

- Non, personne ne doit payer, sauf le pollueur avéré⁶⁹.
- Oui, mais cela dépend du bien ou service dont on parle⁷⁰.
- Oui, mais cela dépend si quelqu'un fait un effort pour produire ce service, ou pas⁷¹.
- Oui, mais cela dépend si par sa consommation on pollue, ou pas⁷².
- Oui, tout se paye⁷³.

En reprenant les réponses données par les agriculteurs au sujet de la légitimité de faire payer les consommateurs de nature, nous voyons qu'il faudrait classer les types de consommations, donc les types de services, afin de déterminer lesquels peuvent rester « gratuits » et lesquels doivent faire l'objet d'une contribution financière. Ce qui revient à reprendre le schéma proposé au départ par Aznar et Perrier-Cornet :

- Service dont la production est une auto-production naturelle et gratuite → service écosystémique.
- Service dont la production est une sous-production non-intentionnelle et gratuite → aménité.
- Service dont la production est une production intentionnelle, coûteuse (requiert un effort de la part d'un prestataire) → échange économique.

Ainsi, ce que disent les agriculteurs c'est que tout service ne doit pas être payé : le service écosystémique en l'occurrence doit rester accessible à tous gratuitement. Ce qui revient à dire

⁶⁹ « Non, personne ne doit payer. La nature c'est à tout le monde, donc c'est à tout le monde de la respecter. Sinon il faudra payer pour respirer ! Il faut des règles c'est tout. Il faut légiférer. »

⁷⁰ « Pourquoi toujours avoir cette notion ? Cette envie de paiement de tout ? C'est un peu dérangeant. Economiquement parlant on n'est plus capable de tout payer. Il faut faire des choix. Il y a des choses qui ne doivent pas être payées, qui se font naturellement et spontanément. »

⁷¹ « A partir du moment où il y a des gens qui travaillent pour entretenir et protéger la nature, qui aident à produire le service, oui on devrait payer. »

⁷² « Les cueilleurs de champignons devraient simplement aider, pour l'entretien des chemins par exemple, alors que ceux qui font du quad devraient payer une taxe supplémentaire, ils détériorent et ils polluent. »

⁷³ « Oui, tout a un prix. »

que le cueilleur de champignons peut continuer à se promener en forêt gratuitement, et que le photographe peut continuer à immortaliser de beaux paysages.

Ils argumentent en introduisant une notion importante : la dichotomie entre respect et non respect. L'idée est que tout bon citoyen qui consomme de la nature, mais qui la respecte et ne la dégrade pas, ne doit pas payer. *A contrario*, le consommateur trop gourmand qui pollue, doit payer. Avec cette idée on voit à quel point la notion de respect serait primordiale dans la décision de faire payer ou pas les services produits par la nature.

« Le respect de la nature devrait être naturel. Je conçois mieux qu'on pénalise celui qui pollue. »

« Si je respecte je vois pas pourquoi payer. »

« Qu'on fasse payer celui qui détruit, qui est malpropre ! Il faut poser des règles. »

Pourtant, le respect n'est pas la seule clé d'un tel dilemme : le citoyen *lambda* peut très bien respecter la nature et l'environnement quand il se promène en forêt, ne jeter aucun papier par terre, ne pas cueillir de fleurs menacées, il demeure un pollueur et consommateur de nature en puissance de par son mode de vie active dans une société polluée et consommatrice en puissance. C'est un des autres arguments avancé par un agriculteur :

« Même le cueilleur de champignon doit payer : il ne fait rien pour que le champignon pousse, donc il doit payer. Tout le monde doit cotiser pour entretenir, qu'on soit respectueux ou pas. L'environnement c'est une gestion, et tout le monde doit y participer, que ce soit en entretenant ou en payant l'entretien. »

Il s'agit ici de mettre en avant la responsabilité civique de chacun, au-delà de la simple notion de respect qui doit être spontané et naturel : la société pour ses besoins primaires consomme et détériore la nature, elle doit prendre ses responsabilités.

Vient ensuite s'ajouter l'idée selon laquelle, si tout à prix, chaque prix est différent : c'est-à-dire que si dans un futur proche des échanges économiques sont mis en place, ils doivent passer par une forme de régulation de marché :

« Il faut que le consommateur paye le prix juste, mais pas de surpris. Il faut rester logique. Que chacun à quelque niveau que ce soit paye le prix juste. C'est comme dans les filières : tous les acteurs doivent être rémunérés et doivent payer en fonction du travail effectué et du service produit. »

Pour ce qui est de donner un prix, une valeur monétaire à la nature, les réponses sont catégoriques : on ne doit et on ne peut pas donner un prix à la nature. La nature est un bien commun par excellence, *« elle appartient à tout le monde »*, *« elle est inestimable »*, *« si on lui donne un prix, ça devient une marchandise comme tout le reste »*, *« la nature ça n'a quand même pas de valeur ! »*.

La plupart sont même offusqués qu'on puisse songer à lui donner un prix :

« La nature c'est la vie, on vient de là. Sans nature il y a plus rien. Ce serait comme donner un prix à la vie. »

Le point le plus gênant dans l'idée de donner une valeur monétaire, c'est l'idée jointe d'appropriation, c'est-à-dire que réduite au simple niveau de marchandise, la nature devient la propriété de celui qui paye :

« Quelque part c'est se dire propriétaire de la nature et ça c'est dérangeant. »

« Je n'aime pas ce terme de propriétaire quand on parle de la nature, surtout pour les animaux. »

Seuls deux agriculteurs sur le lot enquêté conçoivent qu'on puisse lui donner un prix, ce sont les deux agriculteurs qui ont le plus utilisé le registre de justification marchand pendant l'entretien et qui se définissent eux-mêmes comme des opportunistes. Il n'est donc pas surprenant que ces deux personnes aient répondu que la nature est un bien comme les autres, que tout à prix et que tout se paye.

On voit, au travers de ces deux réponses totalement antagonistes, se profiler deux conceptions totalement opposées de ce que représente la nature. Pour arriver à un consensus sur ce point délicat il faudra bien définir ce dont on parle et ce à quoi on donne un prix : la Nature doit rester de l'ordre du bien commun qu'on tend à protéger dans l'intérêt et pour le bien de tous et ce sont les services rendus par la nature (et uniquement les services) qui doivent faire l'objet d'une monétarisation. C'est-à-dire qu'il faut distinguer le tout et son contenu : la nature reste un tout, dont le contenu (soit les services) sont inventoriés, classifiés et monétarisés.

IV. Perspectives

Après avoir procédé à l'analyse des résultats obtenus par ce travail exploratoire, nous voyons que deux pistes sont à approfondir :

- Envisager un deuxième questionnaire, quantitatif sur la base d'un ou plusieurs SES ciblés (adéquats pour le territoire) qui seraient présentés de façon plus pratique que nous ne l'avons fait avec l'exemple du saule têtard, et dont on proposerait un schéma complet de PSE.
- Travailler en concertation avec tous les acteurs du territoire.

1. Poursuivre l'étude : du qualitatif au quantitatif

Afin de donner un intérêt à cette étude il serait opportun de la poursuivre, le but étant de passer de la phase initiale qualitative à une seconde phase cette fois quantitative.

Dans un premier temps il s'agirait d'enquêter d'autres interlocuteurs : nous avons voulu privilégier dans cette étude les paroles d'agriculteurs, parce qu'en tant que gestionnaires de nature, ils nous paraissent être les premiers interlocuteurs à enquêter, mais il va de soi que pour poursuivre l'analyse et pouvoir mieux envisager des pistes d'action, il serait idéal de rencontrer tous les acteurs environnementaux du territoire, à savoir les conseillers MAE « ciblées » du GIREA, les élus communaux en charge des Plans Communaux de Développement de la Nature, les conseillers « écologie » des communes, la Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural, les Maisons du Tourisme, les personnes en charge des Contrats Rivières, ainsi que les différentes asbl (Petite-Jauce, Faune et Biotope, Action Environnement Beauchevain, Ruralité Incourt et Alentours, Valbiom, CRABE – FLORECO, GAL Burdinale Mehaigne). Ces enquêtes apporteraient un substrat qualitatif supplémentaire, réutilisable dans la phase quantitative qui suivrait.

Dans un second temps il faudrait opérer un changement d'échelle du point de vue de la taille de l'échantillon : pour ce travail nous avons enquêtés douze agriculteurs, ce qui nous a permis, par le biais d'un questionnaire qualitatif, de pouvoir qualifier les perceptions, dispositions des agriculteurs envers les problématiques environnementales. Il va de soi que nous n'avons recueilli que douze avis différents, mais ces douze avis nous ont permis de mieux comprendre et cibler les perceptions et dispositions des agriculteurs. Le travail exploratoire qui privilégie le qualitatif servirait de préliminaire à un second travail, cette fois quantitatif.

L'objectif d'un second travail d'enquête quantitatif serait de tester s'il y a des SES qui sont plus appropriables que d'autres par les agriculteurs (au-delà de l'exemple du saule que nous avons utilisé trop restrictif parce que trop connoté), pour pouvoir proposer des outils de gestion ou PSE les mieux adaptés.

Ce travail se ferait également par le biais d'un questionnaire, mais fermé, avec des réponses à choix multiples. Dans ce cas l'intérêt d'avoir procédé au travail d'enquête qualitatif est double:

- Avoir une idée du spectre de réponse, qui permet d'élaborer des questions à choix multiples (cela mobilise pleinement les résultats de la 1ère enquête).

- Maîtriser le vocabulaire pour éviter tout biais de compréhension : réutiliser les mots d'agriculteurs pour ne pas induire de réponse.

Ce questionnaire devrait également mobiliser les résultats de l'étude réalisée par l'Unité d'Economie et Développement – Géomatique de l'université de Louvain la Neuve qui vise à répertorier et cartographier les SES sur le territoire⁷⁴. Ces résultats nous donneraient en effet des cas concrets à soumettre aux agriculteurs.

Le questionnaire pourrait être envoyé par voie postale à toute la population agricole du territoire. Un dépouillement statistique serait ainsi réalisé et grâce aux résultats obtenus on pourrait espérer être en mesure de proposer des outils de gestion des SES ou des PSE adaptés.

2. Travailler en concertation

Pour réussir à faire fédérer les agriculteurs autour de la notion de SES/PSE et surtout pour les faire adhérer à de nouveaux outils de gestion il s'agit avant tout de les impliquer. Cela peut paraître un truisme, mais pour que les agriculteurs se sentent concernés il faut les impliquer. Lors des entretiens réalisés nous avons pu constater que dans l'ensemble les agriculteurs se sentaient marginalisés et extérieurs aux prises de décision. Dans ce sens les MAE leurs apparaissent comme des obligations. Un agriculteur a souligné qu'il fallait travailler en concertation et non pas par obligation, il a lourdement insisté sur cette distinction.

Les objectifs d'un travail en concertation sont de faire évoluer la vision du métier, impliquer et enrôler tous les acteurs (les agriculteurs mais aussi les structures comme celle du GAL et du PNVBM), impulser des dynamiques collectives et cela passe aussi par faire évoluer les pratiques.

On pourrait suivre le *modus operandi* suivant : *via* le Gal ou le PNVBM (qui affichent clairement leur motivation en la matière) mettre en place des dispositifs comme des réunions thématiques qui regrouperaient des agriculteurs autour de sujets en lien avec l'agriculture et l'environnement qu'ils auraient eux-mêmes choisis (et non pas des sujets imposés par des membres du Parc férus de batraciens ou d'orchidées). Autre type de dispositif intéressant : créer des événements comme des tables rondes, des séminaires, des expositions, des visites d'exploitation, dont les agriculteurs seraient parties prenantes. Il est important d'éviter un huis clos entre experts scientifiques et agriculteurs qui entraîne souvent une situation de face à face bloqué où chacun se renvoie la balle. Il faut donc introduire d'autres acteurs (rôle médiateur) comme l'administration ou des conseillers, mais aussi de simples citoyens.

Créer des groupes d'échange de pratiques peut aussi représenter un mode opératoire novateur et pertinent : un des conseillers MAE rencontrés a insisté sur le fait que c'est par l'évolution des pratiques qu'on fait évoluer les mentalités. C'est en pratiquant l'interculture que la plupart des agriculteurs a compris les enjeux de limiter les apports minéraux azotés. Il s'agirait ici de réunir des agriculteurs qui, autour d'un point précis, échangeraient leurs pratiques. Cette technique est de plus en plus utilisée pour le conseil et pour la résolution de conflits et a déjà fait ses preuves. L'avantage est que les agriculteurs dans ce type de réunions utilisent leurs propres mots pour expliquer comment ils agissent...et c'est souvent bien plus parlant que le discours scientifique d'un expert.

⁷⁴ Etude réalisée dans le cadre du Comité de Pilotage du Réseau Wallon de Développement Rural.

Conclusion

Les agriculteurs enquêtés ont largement répondu à nos attentes en formulant de manière précise leurs points de vue. Après avoir disséqué les paroles d'agriculteurs et tenté d'ordonner, thématiques par thématiques, leurs points de vue sur la question environnementale dans son ensemble, nous pouvons répondre à la question de départ qui était de savoir quel est le niveau de réceptivité et d'appropriation des agriculteurs face aux problématiques environnementales et au-delà jusqu'à quel point ils sont prêts à s'engager dans de nouvelles méthodes de gestion de l'environnement tels que les SES / PSE. La prise de conscience de la question environnementale s'est généralisée et a évolué vers une acceptation de la responsabilité de l'agriculture envers l'environnement, mais il reste encore des points de vue rétrogrades qui sont autant de points d'ancrage forts dans les mentalités : l'ombre du productivisme et une définition du métier qui occulte toute autre possibilité que celle de produire et nourrir. Faire évoluer l'agriculture vers l'environnement passe par une redéfinition complète du métier.

Si la plupart ont déjà entamé une réflexion sur leur métier et sur leur responsabilité envers l'environnement, il apparaît toutefois qu'ils ont une connaissance très lacunaire des enjeux environnementaux de leur territoire, ce qui laisse penser que l'information en la matière est très légère, et qui permet de suggérer qu'une meilleure coordination et communication entre les pouvoirs publics et la profession améliorerait nettement la prise de position des agriculteurs en faveur des missions environnementales. On peut alléguer que les exploitants qui n'ont jamais souscrit d'engagement de type MAE pourraient à l'avenir prendre en charge des missions de gestion environnementales s'ils étaient mieux informés, accompagnés et mieux mis en confiance, et – point crucial – s'ils avaient un meilleur retour de la part de la société. Les agriculteurs qui sont d'ores et déjà engagés en MAE, sont relativement ouverts à l'utilisation de nouveaux outils de gestion comme les SES / PSE, parce qu'ils ont déjà expérimenté de façon plus poussée, *via* les MAE, un type de gestion environnementale dont ils donnent un bilan qualitatif assez positif.

Pour être parlant, les PSE doivent être définis comme étant des rémunérations et non des compensations, ce qui, aux yeux des agriculteurs, introduit une idée de valorisation d'un travail effectif. Cette distinction faite, le travail de l'agriculteur prend alors la réelle dimension de prestation de services.

Par ailleurs, quand il s'agira de « donner un prix à la nature », il faudra être très prudent sur ce qu'on met derrière les mots, ne pas confondre la nature comme bien commun non appropriable et les services comme marchandises ou échanges économiques, donner des définitions précises et pragmatiques de ce que sont les services environnementaux.

Enfin il faut constater que notre hypothèse de départ est caduque puisque au vu des entretiens réalisés, les jeunes agriculteurs ne sont pas plus disposés à faire des efforts environnementaux que les moins jeunes : ils ont des priorités économiques qui leur sont imposées par le contexte socio-économique actuel et la production reste pour eux le cheval de bataille. Leurs réels

efforts se limitent bien souvent à respecter la Conditionnalité ou à contracter des engagements qui nécessitent peu de changements. Au final, ce sont peut-être les agriculteurs plus âgés, ceux qui ont pris assez de recul sur leur métier et sur leurs pratiques, qui sont les plus actifs et les plus prompts à agir. Pour changer cet état de fait, il faudrait sans doute entamer un long processus de réforme de l'apprentissage et des formations agricoles, et – je m'en remets à des paroles d'agricultrices – les femmes, au travers de leur rôle d'éducation des enfants, auraient sans doute un rôle déterminant à jouer pour faire la part belle à l'environnement.

Bibliographie

AZNAR O. et PERRIER-CORNET P., 2002. *Les services environnementaux : diversité des conceptions et réalité des contours*, Colloque SFER « Multifonctionnalité », Paris, INAPG, mars 2002.

AZNAR O. et al., 2006. *Quels indicateurs mobiliser pour les politiques environnementales locales ? Une approche à partir des services environnementaux et des conflits*, Lavoisier, Géographie Economie Société, vol. 8 , pp. 369-384.

BOLTANSKI L. et THEVENOT L., 1991. *De la justification. Les économies de la grandeur*, Editions Gallimard.

BRADFORD A. et al., 2002. « Economic reason for conserving wild nature », en ligne sur le site Nature, rubrique *Nature News*, 9 août 2002.

CANFIN P., 2009. « Comment donner un prix à la nature ? », in *Alternatives économiques*, n°276, janvier 2009.

COLON M., MATTERS DORF G., PAVAGEAU C., 2009. *La place de l'évaluation économique de la biodiversité et des services écosystémiques dans les processus de décision*, rapport de travail de la promotion ENGREF 2008-2010, AgroParisTech, IDDRI.

COSTANZA R. et al., 1997. « The value of the world's ecosystem services and natural capital », in *Nature*, vol.387, 15 mai 1997.

FAO, 2007. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*, Division de l'économie et du développement agricole (ESA), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, <http://www.fao.org/es/esa>.

GADREY J., 1996. *Services : la productivité en question*, Paris, Desclée de Brouwer.

GADREY J., 2009. « La nature a-t-elle un prix ? », in *Alternatives économiques*, n°279, avril 2009.

GIRAULT J.-M., NICOURT C., 2001. *Implication environnementale des agriculteurs et gestion des proximités dans la société rurale. L'exemple d'un territoire de grandes cultures inscrit dans le développement de l'agglomération parisienne*, communication pour le colloque Nouvelles croissances et territoire, IIIèmes journées de la proximité, Paris 13 et 14 décembre 2001.

HUBERT B., BILLAUD J.-P., 2008. « Pour ne plus voir d'émeutes de la faim : une troisième frontière agricole à explorer ? » in *Natures Sciences Sociétés*, EDP Sciences, n°16, pp. 109-110.

LEDANT J.-P., 2008. *Acheter les services de la nature ? Une analyse des « paiements de services environnementaux »*, Etopia (Centre d'Animation et de Recherche en Ecologie Politique), <http://www.etopia.be>.

LE ROI A., WALOT T., 2005. « Synthèse des travaux d'évaluation (2000-2004) », in *Evaluations des Mesures Agri-Environnementales de la Région Wallonne, EVAGRI V 2004-2005*, Groupe Interuniversitaire de Recherches en Ecologie Appliquée (GIREA), septembre 2005.

MADÉLIN V., 1995. « La rémunération des services environnementaux rendus par l'agriculture », in *Economie et prévision*, n°117-118, pp.77-88.

McCAULEY D.J., 2006. « Selling out on nature », in *Nature*, vol. 443, 7 septembre 2006.

MAY R.M. et al., 2008. « Ecology for bankers », in *Nature*, vol. 451, 21 février 2008.

MAYRAND K., PAQUIN M., 2004. *Les paiements pour les services environnementaux : étude et évaluation des systèmes actuels*, UNISFERA.

MERTZ T. *Nature's Services: Ecosystems are more than wildlife habitat*, RAND, <http://www.rand.org/scitech/stpi/ourfuture/NaturesServices/section1.htm>.

Millenium Ecosystem Assessment, 2005. *Ecosystems and human well-being : Synthesis*, MEA Series, Island Press.

MORMONT M., BOUCHAT D., DOUMONT F., ALI S., 1993. *Les réseaux d'information des agriculteurs et l'environnement*, Rapport à la Région Wallonne, Fondation Universitaire Luxembourgeoise, Sociologie de l'environnement.

MORMONT M., 1994. *Vers un encadrement environnemental des agriculteurs ? Comparaisons régionales France-Belgique*, Rapport au Ministère de l'Environnement, Fondation Universitaire Luxembourgeoise, 1994.

MYERS N., 2002. « The nature of nature's economy », in *Nature*, vol. 416, 25 avril 2002.

New South Wales Government of Australia, 2006. *Guide to the Threatened Species Conservation Amendment (Biodiversity Banking) Bill 2006*, , Department of Environment and Conservation, <http://www.environment.nsw.gov.au/biobanking/biobankbill.htm>.

PIMM S.L., 1997. « The value of everything », in *Nature*, vol. 387, 15 mai 1997.

PUJOL J.-L., 2008. « La valeur du vivant : quelle mesure pour la biodiversité ? » in *La note de veille*, Centre d'analyse stratégique, n°89 du 4 février 2008.

ROYER A., GOUIN D.-M., 2007. « Des méthodes agro-environnementales en région Wallonne », in *Contribution potentielle au revenu agricole des paiements pour les biens et services écologiques*, Agriculture et Agroalimentaire Canada, pp.25-29.

SALZMAN J., 2005. *Creating markets for ecosystems services: notes from the field*, Duke Law School Science, Technology and Innovation Research Paper Series, Research Paper n°2.

THIRION M., MULDER C., 2008. « Le programme agro-environnemental wallon 2007-2013 » in *Les Cahiers de l'Agriculture*, Service Public de Wallonie, Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, n°44 de novembre 2008.

VIVIEN F.-D., 1994. *Economie et écologie*, Paris, La Découverte.

WERTZ-KANOUNNIKOFF S., 2006. *Les systèmes de paiement pour des services environnementaux – une solution pour une gestion durable de la biodiversité ?*, présentation faite aux Journées Scientifiques sur l'Economie de l'Environnement, Paris, septembre 2006.

Annexes

- 1. Programme agroenvironnemental wallon 2008-2013 (d'après *Les cahiers de l'agriculture*, n°44).**
- 2. Evaluation de l'ensemble du programme agroenvironnemental wallon (Le Roi et Wallot, 2005).**
- 3. Carte des communes enquêtées.**
- 4. Questionnaire d'enquête.**

Annexe 1 :

Programme Agro-environnemental wallon 2008-2013, d'après *Les Cahiers de l'Agriculture n°44*, DGARNE, novembre 2008.

MAE Les méthodes de base

Intitulé	n°	Cahier des charge partiel	Montant de la subvention en €/an	Eventuelle plus-value	
				Condition(s) d'obtention	Montant valorisé en €/an
Eléments du réseau écologique et du paysage					
Haies et bandes boisées	1.a	Feuillus indigènes, sauf peupliers en rangées monospécifiques. Fertilisants et phytos interdits.	50€ / 200m	Zone SEP*	60€ / 200m
Arbres, arbustes ou buissons isolés, arbres fruitiers à haute tige et bosquets	1.b	Feuillus indigènes. Fertilisants et phytos interdits. Pas de taille du 15 avril au 1er juillet.	25€ / 10 éléments	Zone SEP*	30€ / 10 éléments
Mares	1.c	Etendue d'eau dormante de 10m ² au moins du 1er novembre au 31 mai. Epanchage et pulvérisation interdits à moins de 10m des berges. Nécessité de clôturer le périmètre si pâturage, sauf en zone d'abreuvement de maximum 25% du périmètre de la mare.	50€ / mare	Zone SEP*	60€ / mare
Prairie naturelle	2	Prairie permanente : code 31 ou 613. Surface de minimum 10 ares. Aucune intervention autorisée du 1er janvier au 15 juin. Fertilisation organique uniquement, entre les 15 juin et 31 juillet. Concentrés, fourrages et phytos interdits. Exploitation <u>soit par fauche</u> entre le 15 juin et le 30 septembre avec i) 5% de zone refuge et ii) éventuel pâturage du regain à partir du 1er août, <u>soit par pâturage</u> entre le 15 juin et le 31 décembre.	200€ / ha	Zone SEP*	240€ / ha

* SEP = Structure Ecologique Principale

Bordures herbeuses extensives					
Tournière enherbée en bordure de culture	3.a	<p>Culture sous labour. 200m de long minimum, en tronçons de 20m. 12m de large en tout point. Si cumul des méthodes 3.a et 9 : max. 9% de la superficie sous labour. Pas d'installation le long des prairies sauf si présence d'une haie. Mélange diversifié, étêtage 12 semaines après le semis autorisé. Fertilisants, phytos, dépôts et pâturage interdits. Si fauche : seulement entre le 15 juillet et le 15 septembre, zone refuge de 2m obligatoire, récolte obligatoire.</p>	21,60€ / 20m de longueur, soit 900€ / ha	Zone SEP*	25,92€ / 20m de longueur, soit 1.080€ / ha
Bande de prairie extensive	3.b	<p>Prairie permanente (hors méthodes 2 et 8). 100m de long minimum, en tronçons de 20m. 12m de large en tout point. 9% maximum de la superficie sous prairie.</p> <p>Le long des cours d'eau, plan d'eau, réserve naturelle et zone humide d'intérêt biologique (ZHIB). Fertilisants, phytos, dépôts, fourrages et concentrés interdits. Si exploitation : par fauche ou par pâturage entre le 1er juillet et le 15 septembre. Si fauche : zone refuge de 2m, récolte obligatoire du fourrage, pâturage éventuel à partir du 1er août. Accès du bétail au cours d'eau limité aux zones d'abreuvement.</p>	21,60€ / 20m de longueur, soit 900€ / ha	Zone SEP*	25,92€ / 20m de longueur, soit 1.080€ / ha

* SEP = Structure Ecologique Principale

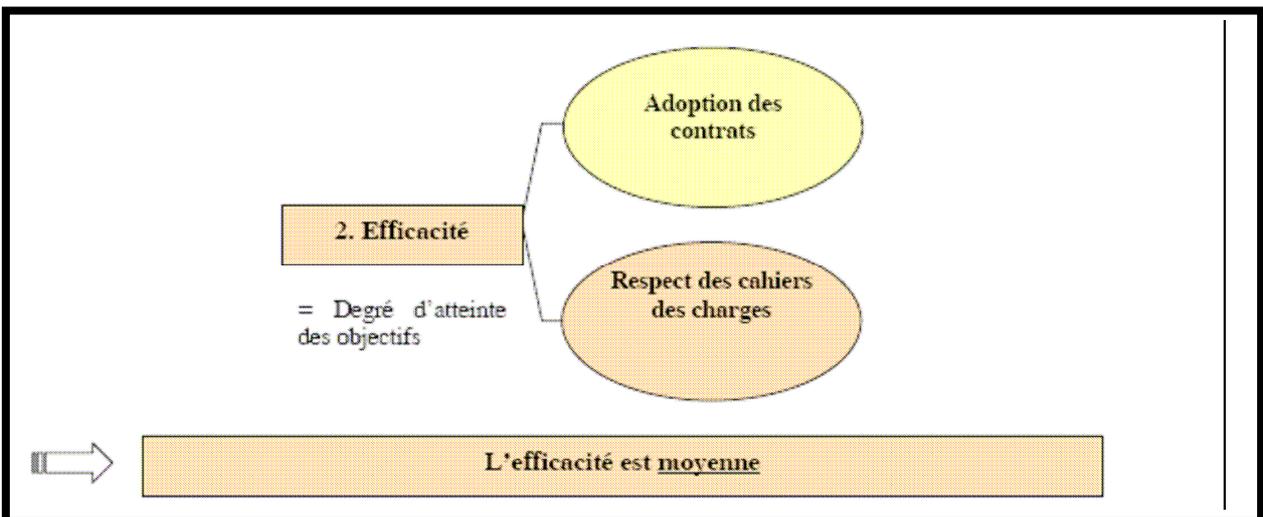
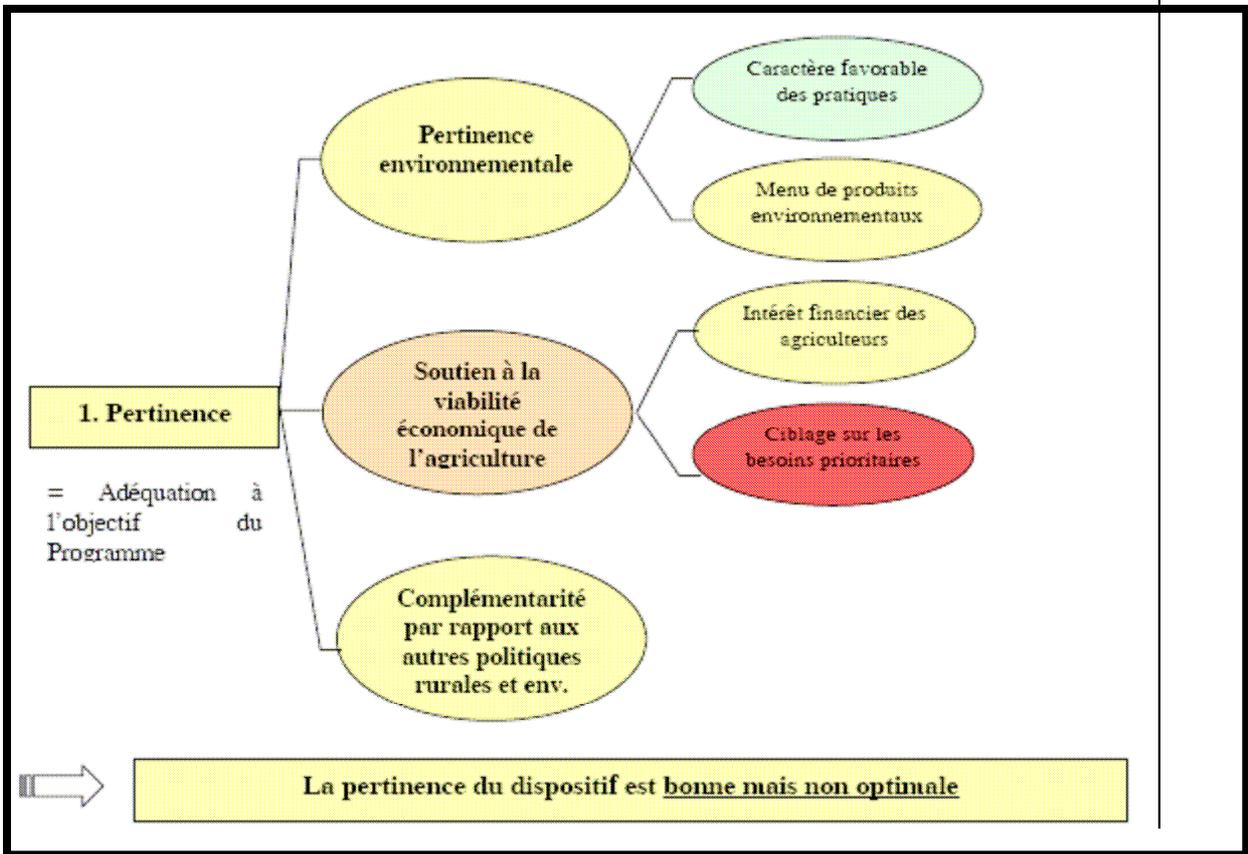
Couverture hivernale du sol	4	<p>Implantation spécifique avant e 15 septembre. 10 ares minimum. Destruction après le 1er janvier. Pas de pâturage autorisé. 0% de légumineuses. Fertilisation minérale azotée interdite.</p> <p>Si récolte précédente après le 1er septembre, implantation de seigle ou de triticale avant le 1er novembre et destruction entre le 1er mars et le 15 mai.</p>	100€ / ha		
Culture extensive de céréales	5	<p>Orge brassicole à 2 rangs ou seigle. 10 ares minimum. Plus en zone défavorisée (épeautre, méteil et mélanges céréales-légumineuses). Non cumulable avec les aides à l'agriculture biologique.</p>	100€ / ha		
Animaux de races locales menacées	6	<p>Race locale menacée de disparition. Inscription au livre généalogique. Bovins et chevaux de > 2ans. Ovins de > 6 mois.</p>	<p>120€ / bovin 200€ / équin 30€ / ovin</p>		
Faible charge en bétail	7	<p>Charge de 0,6 à 1,4 UGB / ha de prairie. Si < ou = 0,6 réduction de la subvention.</p> <p>Calcul de la charge : nombre UGB / (ha prairie permanente + ha prairie temporaire). Ha primés = ha prairie permanente.</p> <p>Production des prairies valorisée uniquement par les animaux de la ferme.</p> <p>Epannage de matières organiques limité aux déjections des animaux de la ferme. Possibilité d'utiliser d'autres engrais de ferme jusqu'à concurrence de LS < ou = 0,6 mais pas d'utilisation d'azote minéral autorisée.</p>	100€ / ha de prairie permanente (code 61,613)		

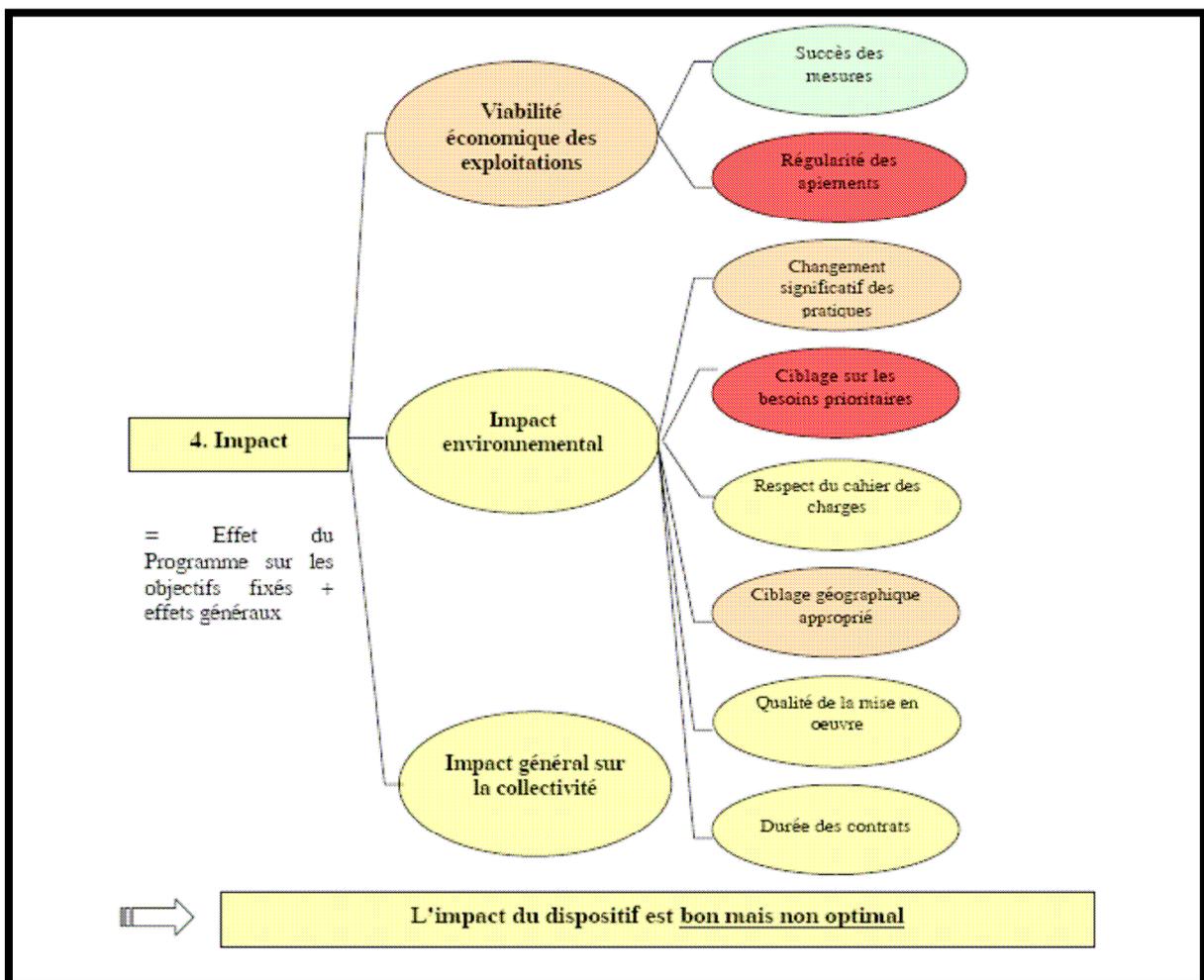
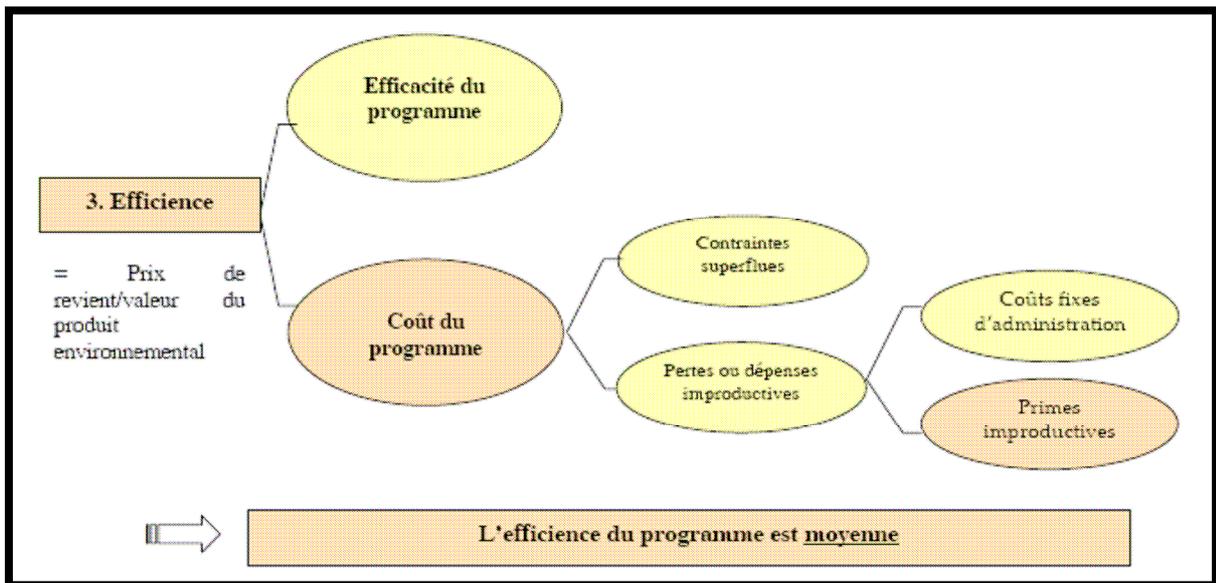
MAE Les méthodes ciblées

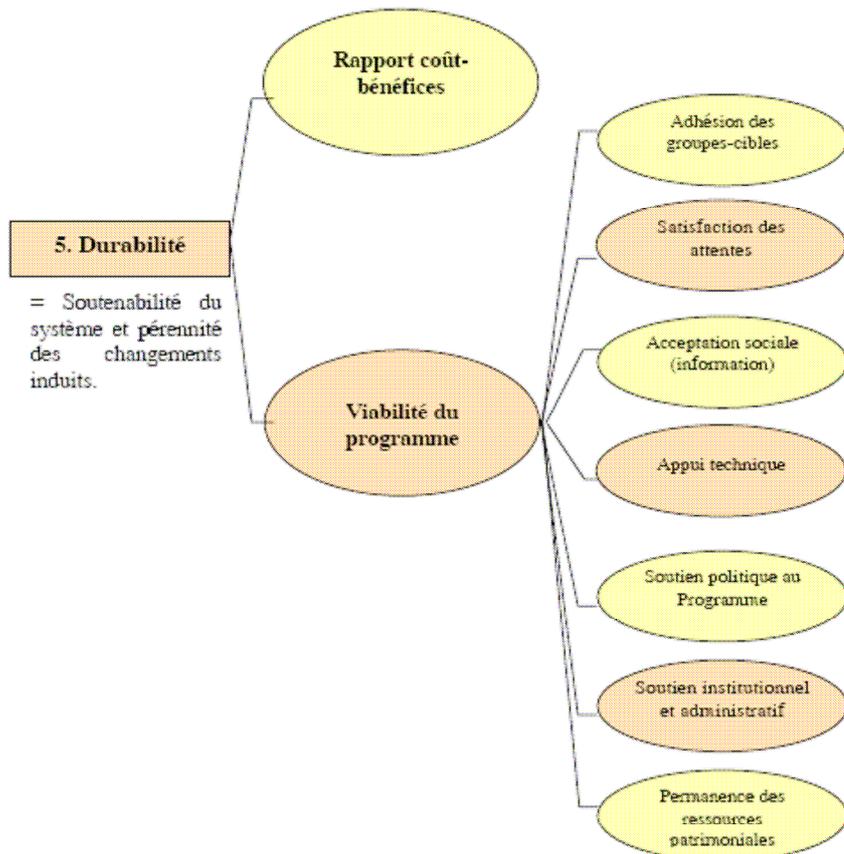
Intitulé	n°	Cahier des charge partiel	Montant de la subvention en €/an	Conditions d'accès
Prairie de haute valeur biologique	8	<p>Prairie permanente, code 61 ou 613. 10 ares minimum.</p> <p>Aucune intervention du 1er janvier au XX juillet (à définir individuellement) ou autres modalités de gestion. Fertilisations, phytos, concentrés et fourrages interdits. Si fauche : 10% de zone refuge.</p>	450€ / ha	Etablissement d'un rapport technique par un conseiller ==> obtention d'un avis conforme.
Bandes de parcelles aménagées	9	<p>Culture sous labour. 200m de long minimum, en tronçons de 20m. Méthodes 3.a + 9 = 9% maximum de la superficie sous labour. De 3 à 21m de large : largeur standard de 12m. Conditions d'exploitation variables en fonction du type de bande. Fertilisants, amendements, phytos et dépôts interdits.</p>	30€ / 20m de longueur, soit 1.250€ / ha	Etablissement d'un rapport technique par un conseiller ==> obtention d'un avis conforme.
Plan d'action agro-environnemental	10	<p>Diagnostic environnemental de l'exploitation et des pratiques à dresser.</p> <p>Objectifs à court, moyen et long termes à définir.</p>	$20.X - 5.Y + 0,05.Z$ X = ha de 0 à 40. Y = ha de 40 à 200. Z = montant annuel total des MAE 1 à 9, max. = 3.000€ / an	Etablissement d'un rapport technique par un conseiller ==> obtention d'un avis conforme.

**Annexe 2 : Evaluation de l'ensemble du programme agroenvironnemental wallon
(Le Roi et Wallot, 2005)**

Niveau d'appréciation :	Déficient	Moyen	Bon	Optimal
-------------------------	-----------	-------	-----	---------

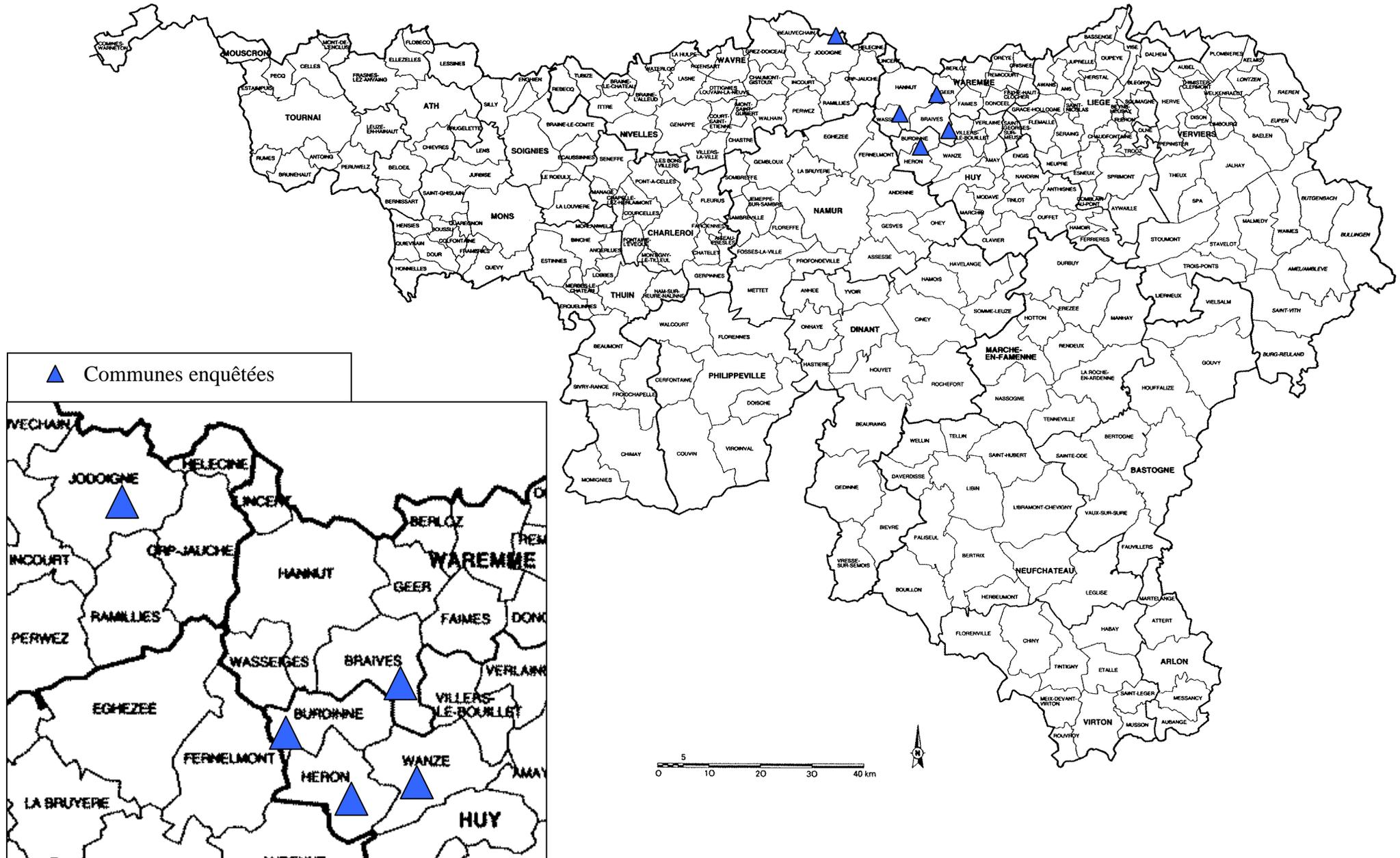






La durabilité du programme est moyenne

Annexe 3 : Carte des communes enquêtées (Wallonie).



Annexe 4 : Questionnaire d'enquête

Entretien Agriculteur de Hesbaye

Informations personnelles

Nom – Prénom :

Age :

Situation familiale :

Nbre d'enfants :

Profession du conjoint :

Date d'installation :

Niveau d'étude :

Origine agricole : oui / non

Adresse :

Téléphone :

Caractéristiques de l'exploitation agricole

SAU :

Exploitant seul / en famille / en société

Système de production :

Part cultures / SAU :

Nbre UT :

Part SF / SAU :

Nombres d'animaux :

Bovins :

Porcins :

Caprins :

Ovins :

Equins :

Volailles :

Maud DAVADAN
ENESAD – IFC – 38^{ème} promotion

1.Est-ce que vous avez souscrit des engagements type filière qualité, label, certification biologique ?

2.Si oui, quelles sont les contraintes dues à ces engagements (cahier des charges à respecter, traçabilité, contrôles) ?

3.Pour quels avantages ?

4.Pratiquez-vous la vente directe ? Pour quels produits ?

5.Avez-vous une activité de prestataire de services (travaux de fauche ou élagage, traitements phytosanitaires, moissons, etc.) ?

6.Si oui, quelle part de vos revenus ces activités annexes représentent-elles ?

Entretien individuel – Agriculteurs

Les MAE

7. Pouvez-vous me dire ce que les MAE évoquent pour vous de façon générale ?

8. Quels sont pour vous de manière générale les points positifs et négatifs des MAE ?

9. Nombre de MAE souscrites :

10. Code des MAE :

11. Année de la 1^{ère} souscription :

12. Surface contractée :

13. Nom de l'agent / institution qui a conseillé :

14. Est-ce qu'un diagnostic a été réalisé ?

15. Si oui, quels étaient les points faibles d'un point de vue environnemental ?

16. Quelles étaient vos motivations lors de la souscription ?

- Sensibilité aux questions environnementales
- Motivation financière
- Peu de changements dans les pratiques
- Obligation (reprise de parcelles engagées)
- Volonté des associés (exploitation familiale)
- Autre :

17. Quel(s) objectif(s) aviez-vous lors de la souscription ?

18. Comment avez-vous choisi /déterminé les parcelles à engager ? Quelqu'un vous a-t-il orienté dans ce choix ?

19. Est-ce que les critères suivants ont été un / des critère(s) de sélection ?

- Facilité / difficulté d'accès (enclavée)
- Situation géographique (isolée du reste du parcellaire)
- Caractéristique morphologique (forme biscornue, en pointe, étroite, pentue)
- Caractéristique agronomique (peu de rendement)
- Qualité et structure du sol
- Qualité écologique
- Autre :

20. Qu'est-ce que le fait d'avoir contracté des MAE a changé pour vous ?

- dans vos pratiques culturelles ?
- dans vos pratiques d'élevage ?
- dans votre charge administrative ?
- autre ?

21. Pouvez-vous quantifier vos contraintes liées aux MAE en temps de travail ?

22. Est-ce que le suivi annuel du conseiller vous convient ? Est-ce suffisant ?

23. Pensez-vous que la compensation financière soit suffisante ? Pourquoi ?

24. Avez-vous déjà fait le calcul ?

Attention : questions de relance !!!

25. *Quels sont les bénéfices que vous tirez de cet engagement ?*

Maud DAVADAN
ENESAD – IFC – 38^{ème} promotion

26. Quel sens vous donnez à cet engagement ? Qu'est-ce que cela signifie pour vous d'avoir souscrit un engagement ?

27. Etes-vous fier de cet engagement ?

28. Avez-vous le sentiment que votre entourage voit les MAE et la contractualisation des agriculteurs de la même façon que vous ?

29. Quel est votre bilan personnel des MAE souscrites ?

30. Es-ce que vous pensez que vous avez atteint vos objectifs ?

31. Est-ce que vous pensez que les mesures souscrites ont eu / ont un impact probant sur l'environnement ?

32. Comment le mesurez-vous ?

Entretien individuel – Agriculteurs

33. Et si c'était à refaire ?

L'agriculteur et l'environnement

34. Quel est pour vous le rôle de l'agriculteur sur le plan environnemental ? Ce rôle vis-à-vis de l'environnement fait-il partie du métier ?

35. Quelle est votre définition du métier ?

36. Pouvez-vous me donner votre sentiment sur l'évolution de l'agriculture ?

37. Est-ce que vous pensez être garant de la bonne santé de l'environnement ?

Maud DAVADAN
ENESAD – IFC – 38^{ème} promotion

38. Quel est le point de vue de vos parents à ce sujet ? (si origine agricole)

39. Est-ce que vous vous sentez touché par des phrases du type « agriculteur-pollueur » ?

40. Est-ce que parfois vous discutez avec des proches (hors monde agricole) des questions environnementales ? Est-ce que vos points de vue diffèrent ?

41. Pensez-vous pouvoir valoriser vos efforts environnementaux auprès du grand public ? de vos voisins ?

42. Quels sont pour vous les problèmes / enjeux environnementaux primordiaux en Hesbaye ?

43. Quels sont les acteurs / institutions / groupes importants dans le domaine de l'environnement en Hesbaye ?

Entretien individuel – Agriculteurs

Maud DAVADAN
ENESAD – IFC – 38^{ème} promotion

44. Pensez-vous que les MAE proposées répondent à ces problèmes / enjeux ? (donnez une note entre 1 et 10)

45. Est-ce que vous pensez que le panel de MAE proposées est pertinent ?

46. Que feriez-vous comme suggestion(s) d'amélioration ?

47. Est-ce que vous suivez l'actualité en ce qui concerne les problématiques environnementales ?

48. Quels sont les événements qui vous ont le plus marqué ces cinq dernières années ?

49. Quelles sont vos sources d'information ou de documentation pour les questions environnementales ?

Entretien individuel – Agriculteurs

50. Est-ce que vous avez facilement accès au conseil en matière d'environnement ? Auprès de qui ?

L'agriculteur et les SES / PSE

51. Connaissez-vous l'approche des Services Eco-Systémiques et le principe des Paiements pour les Services Environnementaux ?

52. Pouvez-vous m'expliquer ce que c'est ?

53. Qu'en pensez-vous ?

54. Un saule têtard peut servir d'habitat à 260 espèces différentes (insectes, mousses, oiseaux, reptiles, etc.). Il peut également remplir d'autres fonctions, comme brise-vent, filtre pour l'eau, stockage de carbone, maintien des berges (action anti-érosive) ou encore valorisation du paysage et de l'identité de la région.

Si je vous proposais de vous rémunérer pour entretenir des saules têtards (implantation de nouveaux spécimens ou taille des arbres déjà en place), est-ce que vous accepteriez d'être payé en échange de ce type de service ?

55. Qu'est-ce qui vous freinerait ou au contraire vous attirerait dans ce genre de démarche ?

56. Est-ce que vous pensez que l'entretien et la gestion des écosystèmes font partie ou non de la mission 1^{ère} de l'agriculteur ?

57. Est-ce que cela fait une différence qu'on vous verse une compensation ou que vous gagniez une rémunération ?

58. Localement, les jeunes agriculteurs se préoccupent de l'environnement d'après vous ? Si oui, à quoi le notez-vous ?

59. Est-ce que vous remarquez une différence entre « jeunes » et « moins jeunes agriculteurs sur ce plan là ? (sur quoi, de quel point de vue)

60. Si oui, à quoi tiennent ces différences ?

61. Est-ce que les initiatives sont plutôt individuelles en matière d'environnement ou bien est-ce que c'est un sujet sur lequel les agriculteurs peuvent se concertés entre eux et prendre des initiatives collectives ?

62. Pouvez-vous donner un exemple de concertation ou d'initiative collective ?

63. Est-ce que cela vous paraît légitime que les consommateurs de la nature payent pour sa protection et son entretien ?

64. Pensez-vous qu'on puisse donner un prix à la nature ?

65. Est-ce que vous avez des responsabilités autres (syndicats, associations, commune, organisations agricoles collectives, groupes techniques de développement, etc.) ?